

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

USAGES DE LA MÉMOIRE EN CONTEXTE AUTORITAIRE :
LES RÉSISTANTS MAROCAINS POUR L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE
ET LA MARCHÉ NOIRE DE 1975 DANS L'HISTORIOGRAPHIE MAROCAINE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

MARIE-MADELEINE DERANGÈRE

SEPTEMBRE 2012

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à Monsieur Vincent Romani pour la direction de ce mémoire. Ses conseils, ses expériences, sa confiance et son esprit critique m'ont orientée tout au long de ce travail. Il s'est également montré d'une grande disponibilité.

Je tiens également à adresser mes remerciements à tous ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer au Maroc lors de mon travail de terrain, qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps, de me faire partager leurs connaissances et leur expérience, qui ont toujours répondu à mes questions avec beaucoup de sollicitude et m'ont aidée dans mes incompréhensions : Karima Dirèche, Fatiha Daoudi, Mohamed Amattat, Mimoun Aziza.

Ma reconnaissance va également à ceux qui ont accepté de me transmettre leur vécu lors d'une rencontre à la terrasse d'un café, à leur lieu de travail ou leur lieu de vie. Il est évident que sans leur générosité et leur ouverture, ce travail n'aurait pas pu se réaliser.

Enfin, j'exprime ma gratitude à tous mes proches qui ont eu à subir ma mono-obsession algéro-marocaine et historico-mémorielle à l'origine des humeurs les plus diverses : mes pensées pour le 18 rue Aguelmane Sidi Ali, le 13 rue de Tanger et le 29 rue Ankara ; mon estime pour mon complice de banc public.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| REMERCIEMENTS | iii |
| LISTE DES CARTES | vii |
| LISTE DES ACRONYMES | viii |
| RÉSUMÉ | x |
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE I | |
| LA COLLECTE DES MÉMOIRES INDIVIDUELLES, FACTEUR DÉTERMINANT DANS LA CONSTRUCTION DU TRAVAIL DE RECHERCHE..... | 8 |
| 1.1 Construction du travail de recherche..... | 9 |
| 1.1.1 Méthodologie de recherche | 9 |
| 1.1.1.1 Le récit de vie..... | 9 |
| 1.1.1.2 Un terrain difficile..... | 11 |
| 1.1.2 Réflexivité et rhétorique de rédaction..... | 18 |
| 1.2 La résistance des mémoires individuelles | 22 |
| 1.2.1 Mémoires de migrants..... | 22 |
| 1.2.2 Mémoires de résistants | 26 |
| 1.2.2.1 Solidarité politique | 26 |
| 1.2.2.2 Solidarité culturelle | 39 |
| 1.2.3 Mémoires d'expulsés | 44 |
| 1.3 Conclusion | 52 |
| CHAPITRE II | |
| L'AUTORITARISME AU MAROC, ÉTAT DES LIEUX ET SPÉCIFICITÉS MÉMORIELLES | 53 |
| 2.1 Fonctionnement et piliers de l'autoritarisme marocain | 54 |
| 2.1.1 Les rouages de l'autoritarisme..... | 54 |

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.2.1 | Le monopole royal de l'histoire de l'indépendance | 66 |
| 2.2.2 | La patrimonialisation matérielle et immatérielle de l'histoire | 69 |
| 2.2.3 | La censure | 71 |
| 2.2.4 | L'« émotionnalisation » du politique | 78 |
| 2.3 | Conclusion | 83 |
| BILAN INTERMÉDIAIRE | | 84 |
| CHAPITRE III | | |
| LA RÉSISTANCE DES MÉMOIRES INDIVIDUELLES | | 85 |
| 3.1 | La « société civile » au Maroc, caisse de résonance de l'institutionnalisation des mémoires..... | 87 |
| 3.1.1 | L'articulation entre l'État et la « société civile » au Maroc..... | 87 |
| 3.1.2 | Visibilité et institutionnalisation des mémoires dans l'espace public marocain | 93 |
| 3.2 | L'autoritarisme marocain en frontières | 101 |
| 3.2.1 | Frontières territoriales..... | 101 |
| 3.2.2 | Frontières symboliques..... | 104 |
| 3.3 | Conclusion | 108 |
| CONCLUSION..... | | 110 |
| ANNEXE A | | |
| CARTE DES VILLES PRINCIPALES ET RÉGIONS ÉCONOMIQUES DU MAROC..... | | 116 |
| ANNEXE B | | |
| CARTES DE LA FRONTIÈRE NORD ENTRE LE MAROC ET L'ALGÉRIE | | 117 |
| ANNEXE C | | |
| LISTE DES TÉMOIGNAGES ORAUX ET ÉCRITS | | 129 |
| ANNEXE D | | |
| PHOTOGRAPHIES DES CAMPS D'ACCUEIL À Oujda EN 1975..... | | 131 |
| RÉFÉRENCES | | 133 |

LISTE DES CARTES

| | |
|-------------------------------------------------------------|-----|
| A1 Villes principales et régions économiques du Maroc | 116 |
| B2 Frontière nord entre le Maroc et l'Algérie en 1833 | 117 |
| B3 Frontière nord entre le Maroc et l'Algérie en 1967 | 118 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|--------|-----------------------------------------------------------------------|
| ADMEA | Association de Défense des Marocains Expulsés d'Algérie |
| ALM | Armée de Libération Marocaine |
| ALSM | Armée de Libération du Sahara Marocain |
| ALN | Armée de Libération Nationale |
| AMA | Association des Marocains d'Algérie |
| AMVEAA | Association des Marocains Victimes d'Expulsions Arbitraires d'Algérie |
| CAM | Comité d'Action Marocaine |
| CNRA | Conseil National de la Révolution Algérienne |
| CRUA | Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action |
| FAR | Forces Armées Royales |
| FLN | Front de Libération Nationale |
| GPRA | Gouvernement Provisoire de la République Algérienne |
| MP | Mouvement Populaire |
| OCRS | Organisation Commune des Régions Sahariennes |
| OMDH | Organisation Marocaine des Droits de l'Homme |
| PI | Parti de l'Indépendance |
| PN | Parti National |
| RSF | Reporters Sans Frontières |
| SNP | Sans Nom Patronymique |

RÉSUMÉ

Prenant place dans le cadre général des relations – conflictuelles – entre le Maroc et l'Algérie, cette étude se donne pour objectif la compréhension de l'autoritarisme du régime marocain à travers la question de la mémoire et de l'histoire. En explorant le récit d'anciens résistants marocains pour l'indépendance de l'Algérie et de Marocains expulsés d'Algérie, recueillis au cours d'un travail de terrain de trois mois au Maroc, il s'agit de confronter la politique « par le haut » au vécu de la politique « par le bas ». L'étatique et le populaire y trouvent chacun leur place pour révéler un autoritarisme du régime marocain qui englobe les rapports d'un roi tout puissant avec le reste de la sphère politique aussi bien qu'avec la société.

Les conclusions à ce travail de recherche appuient la thèse que, malgré un relâchement superficiel de l'autoritarisme du régime marocain, les fondations de celui-ci restent solides et stables grâce à des pratiques de politisation et de monopolisation – du pouvoir, de l'histoire, des mémoires.

Mots-clés : histoire, mémoire, autoritarisme, politisation, Maroc, Algérie, guerre d'indépendance, résistance, expulsion.

INTRODUCTION

Il est commun d'entendre que le Maroc et l'Algérie sont deux pays amis, qui partagent une communauté de culture ainsi qu'une communauté de destin : tous deux, pays voisins, « arabes » et « musulmans », ont lutté contre le gouvernement français pour l'indépendance.

Pour autant, le Maroc et l'Algérie sont deux États complètement différents qui ne reposent pas sur les mêmes fondations. Le système politique du Maroc gravite autour de la personne du roi, qui est réputé assurer stabilité au Royaume. C'est aussi un État qui s'appuie sur des référents culturels multiséculaires. Les piliers sur lesquels repose actuellement le système politique algérien se sont quant à eux forgés et consolidés avec la lutte contre la colonisation et pour l'indépendance. L'histoire marocaine se fonde sur la continuité, sur la restauration après l'indépendance d'un régime politique déjà ancré, alors que l'histoire algérienne se fonde sur une rupture avec le passé précolonial et colonial. En fait, la France ne réservait pas le même sort à l'Algérie et au Maroc.

La conquête de l'Algérie s'organise dès les premières décennies du XIX^e siècle. Elle réussit par les armes, en réprimant les différents chefs de tribu (le plus éminent étant l'Emir Abd ElQader) et en procédant à une colonisation de peuplement. Devenu département français en 1848, l'Algérie dut combattre pendant 8 ans avant de gagner son indépendance en 1962, avec la signature des Accords d'Évian. Le Maroc quant à lui devint un protectorat français au sud en 1912 par les Accords de Fès¹ et obtint son indépendance après un cycle de négociations aboutissant sur les Accords d'Aix-Les-Bains en 1956. L'instauration d'un protectorat se traduisit dans les faits

¹ En novembre 1912, un accord signé entre la France et l'Espagne place le Nord du Maroc (Rif) et les territoires du Sud (Sahara) sous zone d'influence espagnole. Le Nord obtint son indépendance en 1956 en même temps que les territoires colonisés par la France alors que le Sud resta sous domination espagnole jusqu'en 1975.

par le maintien du système politique marocain, avec tutelle d'autorités françaises locales sur les autorités marocaines. L'attrait était principalement d'ordre économique.

La délimitation d'une frontière tangible entre les deux pays date de l'ère coloniale : au fur et à mesure de l'expansion coloniale de la France, sur le territoire algérien mais également aux dépens du Royaume Chérifien, celle-ci va chercher à isoler ses colons et à délimiter l'étendue de ses colonies. Il en va de même pour la Mauritanie, le Sahara et la Tunisie. Dans les faits, le Maroc n'est pas resté indifférent au sort de l'Algérie. Si la France obtient du Maroc la signature d'un traité de neutralité en 1823, le Sultan Abd Ar-Rahman Ibn Hicham soutiendra officiellement l'Emir Abd ElQader dès 1839 dans son opposition à l'invasion des forces armées françaises. Mais le 17 août 1844, un conflit armé oppose celles-ci, conduites par le Général Burgeaud, aux troupes marocaines à Isly, près de la frontière algéro-marocaine. Ces dernières défaites, la bataille d'Isly aboutit à la signature du Traité de Tanger quelques mois plus tard, reconnaissant la présence française au Maroc et mettant hors la loi l'Emir. Le 18 mars 1845, le Traité de Lalla Maghnia est signé, fixant un premier tracé approximatif des frontières entre l'Algérie et le Maroc. Plusieurs traités seront signés par la suite, grignotant une partie du territoire marocain pour le placer sous la souveraineté algérienne.

Lorsque le Général de Gaulle lui propose de renégocier le tracé des frontières en 1960, le Souverain Mohammed V refuse et déclare vouloir attendre l'indépendance de l'Algérie afin de dialoguer avec un pays libre. Un premier accord de principe est d'ailleurs signé en juillet 1961 entre le nouveau Souverain Hassan II et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) de Ferhat Abbas, reconnaissant le caractère arbitraire des frontières tracées par la France. Cependant, à l'indépendance de l'Algérie ce dernier est évincé du pouvoir et Ahmed Ben Bella ne donne pas suite à cet accord. Ainsi les tensions entre le Maroc et l'Algérie relèvent à

l'origine de crispations politico-frontalières : le tracé des frontières entre les deux pays reste l'objet de relations conflictuelles, allant jusqu'à l'opposition armée. Face à ces épisodes belliqueux qui jonchent l'histoire des relations entre les deux pays, la présente étude s'appuie quant à elle sur deux épisodes beaucoup moins médiatisés, plus dérangeants.

C'est en effectuant des recherches préliminaires afin d'étayer mon sujet d'étude initial, les liens entre les populations marocaine et algérienne, et plus précisément les cas de mariage mixte et les flux migratoires entre les deux pays, que ces derniers ont été portés à ma connaissance, grâce au forum animé par Abdel SNP².

Le premier prend pour cadre la Guerre d'Algérie entre 1954 et 1962. Il s'agit de la solidarité entre les leaders indépendantistes algériens et marocains d'une part, qui prend historiquement place sur le territoire du Maroc, du fait de son indépendance hâtive, et d'autre part entre la communauté marocaine installée en Algérie et la population algérienne, cette fois-ci sur le sol algérien. De fait, lorsque les mouvements indépendantistes commencent à se structurer et à s'organiser en Afrique du Nord, avec la création des grands partis politiques qui vont mener la cause à son terme – le Néo-Destour pour la Tunisie en 1934, le Parti du Peuple Algérien en 1937 puis le Front de Libération National en 1954 pour l'Algérie, l'Istiqlal pour le Maroc en 1944 – leurs leaders politiques établissent d'emblée des liens et se déclarent solidaires. À l'indépendance du Maroc, celui-ci continue d'affirmer son soutien au combat que mène le peuple algérien et apporte une aide logistique et matérielle au Front de Libération National (FLN) en accueillant ses réunions, en abritant l'Armée de Libération Nationale (ALN) sur son territoire et en procédant à une partie de l'approvisionnement en armes. Plus encore, des Marocains habitant en Algérie

² Le choix a été fait de préserver l'anonymat des personnes entretenues pour cette étude. C'est pourquoi elles ne seront désignées que par leur prénom et la première lettre de leur nom de famille. Pour ce qui est d'Abdel SNP, c'est à sa demande que j'utilise ce surnom, dont la signification sera explicitée plus avant.

participent volontairement à la lutte indépendantiste algérienne, soit en prenant les armes et en rejoignant le maquis, soit en intégrant les réseaux du FLN dans les villes ou les villages.

Le second se replace dans le contexte du conflit du Sahara qui oppose l'Algérie et le Maroc depuis leur indépendance et doit être compris comme une réponse à la Marche verte³. À la fin de l'année 1975, le gouvernement algérien, à la tête duquel on retrouve Houari Boumediene alors Président de la République et Abdelaziz Bouteflika ministre des Affaires Étrangères, procède à l'expulsion de 350 000 Marocains, soit 45 000 familles, qui sont reconduits à la frontière marocaine. Sans préavis, ils sont arrêtés, dépossédés de tous leurs biens, séparés de leur famille (dans le cas de mariage mixte entre un(e) Marocain(e) et un(e) Algérien(ne), les enfants restaient avec la mère) et amis, et rejetés dans un pays qui leur est complètement étranger : le Maroc. Ces expulsions massives resteront dans les mémoires sous le nom de Marche noire.

Peu documentés par l'historiographie actuelle, ces deux épisodes témoignent de liens profonds qui unissent les populations algérienne et marocaine. Mis en perspective, l'analyse de leur traitement historique révèle des éléments clés d'analyse des relations entre les deux pays, mais surtout permettent de comprendre la politique domestique et étrangère du Maroc, puisque j'ai pris le parti d'étudier ce pays plus particulièrement.

L'interrogation principale qui guide la présente étude est la suivante : à travers le vécu et la mémoire des anciens résistants marocains pour l'indépendance de l'Algérie et des expulsés marocains de 1975, dans le contexte de relations plus ou moins tendues selon l'époque entre le Maroc et l'Algérie, que pouvons-nous

³ Le 06 novembre 1975, le roi Hassan II lance une marche pacifique au Sud, sur les territoires sahariens, encore sous domination espagnole. Composée de 350 000 Marocains, elle vise à récupérer ce qu'il considère faire historiquement partie du territoire marocain.

apprendre de la politique intérieure et étrangère marocaine ? Dans quelle mesure la question de ces Marocains, en éclairant un peu plus l'évolution des relations algéro-marocaines, rend-t-elle intelligible les structures sur lesquelles repose actuellement le régime marocain ? L'hypothèse soutenue ici est que l'autorité royale marocaine, dont la domination est garantie et institutionnalisée par les structures et les règles encadrant la vie politique, a recours à certaines pratiques empruntées et éprouvées depuis l'indépendance du pays, qui sont observables tant au niveau interne dans l'organisation de la sphère politique centrale et locale, qu'à l'extérieur, en l'occurrence dans ses relations avec son pays voisin, l'Algérie. Ces pratiques sont une monopolisation et une instrumentalisation de l'histoire et de la mémoire individuelle à des fins de stabilisation autoritaire. L'étude des deux épisodes décrits plus haut en témoigne. Afin de mieux saisir la question posée, l'étude s'articule autour de trois sous-questions qui feront l'objet de trois chapitres distincts.

Un premier chapitre, consacré au travail de terrain et aux résultats obtenus, propose de répondre à la question suivante : en quoi l'enquête de terrain, comme élément intrinsèque à ma réflexion méthodologique, a-t-elle été primordiale pour la construction de cette étude, à la fois du point de vue des conditions de réalisation que de celui de ces résultats ? Dans une première partie, je m'applique à expliquer les particularités du terrain et en quoi celles-ci dénotent de certaines pratiques du régime marocain. Dans une seconde partie, je livre les résultats de cette enquête basés sur des interviews et complétés par une analyse documentaire. Il s'agit de donner voix aux mémoires individuelles de Marocaines et Marocains ayant vécu en et combattu pour l'Algérie. Je m'attache à reconstruire chronologiquement les liens historiques qui existent entre le Maroc et l'Algérie à travers trois éléments : les flux migratoires entre les deux pays, la solidarité étatique et la résistance individuelle des Marocains pendant la Guerre d'Algérie, les expulsions de 1975. Cette reconstruction historique est essentielle car elle permet de comprendre en filigrane l'évolution des relations

entre les deux pays et l'ancrage historique, culturel, social, voire politique, de leurs conflits/rapprochements alternatifs tout en soulevant un écueil mémoriel.

La deuxième question posée, à laquelle sera consacré le second chapitre, est la suivante : comment s'exerce l'autoritarisme du régime marocain, quelles en sont les pratiques caractéristiques du point de vue de la mémoire et de l'histoire ? En décortiquant la notion d'autoritarisme et en l'appliquant au contexte marocain, il s'agira d'abord de dresser un état des lieux des procédés de stabilisation de l'autoritarisme du régime ainsi que la domination du pouvoir royal sur l'ensemble de la vie politico-sociale. À ce point, nous voyons que la religion et la nation représentent deux éléments clés de monopolisation – historique – du pouvoir. Plus spécifiquement, il s'agira ensuite d'explorer la question de l'historisation, des conditions de gestion et d'occultation de l'histoire et de la mémoire, et des pratiques de politisation de celles-ci dans le contexte autoritaire marocain. Nous verrons ainsi que le Palais royal a recours à une patrimonialisation et une « émotionnalisation » de l'histoire qui lui permet par la suite de mieux la contrôler par l'exercice de la censure. Ce chapitre fait suite au premier en ce sens où il éclaire le contexte particulier de la recherche de terrain.

Enfin, un dernier chapitre fait le lien entre les deux premiers en répondant à la question suivante : face aux pratiques mémorielles du Palais royal, comment les mémoires des résistants et expulsés marocains s'organisent-elles ? Nous verrons que celles-ci réussissent à forcer une réécriture de l'histoire officielle, ou du moins essayent, en investissant le terrain gagné par la « société civile », dont nous discuterons la notion. Enfin, dans une dernière section, nous ferons le lien entre frontières discursives et frontières physiques, les premières reflétant les secondes dans l'arsenal autoritaire du monarque.

Au croisement des relations internationales et de la sociohistoire, cette étude apporte ainsi un regard nouveau sur les relations algéro-marocaines à plusieurs points

de vue. D'abord, ces épisodes historiques n'ont jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une étude détaillée et documentée complète. Je suppose que la raison est double : premièrement une méconnaissance généralisée, deuxièmement un manque de sources écrites, de réflexion historique, sociologique, politique en la matière. Partant, un séjour sur le terrain, au Maroc, puisque cette étude propose de se limiter au cadre national marocain, était donc inévitable. Ceci étant, mon étude n'ambitionne pas de combler intégralement ce manque, mais plutôt de défricher la question et de dégager quelques pistes de réflexion. Ensuite, prendre ces données historiques comme point de départ à cette étude implique en lui-même un traitement de la question des relations algéro-marocaines assez peu commun, alors que la tendance est à aborder le sujet du point de vue du conflit du Sahara Occidental, beaucoup plus médiatisé et analysé. Qui plus est, il nous permet de dépasser la sphère politique étatique, qui trouvera toutefois sa place dans cette étude, pour porter l'attention sur l'histoire entre les deux peuples. Enfin, la question des anciens résistants et des expulsés marocains est particulièrement intéressante, car elle constitue un prisme d'analyse à travers lequel un ensemble de questions jusque-là ignoré pourra être posé.

CHAPITRE I
LA COLLECTE DES MÉMOIRES INDIVIDUELLES,
FACTEUR DÉTERMINANT
DANS LA CONSTRUCTION DU TRAVAIL DE RECHERCHE

La construction théorique de mon sujet d'étude, la mémoire comme instrument de l'autoritarisme marocain, m'a amenée à isoler plus particulièrement trois moments historiques : (1) les flux migratoires entre l'Algérie et le Maroc depuis la moitié du XIX^e siècle, (2) la solidarité militante entre les populations et la collaboration entre les leaders indépendantistes algériens et marocains, (3) la Marche noire de 1975. Si celle-ci est une manifestation des tensions entre le Maroc et l'Algérie, à l'instar des deux premiers récits, elle témoigne de la cohésion des deux populations. L'intention de ce premier chapitre est de reconstituer ces trois moments. Pour cela, je me baserai à la fois sur des entretiens réalisés au Maroc au cours de l'été 2012, des extraits de journaux et de rares sources documentaires. Ces mémoires individuelles trouvent leur place ici autant qu'elles participent à éclairer l'histoire marocaine et à remédier à ses oublis.

Cependant, la problématique qui se situe au centre de ce travail, les usages de la mémoire en contexte autoritaire, n'a pu se cristalliser et s'affiner qu'avec la confrontation constante entre un certain bagage théorique et une recherche empirique. En d'autres mots, la réalisation d'un travail de terrain de trois mois a été déterminante pour la formulation finale des résultats et la mise à l'épreuve des concepts annoncés précédemment. C'est la raison pour laquelle, après avoir décrit la méthodologie de ce travail (1.1), il s'agira dans une seconde section de présenter la compilation de ses résultats (1.2).

1.1 Construction du travail de recherche

Les ouvrages qui abordent la question des relations algéro-marocaines sont assez elliptiques et imprécis, et souvent font abstraction de la question particulière de la collaboration entre le Maroc et l'Algérie dans les décennies cinquante et soixante et des expulsions massives de 1975. Face à cette indisponibilité initiale de matière pertinente sur le sujet depuis l'étranger, un séjour au Maroc est très rapidement apparu nécessaire. Pensant combler les lacunes historiques par ce moyen, tout à l'inverse, ce séjour m'a permis de prendre la mesure de l'inaccessibilité/inexistence généralisée d'informations, qui s'explique par la frilosité des autorités marocaines sur le sujet, participant à rendre la recherche de terrain particulièrement difficile (1.1.1). Ces difficultés de terrain sont ce qui m'a par la suite amenée à remanier en profondeur mon plan de travail (1.1.2).

1.1.1 Méthodologie de recherche

Le choix méthodologique relève d'une réflexion *a priori* sur les conditions de mon enquête au Maroc (1.1.1.1). Cependant, le contexte autoritaire une fois sur place a demandé à ma recherche une certaine flexibilité afin de contourner au mieux les difficultés rencontrées (1.1.1.2).

1.1.1.1 Le récit de vie

Considérant *a priori* les lacunes documentaires, mais aussi la méfiance des autorités marocaines à s'exprimer sur le sujet, il apparut judicieux dès le départ d'aller à la rencontre de ces anciens résistants et expulsés ou familles d'expulsés, et par suite de fonder en partie l'étude sur une méthodologie généralement employée dans les domaines de la sociologie ou de l'ethnologie, le récit de vie. D'après la

définition de Daniel Bertaux, celui-ci consiste en « une improvisation sans notes (sans recours aux archives écrites), se fondant sur la remémoration des principaux événements tels qu'ils ont été vécus, mémorisés et totalisés, et s'efforçant d'en discerner les enchaînements. » (1997, p. 70) Bien que cette approche relève du niveau micro, il ne s'agira pas de comprendre les individus interrogés, mais plutôt leur trajectoire de vie (mobilisation pendant la guerre, retour volontaire ou forcé au pays) en tant que phénomènes sociaux, les personnes interrogées étant à la fois porteuses d'expérience sociale et « des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur » (1997, p. 26). En d'autres termes (1997, p. 14), les logiques qui structurent l'ensemble d'un monde social, ou mésocosme, sont également à l'œuvre dans chacun des microcosmes qui le composent. En étudiant de manière approfondie l'un d'eux, on peut saisir certaines des logiques du mésocosme.

À ce point, la méthodologie du travail entrepris était alors emprunte de celle caractéristique de la *Grounded theory*. À l'opposé des théories qui fonctionnent sur le modèle hypothético-déductif, elle procède de l'induction analytique. Le terrain ne représente pas plus le point de départ de la recherche qu'il n'est l'instrument de vérification : la construction de l'objet de recherche consiste en un aller-retour constant entre savoir et distanciation « grâce à des procédures scientifiques d'objectivation. » (Bertaux, 1997, p. 21) La recherche est de type empirique et le recueil d'informations se fait *in situ*.

De même, la méthode de l'entretien semi-dirigé apparaissait comme la plus utile. Très utilisé en sciences sociales, celui-ci est plus souple dans ses règles que l'enquête par questionnaire, mais impose toutefois un cadre plus strict que le récit de vie. Si le chercheur va construire son interview autour d'un petit nombre de questions directrices préalablement élaborées et auxquelles il va chercher une réponse, ce type d'entretien se construit au fur et à mesure dépendamment de son propre avancement,

évitant ainsi les digressions et favorisant l'exploration de certains aspects que le chercheur n'aurait pas abordé de lui-même. Cette méthode est particulièrement bien adaptée à l'objet de recherche puisqu'il permet d'interroger directement l'expérience des acteurs et de mettre en relief la notion de perception de ces derniers. Elle permet également de respecter « leurs propres cadres de références : leur langage et leur catégorie mentale » (Quivy et Campenhoudt, 2006, p. 186).

L'anticipation des spécificités du terrain et l'adaptation de la méthodologie de recherche est essentielle dans la préparation d'une étude. Mais le terrain peut également se révéler d'une complexité inattendue car il exigera une réadaptation *in situ*.

1.1.1.2 Un terrain difficile

Si ce n'est qu'à la fin des années quatre-vingt que la science politique a commencé à s'intéresser aux autres sciences sociales (ethnologie, anthropologie, sociologie,...) et à employer leur méthodologie, c'est encore plus récemment qu'a émergé une réflexion sur le travail de recherche, et plus précisément le travail de terrain lui-même. Cette étape est pourtant déterminante dans l'élaboration d'une étude puisque non seulement ses résultats participent de la construction de l'objet d'étude et de l'orientation de celle-ci, mais avant cela, la manière de mener l'enquête va fortement peser sur la récolte des données. Deux regroupement d'études ont ainsi contribué à déblayer le terrain à ce sujet : un numéro spécial de la revue *Cultures et Conflits* paru en 2002 sous la direction de Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, sous le titre « Les risques du métier : engagements problématiques en sciences sociales », et un numéro de la *Revue française de science politique* paru en 2007, dirigé par Magali Boumaza et Aurélie Campana, intitulé « Enquêter en milieu "difficile" ». D'emblée, une attention particulière est portée sur le terrain lorsque celui-ci est de nature à pénaliser franchement les résultats de l'enquête, lorsque « la difficulté apparaît

comme inhérente à l'objet étudié ou induite par un contexte de recherche.» (Boumaza et Campana, 2007, p. 7).

La notion de difficulté peut caractériser plusieurs situations, certaines plus concrètes que d'autres. Un terrain peut tout d'abord être difficile pour des raisons pratiques (éloignement géographique, langue étrangère, difficulté à rentrer en contact avec les différents informateurs souhaités) ou/et « ressenties » (culture étrangère, censure politique, surveillance étroite). Cefaï et Amiriaux distinguent eux deux formes de risque : le risque physique (situation de guerre, intégration d'un milieu dangereux, non sécurisé) et le risque d'être empêtré dans des partis-pris où « l'enquêteur n'est pas toujours à même de contrôler toutes les informations qu'on lui transmet, de maîtriser son rapport affectif, éthique ou politique à l'objet et de maintenir une attitude d'"engagement distancié", garantie de sens critique. » (2002, p. 3) Pour résumer, la difficulté peut être objective/subjective et peut menacer le chercheur lui-même/le bon déroulement de son activité de recherche, avec plusieurs combinaisons possibles. Pour autant, elle peut aussi avoir des effets positifs sur la recherche au sens où « la proximité de vécu avec eux [les enquêtés] » implique « un niveau de communication qui favorise d'une part l'intercompréhension et d'autre part la confiance. » (Romani, 2007, p. 36)

Au cours de l'année 2009, j'ai eu l'occasion de résider sept mois au Maroc, à Rabat, à titre personnel, ce qui me permit de me familiariser avec la culture du pays, ses codes sociaux et un minimum avec la langue arabe. Lorsque je suis revenue pour effectuer mon travail de terrain en mai 2010, il ne s'agissait donc pas de m'adapter, mais bien de me réadapter au mode de vie. En revanche, il m'a fallu partir de zéro en ce qui concerne la familiarisation avec le sujet sur place, la domestication des sources possibles d'information. Ce qui impliquait l'élaboration d'un réseau.

Cette étape a été à la fois enrichissante et laborieuse. Dans un premier temps, je me suis concentrée sur la région de Rabat, car d'une part je connaissais la ville,

d'autre part j'y avais ciblé les principaux centres documentaires et institutions que je pensais susceptibles de m'aider. Néanmoins, il s'avéra qu'en définitive ceux-ci étaient peu documentés⁴ alors que les secondes se montrèrent peu coopératives. Je pus également prendre contact avec le milieu universitaire, mais tous les chercheurs que je rencontrais n'avaient travaillé quant à eux que sur la question des Algériens du Maroc pendant la Guerre d'indépendance⁵ (dont la complémentarité des travaux avec la présente étude sont toutefois des plus intéressants).

Parallèlement, l'objectif était de préparer un séjour à Oujda, dans le nord-est du pays, où je comptais rencontrer ces anciens résistants. Située à 10 km de la frontière, fermée, avec l'Algérie, les deux semaines passées dans la ville m'ont confrontée à une tension plus pesante qu'ailleurs. Les difficultés rencontrées là-bas ont été doubles. D'une part, il s'agissait bien là de tester l'émotivité de la problématique et la réticence des autorités marocaines à parler du sujet. D'autre part, il est certain que les autorités locales devaient être peu habituées à rencontrer des chercheurs, venus de l'étranger pour les interroger à ce sujet. La méfiance, mais aussi la hiérarchisation/centralisation du système politico-administratif marocain voulant qu'une autorité inférieure ait toujours à rendre des comptes à l'autorité supérieure, me ralentirent ainsi dans mes démarches jusqu'à les bloquer complètement. Si j'avais pu relativement faire l'économie d'un temps d'adaptation culturelle, c'était sans compter celui, ainsi qu'une infinie patience, que prend l'apprentissage de la culture politique

⁴ D'après les recherches effectuées sur place, à ce jour, il ne semble exister qu'un seul ouvrage (entièrement rédigé en langue arabe mais comportant quelques sources documentaires en français) traitant exclusivement de la question de l'aide apportée par le Maroc aux indépendantistes algériens : *الدعم المغربي لحركة التحرير الجزائرية* (« Le soutien marocain au mouvement de libération algérien »). Initié par le Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération (HCAR), situé à Rabat au Maroc, on peut de prime abord douter de l'orientation du recueil, l'institution dépendant dans son organisation, sa gestion et ses moyens du Palais (nous verrons au chapitre suivant en quoi le rattachement de telles institutions au pouvoir royal est problématique) et la publication n'ayant pas fait l'objet d'une diffusion au niveau national (elle n'est actuellement consultable qu'au centre documentaire du HCAR lui-même).

⁵ À ce propos, l'ouvrage majeur réalisé par Mohammed Amattat, 2008, *الجزائريون في المغرب ما بين سنتي 1830 1962 مساهمة في تاريخ المغرب الكبير المعاصر* (« Les Algériens au Maroc entre 1830 et 1962 : Une contribution à l'histoire du grand Maghreb contemporain »).

marocaine, qui ne s'était jusque-là jamais manifestée aussi violemment à moi depuis que j'étais entrée sur le territoire marocain. Comme l'explique Paul Rabinow :

Le travail de terrain est un processus dialectique entre la réflexion et l'appréhension immédiate, deux constructions de l'esprit qui relèvent de la culture. Nos catégories scientifiques nous aident à repérer, décrire et développer des champs d'enquête. Mais on ne peut pas poser des questions et procéder à des redéfinitions vingt-quatre heures par jour. Il est difficile de considérer le monde constamment d'un point de vue scientifique. Or, sur le terrain, on n'a guère de position de repli. L'univers du quotidien se transforme plus rapidement et plus dramatiquement que chez soi. Il y a accélération dialectique entre la perception d'expériences nouvelles et leur normalisation. (1988, p. 46)

C'est la raison pour laquelle j'ai dû abandonner la voie officielle, pour ne suivre cette fois-ci que la voie informelle du réseautage. Celle-ci ne fut guère plus fructueuse pour ce qui fut de m'entretenir avec des anciens résistants, qui refusèrent par crainte de me parler puisque je n'en avais pas reçu l'autorisation des autorités marocaines en question. Et ici, même le réseautage se révéla inutile. En revanche, je parvins à m'entretenir avec des expulsés ou familles d'expulsés, le plus souvent engagés dans des associations et beaucoup plus enclins et désireux de m'expliquer leur démarche. Le plus éloquent fut en effet la différence d'accueil que j'ai reçu en contactant les autorités marocaines d'une part et ces derniers d'autre part. Alors que les premières conditionnent leur aide à un ensemble d'autorisations, qui au final visent la surveillance continue du travail du chercheur, les seconds sont bien plus transparents sur leurs intentions et leurs démarches, malgré eux parfois (il en sera question dans la troisième partie de cette étude).

Selon un rituel qui se répétait pour chaque rencontre, il fallait que j'intègre le cercle de ces derniers. J'étais ainsi d'abord référée, recommandée, par une personne proche de celle que je contactais. Ensuite je rencontrais cette dernière, dans un café la plupart du temps, afin de la convaincre de mon sérieux. Véritable examen de passage, c'est une fois celui-ci réussi que l'échange pouvait commencer et les langues plus ou moins se délier. Cependant, tout n'était pas une question d'argumentation et mon statut de chercheuse était loin d'être suffisant :

Une certaine méfiance persiste quand le chercheur expose les buts de son enquête. Elle n'est jamais vraiment effacée, mais les boucliers s'abaissent en général dès lors que le chercheur montre en particulier qu'il a intériorisé le langage et les schémas propres au groupe qu'il étudie. (Boumaza et Campana, 2007, p. 13)

Lorsque j'ai rencontré SNP Abdel⁶, comme il se fait appeler, pour la première fois à Paris, je me rappelle ainsi qu'il m'ait dit qu'il avait apprécié que je parle de « l'imputabilité des gouvernements marocain et algérien dans les événements de 1975 » lorsque je l'avais contacté par courriel.

Par ailleurs, l'intégration au groupe peut avoir un revers : l'assimilation perçue du travail de recherche comme une démarche militante en faveur de la cause étudiée. Particulièrement pour ce genre de revendication qui, pour porter ses fruits, requiert une diffusion élargie, l'étudiante étrangère que j'étais alors, et qui de surcroît possédait la double citoyenneté française et canadienne, représentait une occasion inestimable d'« internationaliser » leur combat. C'est ainsi qu'il me fut demandé par l'un si j'accepterais de présider une antenne en Europe de son association, et proposé par un autre de participer à leurs travail de reconnaissance dans une organisation internationale. On pourrait y voir la marque du développement d'une relation de confiance entre l'enquêteur et l'enquêté. Mais ne s'agit-il pas plutôt d'une forme plus insidieuse, inconsciente, de manipulation qui tient justement au fait que celui-ci continue de nous percevoir comme un étranger ? Peut-être qu'avec le temps cette perception tend-t-elle à s'estomper. Cela peut également procéder de l'ignorance de la nature du travail académique en général.

Cependant, mon statut d'étrangère présentait certains avantages. Le premier est peut-être de pouvoir poser plus ou moins volontairement les questions qui fâchent ou

⁶ SNP signifie « Sans Nom Patronymique ». Lorsque l'enregistrement au service civil français est devenu obligatoire en Algérie pour la population algérienne à la fin du XIX^e siècle, les personnes sans nom de famille ou qui refusèrent de s'enregistrer se firent accolé à leur nom l'appellation « SNP » par les autorités françaises. Voir Sophia Lamri, 1997, « Immigration et résonances coloniales. Identification et colonisation. » In *Dynamiques migratoires et rencontres ethniques, actes des Journées universitaires d'automne, Rennes, 15-16-17 septembre 1997*, éd. Ida Simon-Barouh, p. 357-363. Paris, Montréal : L'Harmattan. J'utilise ici ce surnom à sa demande.

de soulever des tabous. La naïveté feinte, si elle pouvait donner lieu à des réponses toutes faites, calquées sur le discours officiel, pouvait également susciter des apartés et des confidences. D'autre part, les langues pouvaient alors se délier du fait que j'échappe au contrôle social qui pèse sur les chercheurs nationaux.

Pour autant, le positionnement ambigu du chercheur peut mettre celui-ci dans la situation très inconfortable et ambivalente du « double jeu ». Car si la complicité permet d'obtenir plus facilement des confessions et de se rapprocher des personnes interviewées, elle est prise pour un accord dans les idées. Alors qu'au contraire, il s'agit encore là d'un objet d'étude que les conditions particulières du terrain occasionnent :

La délicate intersection entre l'engagement de l'enquêteur et ceux des enquêtés, la dimension personnelle, parfois intime, de ce rapport et ses implications pendant et après le passage du chercheur doivent être transformés en objets d'enquête de plein droit. (Cefaï et Amiraux, 2002, p. 4)

Cependant, l'assimilation qui est faite par les interviewés n'est pas si fausse que cela car

Avec le recul, certains le confessent, cette position de traducteur, de médiateur et d'avocat pour le compte de la population étudiée est un gage de maintien de l'accès au terrain et de qualité des informations recueillies. Mais cet intérêt scientifique est indissociable d'une défense de la survie, d'une exigence de justice et d'une lutte pour les droits des « sujets » de l'enquête. (Cefaï et Amiraux, 2002, p. 2-3)

Dans son récit *Un ethnologue au Maroc : réflexions sur une enquête de terrain*, Paul Rabinow se pose la question suivante : « Après tout, maintenant que j'étais sur le terrain, tout n'était-il pas désormais travail de terrain ? » (1988, p. 24). Mon séjour au Maroc avait initialement pour but la récolte d'informations d'une part par la fréquentation de centres documentaires qui conservaient des ouvrages introuvables en dehors du pays, d'autre part par le recours à une série d'entretiens avec les personnes concernées de près ou de loin par le sujet (universitaires, institutions, autorités politiques, anciens résistants, expulsés d'Algérie). Cependant, sur place, je fus

entraînée dans certaines situations où il ne fut pas toujours facile de garder un point de vue distancié, m'obligeant à m'impliquer plus que ce que je ne le voulais. Si beaucoup des questions que je me posais concernant la problématique précise des Marocains d'Algérie et de la collaboration entre le Maroc et les indépendantistes algériens sont restées ouvertes, en revanche les conditions du terrain ont été elles-mêmes révélatrices de la nature du régime marocain, de son fonctionnement et de ses moyens de perdurance. À tel point qu'il apparaissait inévitable de ne pas en parler. Cette évidence fut à l'origine d'un grand remaniement de mon plan qui ne prévoyait pas au départ d'en parler outre-mesure.

En résumé, la recherche effectuée sur le terrain apparaissait à la fois essentielle pour combler en partie les lacunes informationnelles et déterminante car elle a permis de rendre plus intelligible la complexité du sujet de recherche en éclairant des dimensions sous-estimées. Mais tout aussi important fut le travail de réflexivité dans la restitution de celui-ci et sa mise en forme écrite.

1.1.2 Réflexivité et rhétorique de rédaction

Selon Clifford Geertz, la question de la signature est ce qui « concerne la construction d'une identité à travers l'écriture » (1996, p. 16). Il s'agit de savoir quelle est l'empreinte que l'auteur donnera à son travail final, sachant que celui-ci doit se plier aux exigences d'un travail académique, alors qu'il repose sur une expérience personnelle. Geertz lie cette difficulté à une seconde question qui est celle du discours, qui concerne « l'élaboration d'une façon de présenter les choses – vocabulaire, rhétorique, méthode d'argumentation – liée à cette identité de telle manière qu'elle semble en être issue, comme une remarque est issue d'un esprit. » (*Ibid.*) Cette autre difficulté a également trait aux exigences d'un travail académique et touche à la conception que l'on se fait du langage.

Tout travail destiné à la lecture d'un public, que celui-ci se restreigne au milieu universitaire clos ou vise une publication plus populaire, doit séduire et convaincre. Il faut que l'étude soit agréable à la lecture, pédagogique. Car comme le souligne Geertz, l'affirmation d'avoir été sur place n'est pas suffisante, non seulement pour persuader de la véracité de ce qui est écrit, mais aussi pour justifier une forme de récit et d'analyse brute. Le langage doit être à la fois praxis, c'est-à-dire un discours lettré, et un moyen, un discours scientifique. Devenu une « production littéraire », la synthèse finale du travail de terrain demande donc un double travail de fonds et de forme, critique et stylisé. C'est ce que l'anthropologue appelle à la fois « être ici et là-bas ». Être ici dans le texte, et là-bas sur le terrain.

Pour se faire, le chercheur doit procéder à un effort réflexif, c'est-à-dire un retour sur son expérience. En tout temps, mais particulièrement quand celui-ci s'est déroulé dans un contexte difficile :

Les ethnologues et anthropologues montrent en effet que, dans ces environnements, les canons de la méthode sont mis à mal, s'agissant notamment de la neutralité du chercheur, de l'impeccabilité des techniques d'enquête, et ce, d'autant plus que le chercheur adopte une posture réflexive. C'est précisément à la réflexivité que sont appelés les ethnographes lorsqu'ils quittent un terrain après une immersion plus ou moins longue, que ce soit au moment de la prise de notes ou au moment de l'écriture du travail de recherche (thèse, rapport). La démarche inaugurée par la tradition de Chicago, qui se veut compréhensive des acteurs enquêtés, est d'ailleurs revendiquée par bon nombre d'observateurs ethnographes. (Boumaza et Campana, 2007, p. 7)

La réflexivité est en somme une démarche fondamentale pour donner sa scientificité méthodologique aux sciences sociales. Selon la définition de Norbert Elias (*Engagement et distanciation, Qu'est-ce que la sociologie*), il s'agit d'un aller-retour constant entre le terrain, l'observation (l'engagement du chercheur) et la théorie (par distanciation), dans un objectif de scientificité. Mettant en valeur l'interdépendance, décrite plus haut à propos de la société de cour, qui suppose ici qu'il n'existe pas de différenciation entre le chercheur et l'objet de la recherche

puisque celui-ci s'intègre à la configuration sociale à l'étude, Elias préconise la recherche d'un équilibre nécessaire à la production d'une connaissance scientifique.

Ce retour sur soi méthodologique, bien que cela ne soit pas automatique, s'accompagne d'une subjectivité rhétorique, dans quel cas le « je » plus personnel est utilisé, à la place du « nous » plus formel qui est couramment d'usage. Et pour cause, le travail de terrain et de recherche en général, tout comme son auteur, s'effacent régulièrement devant un texte final dont la fluidité fait oublier les péripéties et les aléas de la recherche elle-même. Les deux ouvrages *Écrire les sciences sociales* (2004) d'Howard Becker et *Être ici et là-bas* (1996) de Clifford Geertz y sont pour beaucoup dans la requalification et l'embellissement du travail de recherche dans le domaine des sciences sociales. Afin de conjurer cette tendance, il a donc été décidé d'une part d'écrire ce mémoire à la première personne, d'autre part de laisser au travail de recherche et au travail de terrain la part qui lui revient dans cette version finale de l'étude. En plus de souligner l'importance de la recherche dans l'écriture, le « je » a l'avantage de non seulement mettre en valeur la conscience de la subjectivité du travail de recherche mais aussi du contrôle de celle-ci par une estimation continue tout au long du texte des points forts et faibles du travail. D'ores et déjà, le fait qu'il s'agissait là de ma première expérience de terrain dans le cadre d'un travail universitaire a sa part dans les résultats de mon enquête de terrain. Il est certain que j'aurai pu poser de meilleures questions, réagir plus habilement aux blocages ou encore insister plus lorsque l'on m'opposait un refus d'accès. Mais comme je l'ai écrit plus tôt, elle a également été révélatrice sur d'autres points. De plus, il est vrai que la période de l'été n'est pas forcément la plus favorable pour ce genre d'exercice.

Pour résumer, en prévision des difficultés qui allaient s'opposer à moi, aux vues de l'autoritarisme du régime d'une part et de son rapport à l'histoire d'autre part, j'ai choisi de m'intéresser aux mémoires individuelles. De ce point de vue, je pouvais

à la fois établir une triangulation entre l'histoire, la mémoire et le régime marocain et contourner – je l'espérais – la rigidité de l'historiographie officielle. Pour ce faire, j'ai donc ajusté ma méthodologie afin qu'elle s'adapte à mon objet d'étude, dans ses spécificités et ses contraintes. Après en avoir décrit le déroulement, je souhaiterai maintenant restituer le produit de ses résultats, c'est-à-dire la compilation des informations recueillies. Les trois phénomènes/événements-clés qui vont être présentés ont en commun d'illustrer l'existence passée de relations positives, amicales, heureuses entre les deux populations frontalières, malgré les querelles politiques, que ce soit par le bénéfice culturel des flux migratoires ou la solidarité en temps de guerre. C'est la raison pour laquelle ils sont chronologiquement mis bout à bout.

1.2 La résistance des mémoires individuelles

1.2.1 Mémoires de migrants

Pour les Marocains du Nord-est du Maroc (Oriental et Rif central et oriental), l'Algérie constitue depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, une terre d'accueil. Mimoun Aziza rapporte ainsi que les Rifains employaient le terme *asharrak*, qui vient de l'arabe *el-charq* qui signifie l'Est, pour désigner leur migration vers l'Algérie (2004, p. 63). Dans les premiers temps, il s'agit d'une émigration saisonnière : avec l'instauration d'une nouvelle économie de type colonial, les opportunités de travail sont plus intéressantes. Avec la colonisation du Maroc, l'émigration devient annuelle, pluriannuelle, voire définitive pour beaucoup suite aux famines et sécheresses qui vont toucher le Rif dans la première moitié du XIX^e siècle. D'autant plus que la région du Rif « a non seulement souffert des conséquences désastreuses d'une guerre qui a duré plus de dix-huit ans (1909-1927)⁷, mais en plus elle n'a bénéficié d'aucun travail d'infrastructures et d'investissements capable de générer le développement économique souhaité. » (Aziza, 2004, p. 69). Toutes les classes sociales sont concernées, mais majoritairement les petits propriétaires et les paysans sans terres.

Il est à noter que ces deux régions sont reliées commercialement depuis le XIX^e siècle (pour une carte des frontières à cette époque, voir annexe B) : le port d'Oran, approvisionné par le marché rifain, est le principal concurrent de celui de Melilla (sous domination espagnole depuis le XV^e siècle) pourtant situé dans la région du Rif. À cette époque, la ville d'Oujda représente une jonction entre les deux pays. Avant l'instauration du Protectorat, la personnalité de l'Amel régnant sur la ville posait d'ailleurs problème aux autorités françaises car celui-ci ne semblait pas respecter les

⁷ Si la présence espagnole au Maroc remonte au XV^e siècle, la « pacification » du Nord du Maroc débute historiquement en 1909 avec un conflit entre le gouverneur de la ville de Melilla et les tribus berbères avoisinantes et se termina en 1927 avec l'arrestation du chef rifain Abd El-Krim El Khattabi et la fin de la République du Rif.

accords passés avec celles-ci prévoyant des droits de douanes avantageux (Katan, 2000, p. 108).

Toutefois, avec l'occupation, la petite guerre entre l'Amel d'Oujda et l'Algérie pris fin et un trafic important s'établit entre l'Algérie et le Maroc par la frontière qui s'intensifia lorsque les accords de 1917 permirent le transit à travers l'Algérie, vers la zone chérifienne, des produits venus d'Angleterre (thé et tissus surtout). (*Ibid.*)

La région de l'Oriental va alors grandement bénéficier du développement du commerce avec l'Algérie, notamment au niveau des voies de communication : « C'est en 1911 que le chemin de fer arriva à Oujda. Son intérêt stratégique se doublait, dans l'esprit des colonisateurs, d'un autre objectif : frapper l'esprit de l'"indigène" par l'image de la puissance du pays qui l'installe. » (Katan, 2000, p. 109)

La destination privilégiée de cet exode rifain et oriental est l'Oranie et l'Algérois, mais dépendant de la saison des travaux et des demandes en main-d'œuvre. À tel point que quelques villages dans ces régions seraient majoritairement habités de Marocains (Aziza, 2004, p. 63). Le déclenchement de la guerre en Algérie en 1954 puis l'indépendance du Maroc deux ans plus tard ont cependant été des freins puissants à ces migrations, tandis que les conflits frontaliers marquent leur coup d'arrêt. À l'inverse, pour des raisons culturelles, religieuses, et en raison des liens familiaux, le Maroc a été la première destination des Algériens fuyant la colonisation française, appelés les *Mouhajirin*, c'est-à-dire « les exilés pour la foi » (Aziza, 2008, p. 113).

Dès la moitié du XIX^{ème} siècle, et jusqu'à la fin de la guerre d'indépendance algérienne, le Maroc voit affluer par vagues successives correspondant à l'évolution des motivations d'émigration, des Algériens qui vont peu à peu, comme les Marocains en Algérie, s'intégrer à la population. Généralement, cette communauté algérienne préfère s'installer dans l'oriental, à Oujda plus particulièrement, ce qui lui

permet de garder ses relations en Algérie. Ces *Mouhajirin* correspondent ainsi à la première vague d'immigration. L'accueil de la population marocaine est généralement bon, même si celle-ci voit d'un mauvais œil les liens que ces derniers, pour beaucoup des commerçants, maintiennent avec l'Algérie et qui pourraient donc leur faire concurrence. Cependant, « Du fait de l'ancienneté de leur installation, à la veille du Protectorat, ils seront considérés comme Marocains. » (Aziza, 2008, p. 115). La deuxième vague est générée par l'instauration du Protectorat sur le territoire marocain. Les Algériens appelés à jouer le rôle d'intermédiaires entre Français et Marocains suscitent une certaine méfiance de la part de ces derniers qui les voient comme des collaborateurs. Mais dès 1926, les privilèges de cette deuxième vague tombent. L'immigration algérienne vers le Maroc se fera alors pour des raisons économiques seulement, du fait de la crise qui intervient en Europe, et le flux diminue. La dernière vague est constituée de réfugiés algériens qui fuient la Guerre d'Algérie pour un Maroc nouvellement indépendant depuis 1956. Ainsi, à partir de 1957, pour la seule ville d'Oujda, l'on compte plus de 6 000 réfugiés qui s'y installent et presque 10 000 l'année suivante. (Aziza, 2008, p. 117).

Qui plus est, pour Rémy Leveau (1985, p. 157), l'Oriental et le Rif ont été affectées par la présence lourde et contraignante de l'ALN algérienne. Sans intervenir ouvertement dans les affaires marocaines, les Algériens jouissaient d'une liberté d'action qui a empêché l'administration marocaine d'affirmer son emprise sur la région. Certains opposants se prévalaient, à tort ou à raison, du soutien des Algériens, et le pouvoir local marocain était, par ailleurs, relativement impuissant à protéger la population des initiatives de l'ALN algérienne ou des représailles françaises. Son prestige s'en est trouvé amoindri.

Pour résumer, aujourd'hui, la population du Nord-est marocain demeure très marquée historiquement, et avec toutes les conséquences socio-économiques que cela implique, par la proximité de l'Algérie et par son destin. D'une part elle a été

marquée par la présence des dirigeants de l'ALN pendant la guerre d'indépendance, d'autre part une partie de sa population a à un moment ou à un autre, pour une durée plus ou moins longue, immigré de l'autre côté de la frontière. À cela s'ajoute la particularité du territoire comme « région-mémoire » au sens où le souvenir des guerres a eu des conséquences sociales, économiques et structurelles sur les populations du Nord-est du Maroc. Celles-ci tirent leurs caractéristiques de l'organisation de leur mémoire autour de grands personnages (Abdelkrim Al-Khattabi), grands lieux, grands conflits (bataille d'Anoual en 1921, Guerre du Rif). De fait, la région a toujours été enclavée, géographiquement, mais aussi économiquement, socialement et politiquement. C'est également historiquement un lieu d'opposition au pouvoir royal. Il est d'ailleurs intéressant de noter que durant toute la durée de son règne, Hassan II n'a pas une seule fois visité la région.

Dans les deux cas, les mouvements migratoires sont donc essentiellement liés à la colonisation, les uns cherchant à fuir l'impérialisme français, les autres à profiter des avantages économiques. Tout au long des XIX^e et XX^e siècles, les flux migratoires du Maroc vers l'Algérie s'intensifient jusqu'à absorption complète de la communauté marocaine comme partie intégrante de la population algérienne, colonisée. C'est pourquoi, lorsque la lutte armée se déclenche en Algérie, la communauté marocaine est automatiquement « embarquée » dans le mouvement. Parallèlement, une solidarité prend forme entre les dirigeants des mouvements nationalistes des deux pays.

1.2.2 Mémoires de résistants

La dimension marocaine de la guerre d'indépendance algérienne a concrètement pris deux formes. La première est la coopération politique et armée entre les différents chefs indépendantistes civils et militaires des deux pays, majoritairement organisée sur le sol marocain (1.2.2.1). Cet aspect le plus connu, car

officiel, a été assez bien documenté par quelques spécialistes de chacun des deux mouvements indépendantistes algérien et marocain. La seconde forme est la participation à la lutte de la communauté marocaine en Algérie (1.2.2.2). Pour ces deux phénomènes, il s'agira d'en présenter quelques illustrations concrètes et de dégager quelques pistes d'explication/compréhension de leurs dynamiques.

1.2.2.1 Solidarité politique

Dans le milieu des années 50, au Maroc comme en Algérie, les mouvements indépendantistes s'engagent dans la lutte armée. Au Maroc cependant, il s'agit plus d'une option choisie par quelques factions isolées et localisées qu'un moyen de lutte contre l'occupation généralisée :

Contrairement à l'idée que défendaient certains responsables du Parti de l'Istiqlal selon laquelle la décision de déclencher l'action armée avait été prise par les instances dirigeantes du parti, tous les dirigeants de la Résistance et de l'Armée de Libération, à de rares exceptions près, affirment que s'ils se sont engagés dans la voie de la lutte armée, c'était justement parce qu'ils avaient perdu tout espoir dans l'activité politique. Que la majorité des résistants ait, à un moment donné, fait partie du Parti de l'Istiqlal, nul ne cherche à le nier. Mais que le mouvement armé soit l'œuvre exclusive du parti, tous les chefs armés s'en défendent. (Zade, 2006, p. 13-14)

Ainsi s'il y a continuité idéologique entre les partis et les mouvements de résistance armée, il y a rupture dans les moyens préconisés. En effet à la différence de l'Algérie, le Maroc obtient son indépendance grâce à la médiation diplomatique aboutissant à des négociations. De fait, la colonisation n'a pas présenté les mêmes traits dans les deux pays. Alors qu'au Maroc elle a pris la forme d'un Protectorat suite aux Accords de Fez de 1912, l'Algérie est quant à elle complètement intégrée au territoire de la France, en devenant un de ses départements officiels, suite à une conquête effectuée par les armes. À deux formes de colonisation, deux moyens d'acquisition de l'indépendance. C'est pourquoi, en Algérie, dès sa proclamation, le Front de Libération National, organisation politique, se dote d'un bras armé, l'Armée de Libération Nationale.

Bien que la lutte armée ne se généralise donc pas à l'ensemble du territoire marocain, pour les indépendantistes algériens, la situation est favorable pour entreprendre des démarches de l'autre côté de la frontière : ils peuvent à la fois obtenir le soutien politique dont ils ont besoin en se rapprochant des leaders des partis et profiter d'un support armé en sollicitant l'aide des réseaux de résistance et de l'Armée de Libération Marocaine (ALM).

Ainsi, Mohamed Boudiaf, alors coordinateur interzones du tout jeune Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action (CRUA), qui deviendra le FLN quelques mois plus tard, « affirme avoir passé la frontière avec Larbi Ben M'hidi pour assister à une réunion fixée à l'avance par les représentants de la résistance algérienne au Caire et Allal El-Fassi » (Zade, 2006, p. 216) dès le mois d'août 1954. Organisée à Tétouan, en zone espagnole, cette réunion porte sur une possible coopération entre les deux mouvements algérien et marocain. Boudiaf effectue à la fin de l'année une nouvelle visite dans le Nord du Maroc à la suite de laquelle est fixé pour le 5 mars 1955 à Nador le débarquement d'un bateau chargé d'armes en provenance d'Égypte.

En juillet 1955, alors que l'ALM prend forme, un Comité de coordination est créé à Nador. Leaders Marocains et Algériens s'entendent sur

la signature d'un accord aux termes duquel les deux parties s'engageaient à collaborer et à se partager les armes acquises. La partie marocaine s'est engagée à aider les Algériens à transporter leur part d'armement jusqu'au territoire algérien et à créer des points d'appui dans la région limitrophe. (Zade, 2006, p. 221)

Le régime égyptien de Gamal Abdel Nasser est alors donateur d'une grande quantité d'armements, munitions et explosifs que se partagent ensuite les deux mouvements (Zade, 2006, p. 254). C'est cet approvisionnement en armes qui permet aux deux armées d'orienter leurs actions contre les forces françaises stationnées à la frontière algéro-marocaine.

L'ALM diffuse également des communiqués communs sur la situation interne aux deux pays (actions portées contre les autorités françaises, nombre d'armes saisies, de blessés, de morts, etc.). Benjamin Stora rapporte que

L'aide marocaine se traduit, aussi, par l'activité des camps d'entraînement de Nador et de la région d'Oujda. Des centres de repos pour les combattants de l'Oranie sont installés à proximité de Boubeker. Les blessés sont hospitalisés dans les établissements médicaux des environs ; des collectes, enfin, sont régulièrement organisées. (2002, p. 54)

Si l'auteur semble faire un amalgame (2002, p. 50) en évoquant deux entités différentes – l'Armée de Libération marocaine et l'Armée de Libération du Maghreb – alors que seule la première a existé, il décrit très justement que le Comité mis en place participait à l'instruction de jeunes recrues marocaines par des chefs de maquis algériens à Tétouan puis dans l'Oriental. Il est également intéressant de souligner, comme l'explique Zade et Stora qu'en 1955 « des contacts avaient bel et bien eu lieu entre les représentants de la révolution algérienne et leurs camarades marocains au sujet d'une action commune à l'occasion du second anniversaire de la déposition de Mohamed Ben Youssef. » (Zade, 2006, p. 209)

Il est important de souligner qu'à l'indépendance du Maroc, l'ALN récupérera une partie des armes de l'ALM, au fur et à mesure que celle-ci est intégrée aux Forces Armées Royales (FAR), l'armée nationale du pays, créé en mars 1956 et dont le jeune prince héritier Moulay Hassan (futur Hassan II) prendra la direction. Toutefois, une partie de l'ALM, refusant les négociations d'Aix-les-Bains, engage le combat contre le pouvoir royal, ce qui affaiblit très certainement la coopération avec les indépendantistes algériens.

Mis à part l'ALM, certains réseaux armés clandestins, qui agissaient indépendamment de celle-ci, ont également apporté leur aide aux indépendantistes algériens. Ainsi, pour ce qui est de la cellule d'Oujda du réseau *Al-munazzama As-sirriyya* (L'Organisation Secrète), constitué comme beaucoup d'autres après l'exil de Mohammed V, « le groupe avait travaillé aussi pour le compte de la résistance

algérienne en assurant la liaison entre les représentants du F.L.N. à Nador et leurs camarades à l'intérieur de l'Algérie. » (Zade, 2006, p. 190)

À partir de 1956, lorsque l'on parle du soutien marocain à la lutte indépendantiste algérienne, il faut comprendre d'une part que celui-ci a été plus ou moins modéré dépendamment de l'état des relations franco-marocaines et de l'irrédentisme marocain, d'autre part que ses réalisations pratiques ont subi le poids des intrigues internes à la vie politique marocaine. Comme le dit Stora :

Si le Maroc, nouvellement indépendant, continue d'assister ses « frères » nationalistes en favorisant l'établissement de camps d'entraînement, ou en laissant transiter quantités d'armes, sur son sol, il n'est plus question « d'attendre » l'indépendance de l'Algérie pour bâtir une solidarité maghrébine. (2002, p. 58)

L'année 1958 est assez révélatrice des ambiguïtés du comportement marocain vis-à-vis des dirigeants indépendantistes algériens. Entre les 27 et 30 avril 1958 se tient à Tanger la Conférence du Grand Maghreb Arabe réunissant les leaders des trois grands partis Nationalistes : le Néo-Destour tunisien, le FLN algérien et l'Istiqlal marocain dont Allal El-Fassi, président de l'Assemblée, est issu. Les partis tunisiens et marocains s'engagent à soutenir la lutte d'indépendance algérienne en servant de base arrière aux forces de l'ALN et en reconnaissant le FLN comme seul interlocuteur valable du peuple algérien, et soutiennent la création d'un Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (qui sera créé en septembre 1958 au Caire). Mais à la veille de la Conférence, dans une lettre adressée à Krim Belkacem, Lakhdar Bentobbal et Abdelhafid Boussouf, Ahmed Ben Bella ne cache pas sa déception :

La Conférence est une conférence de partis et non de gouvernements et nous en sommes encore à parler du soutien de l'Algérie. [...] Or, sans méconnaître les gestes de solidarité de la Tunisie et du Maroc, l'« l'engagement politique » s'est avéré incohérent et inconséquent. Incohérent du fait de beaucoup d'équivoques et du manque de coordination politique et diplomatique et autres. Inconséquent, c'est-à-dire pas à la mesure de l'intransigeance française et de « l'échelle terrifiante » de la guerre d'extermination ; donc, non seulement l'anarchie ou « désengagement militaire » n'a pas été compensé par un engagement politique accru mais il y a également des signes certains de « désengagement politique ». (Harbi, 1981, p. 187)

Selon ses vœux, la Conférence était donc censée relancer l'engagement politique des deux pays vis-à-vis de la cause algérienne. Deux mois plus tard, du 17 au 20 juin, s'organise à Tunis la Conférence intergouvernementale qu'il voulait. Pour Mohammed V, cette prise de position est risquée car elle risque d'entraver les relations avec le gouvernement français.

En effet, depuis les premières heures de son indépendance, le Maroc a cherché à consolider son intégrité territoriale en demandant à plusieurs reprises à la France qu'elle lui restitue les territoires du Sud (Sahara) intégrés au territoire algérien, alors que celle-ci avait créé en janvier 1957 l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) afin de régler la question des territoires sahariens. En août 1957, Allal El-Fassi expose la doctrine du Grand Maghreb, promouvant un territoire historique du Maroc s'étendant jusqu'au fleuve Sénégal et aux provinces Nord-est mali et Sud-ouest algérien. Le 21 mars 1958 est ainsi créé une commission nationale des frontières entre le Maroc et la France.

Les chefs algériens sont extrêmement déçus de ce double-jeu marocain et des attermoissements qu'il entraîne. Il y a une certaine rancœur de leur part puisqu'ils estiment qu'ils ont été le fer de lance de la lutte émancipatrice et que sans eux, le Maroc et la Tunisie ne seraient à l'heure actuelle pas plus indépendants que l'Algérie. Cette désolidarisation est d'autant plus mal vécue que l'empire colonial français est mis à mal autant en Afrique qu'en Asie (la défaite de Diên Biên Phù est dans tous les esprits). De ce fait, le gouvernement français se concentre plus que jamais sur le cas

algérien. Cette rancune est particulièrement visible dans un rapport au Comité de Coordination et d'Exécution du colonel Omar Ouamrane, responsable de la direction de l'armement et du ravitaillement général, en date du 8 juillet 1958 :

De frère et partenaire égal, les gouvernements marocain et tunisien ont fait de nous un mineur ou un incapable. (Cf. Ben Barka dans *Al Istiqlal* : « nous devons devenir le porte-parole du FLN et assumer pour lui l'action politique ». En définitive, nous avons servi d'épouvantail, d'instrument de chantage à l'égard de la France. Notre lutte a abouti à l'indépendance de deux pays frères, notre carence la consolide à notre détriment, car pour l'heure, gouvernements de Tunis et du Maroc s'ingénient à nous faire patienter. (Harbi, 1981, p. 191)

Ce ressentiment face au comportement marocain vécu comme un abandon politique se traduit par une hostilité marquée envers les dirigeants marocains. Dans un rapport au GPRA en date du 1^{er} octobre 1958, Boussouf, alors ministre des liaisons générales et communications, écrit ainsi ceci :

Les entraves faites à notre lutte par le gouvernement marocain, les difficultés sans cesse provoquées à notre logistique, les exactions sans nombre dirigées contre nos réfugiés, jusqu'à la quiétude même qu'on nous refuse pour mener à bien notre combat, tout cela nous a contraint de dénoncer aux gouvernements frères et amis, membres d'une seule et même famille, le drame qui nous sépare de nos frères marocains, responsables autant que nous pour ce qui nous concerne, des destinées du Maghreb arabe et de l'avenir du monde arabo-asiatique. Le drame qui nous divise, dépasse par sa gravité et sa portée lointaine, la simple expression de querelle de famille. (Harbi, 1981, p. 431)

De plus, il dénonce le déploiement des Forces Armées Royales marocaines, qui interdisent le passage des militants, dans la région de Béchar-Figuig, particulièrement dans deux couloirs dont le relief géographique empêche les forces françaises de verrouiller la frontière, et donc essentiels car uniques passages permettant le ravitaillement en armes, munitions, habillement, médicaments des *wilayas* (i. e. départements) intérieures. En effet, à partir de juillet 1957, la France commence l'installation de la ligne Morice, du nom de l'ancien ministre français de la défense, tout le long de la frontière algéro-marocaine (et algéro-tunisienne qui sera renforcée par la ligne Challe). Concrètement, cela visait l'isolement de l'Algérie et à empêcher le passage de résistants, en posant plusieurs lignes de barbelés, électrifiées,

et de mines, antipersonnel et éclairantes, et en surveillant la zone jour et nuit, zone par ailleurs constamment bombardée par des canons-radars sensibles au mouvement. Zineb S., Marocaine expulsée de l'Algérie dont le témoignage sera reconstitué plus avant, raconte ainsi que du côté marocain, les habitants de la région aidaient alors les résistants en plaçant des plaques de bois sous leurs chaussures pour qu'ils puissent marcher sur les fils et traverser.

Enfin, Boussouf affirme que le territoire marocain sert de stationnement aux forces françaises (notamment aériennes) attendant de prêter renfort à celles établies en Algérie, et que leur évacuation n'a été qu'un leurre destiné à tromper le gouvernement marocain et n'a en réalité consisté qu'en un redéploiement stratégique.

Ben Bella, reconnaît ces mauvaises relations avec le Maroc, cependant, il affirme que :

Politiquement et militairement, nous resterons commandés par cet impératif capital qu'est le facteur nord-africain et nous n'avons pas le droit de nous figer dans une position négative faite de rancœurs et de critiques stériles en arguant de l'immobilisme et du manque de maturité politique de nos voisins ou en prônant des attitudes protocolaires qui font passer l'amour-propre sur l'intérêt national. (Harbi, 1981, p. 186)

Contre l'isolement de l'Algérie, l'entretien de bonnes relations avec le Maroc est essentiel. À la fois parce que celui-ci représente une base arrière militaire stratégique indispensable et parce que sans le Maroc le projet d'un Grand Maghreb Arabe et d'un front solidaire en Afrique du Nord ne peut se réaliser.

L'année 1960 est cependant marquée par une baisse des tensions entre le Maroc et l'Algérie à propos des frontières. Fin mai, le GPRA et le gouvernement marocain signent un accord confirmant la volonté marocaine

d'une part [de] sauvegarder l'autorité et l'unité nécessaires du GPRA en vue d'assurer la participation efficace de la collectivité algérienne du Maroc et la lutte de libération du peuple algérien, et d'autre part [de] prévenir et neutraliser les entreprises de la France au Maroc, visant à affaiblir ou à isoler l'Algérie combattante. (Harbi, 1981, p. 459)

En janvier 1961, la Conférence de Casablanca, réunissant plusieurs dirigeants de l'Afrique libre et à l'origine de la future Organisation de l'Unité Africaine (OUA), représente « la première tribune internationale où Ferhat Abbas a pu s'exprimer en véritable chef du futur État algérien, et non seulement comme président d'un gouvernement provisoire en exil. Pour les participants à ces assises africaines, la France n'était déjà plus en Algérie. » (Gaudio, 1991, p. 103) Et alors que le Maroc vient de se retirer de la Commission franco-marocaine des frontières, un autre accord (secret qui sera révélé par le gouvernement marocain le 2 septembre 1963), est signé le 6 juillet 1961 prévoyant la résolution de la question par des négociations directes entre les deux gouvernements.

Au cours de mon séjour à Oujda, je rencontre Mohammed H, habitant de la ville. Mohammed H. raconte avoir combattu en Algérie. Voici son récit : originaire de Talsint, en 1956, alors âgé entre 16 et 18 ans, il rejoint une cellule clandestine à Figuig, composée d'environ 200 hommes répartis en 7 ou 8 groupes, qui opère en Algérie et dont le chef se nomme Mohamed Belhaj Boubou. Le nom de son groupe était le Mia de Si Abdallah, du nom du chef du groupe. Les sous-chefs étaient eux connus par des numéros, qui correspondaient aux nombres de personnes qu'ils avaient sous leurs ordres. Cette cellule fait partie d'une organisation combattante plus grande, dont les bases se situent au Maroc, entre Sidi Ifni et Figuig. Il me raconte que les combattants s'entraînaient dans des camps installés au Maroc, partaient en Algérie exécuter l'opération (par exemple attaquer un poste français), restaient cachés dans des bases arrières en Algérie le temps que les choses se calment, puis rentraient au Maroc pour se réapprovisionner. Selon lui, c'est un « malentendu » entre le FLN et le chef du groupe qui aurait fait cesser les opérations. Fin 1959, il s'engage alors dans les Forces Armées Royales (FAR) et prend le grade de sergent-chef.

Bien que la frontière algéro-marocaine soit le théâtre des opérations menées par Mohammed H, les dates, les noms et les lieux cités laissent cependant croire que

la cellule dans laquelle il s'était engagé relevait en définitive de l'Armée de Libération du Sahara Marocain (ALSM). Créée au lendemain de l'indépendance, la création de l'ALSM répondait à l'objectif de récupération des territoires sahariens du Sud et de l'Est, et s'inscrivait dans le projet du « Grand Maroc » d'Allal El-Fassi. Dirigées contre les forces d'occupation françaises, pour ce qui est des opérations menées sur le territoire algérien, celles-ci ne s'inscrivaient selon toute vraisemblance pas dans le mouvement de lutte indépendantiste algérienne, mais visait la « restauration » de la souveraineté marocaine sur ces territoires. On peut toutefois se demander si Mohammed, et tous ses camarades de la cellule, avaient été informés de cet objectif.

Ce résumé chronologique de la solidarité entre *leaders* indépendantistes Marocains et Algériens, s'il est plus anecdotique qu'exhaustif, est révélateur d'une discontinuité dans le comportement marocain vis-à-vis de la cause algérienne. Une rupture s'opère en effet en 1956 alors que le Maroc devient indépendant et donc un État souverain. D'abord, le pouvoir royal, qui est l'ultime détenteur du pouvoir, subit des pressions internes de la part des partis, notamment de l'Istiqlal, puis de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), issu de celui-ci, créé en janvier 1959 par Abderrahim Bouabid, Abdellah Ibrahim et Mehdi Ben Barka. Il voudrait aussi réaliser son idéologie du Grand Maghreb, portée par Allal El-Fassi, ce qui implique d'intégrer des territoires qui sont alors sous domination française et qui reviendront à l'Algérie quand celle-ci sera indépendante. Ensuite, face à ces préoccupations nationales, le pouvoir doit, en tant que nouvel État s'insérer sur la scène internationale, ce qui implique de se construire une politique étrangère. D'abord, il doit s'assurer de préserver des liens cordiaux avec la France et l'Espagne dont les politiques coloniales ont eu pour effet de rendre le pays très dépendant économiquement mais aussi culturellement vis-à-vis d'eux, dépendance que les traités d'indépendance n'ont pas altérée. Ensuite, pays frontalier, le Maroc doit s'assurer d'éviter les conflits à l'avenir avec la Mauritanie (indépendante en 1960),

mais surtout avec l'Algérie (indépendante en 1962). Dès lors, l'on comprend mieux pourquoi, le Maroc oppose une certaine fermeté à la France quant il se dit solidaire avec les indépendantistes algériens, mais restreint en pratique celui-ci et se montre lent à mobiliser ses forces et ses moyens.

La mise en avant de cette hypothèse unique s'explique également par l'absence d'études qui mettraient en perspective, feraient se répondre les sources documentaires traitant des perceptions et des comportements algériens d'un côté et marocains de l'autre. Pour ce dernier, les mémoires d'Hassan II⁸ pourraient certainement fournir des éléments très utiles. Côté algérien, si le terrain de la Guerre d'Algérie a été plus ou moins déblayé grâce notamment à l'accessibilité aux archives françaises, la politique algérienne après l'indépendance reste encore largement une boîte noire. Plus encore, cette mise en confrontation permettrait alors de surpasser le débat entre objectivité et subjectivité comme cadre d'analyse adéquat à la compréhension des conflits.

Les sciences sociales, particulièrement quant il s'agit d'étudier les mobilisations sociales, sont jusqu'à aujourd'hui largement dominées par deux courants théoriques s'opposant quant à savoir si c'est à la structure qu'il faut attacher de l'importance, on parlera alors de théories structuralistes, ou aux acteurs, à leurs intentions, aux calculs qu'ils font, on parlera alors de théories utilitaristes. Mais en définitive, ces deux courants ne donnent qu'une vision partielle du processus d'engagement, se positionnant soit au niveau des éléments déterminants en amont l'engagement soit au niveau des finalités de celui-ci, c'est-à-dire des intérêts des acteurs. Plusieurs théories ont essayé de conjuguer ces deux postures mais sans parvenir réellement à éviter les écueils de ce désaccord épistémologique :

⁸ Hassan II, 1976, *Le Défi, Mémoires*, Paris : Albin Michel, 284 p. ; Hassan II, c1993, *La mémoire d'un roi : entretiens avec Éric Laurent*, Paris : Plon, 304 p.

L'insatisfaction ressentie devant les développements récents de l'analyse des mouvements sociaux ne tient pas seulement à leur incapacité à éviter les oppositions les plus classiques en sociologie (on pourrait ajouter à la polarisation structure/cognition [...] celle entre niveaux macro et micro, entre méthodes quantitative et qualitative, etc.), mais également à leur inaptitude à rendre compte de la manière dont, concrètement, « prennent », se déroulent et se délitent les mobilisations, en d'autres termes à leur difficulté à repérer et aborder les problèmes que pose à l'analyse l'« action collective en train de se faire ». (Mathieu. 2002, p. 92)

« L'action collective en train de se faire » est au contraire un terrain d'étude qui a réussi à dépasser le débat en installant la focale sur le jeu des acteurs pris dans leur ensemble et l'enchaînement des coups qu'ils portent. On doit ainsi à Michel Dobry d'avoir développé une théorie dans le contexte particulier des crises politiques.

Pour l'auteur, les crises politiques ne sont pas des phénomènes à aborder comme des éléments perturbateurs de la stabilité d'un système, mais s'inscrivent plutôt dans un processus continu. Qui plus est, il met l'accent non pas sur les causes ou les catalyseurs de ces crises, aussi importants soient-ils, ni sur les résultats, mais sur l'activité tactique de ses protagonistes, c'est-à-dire sur « ce qui se joue *dans* les processus de crise eux-mêmes, dans les *échanges de coups* qui y interviennent » (1992, p. 15). Les coups désignant ici

les actes et les comportements individuels ou collectifs qui auront pour propriété d'affecter soit les attentes des protagonistes d'un conflit concernant le comportement des autres acteurs, soit ce que Goffman appelle leur « situation existentielle » (c'est-à-dire, en gros, les rapports entre ces acteurs et leur environnement), soit encore, bien entendu, les deux simultanément, la modification de cette situation existentielle s'accompagnant presque toujours d'une transformation des attentes et des représentations que se font de la situation les différents acteurs. (1992, p. 21-22)

Cette théorie est intéressante pour étudier l'évolution des relations entre l'Algérie et le Maroc, puisqu'elle identifie plusieurs typologies de conflit, parmi lesquelles le conflit à dynamique mixte où la coopération entre les acteurs coexiste avec le différend. Dans ce cas, la dynamique particulière de l'échange de coups pourra elle-même influencer sur les intérêts, motivations, objectifs des acteurs (1992, p. 25). Cette situation est caractéristique de la période allant du début de la solidarité

entre les mouvements indépendantistes algérien et marocain aux premières années de l'Indépendance de l'Algérie, alors que le comportement marocain reflète la double contrainte à laquelle il doit faire face. Plus encore, elle met l'accent sur la perception des acteurs en positionnant le sens, la portée, qu'ils donnent à chaque coup comme déterminant dans l'évolution de leurs motifs et de leurs objectifs et donc pour les coups qu'ils vont porter à leur tour. En cela, Dobry attire l'attention sur les définitions uniques que l'histoire retiendrait de chaque coup donné :

[...] par delà le constat toujours utile de la coexistence *possible* de plusieurs définitions pour une même réalité « objective » donnée, l'usage courant de la notion de définition de la situation présente non seulement le défaut d'ignorer les *confrontations* qui opposent, entre elles, plusieurs définitions d'une même situation et les concurrences qui peuvent avoir pour objet l'imposition d'une définition particulière (qui pourra être dite dominante en cas de succès de l'un des protagonistes), mais aussi [...] celui de méconnaître *l'interdépendance entre plusieurs définitions* distinctes, ainsi que celle de leur destins propres. (1992, p. 197)

En ce sens, l'auteur prend le contre-pied des théories volontaristes, qui voudraient que les décisions, les choix et actions des acteurs soient plus que tout des éléments explicatifs des périodes de crise, en dénonçant ce qu'il appelle une « illusion héroïque » (1992, p. 79). En ce focalisant sur les choix, on perdrait de vue à la fois les structures propres aux conjonctures de crises et l'activité tactique de leurs protagonistes (1992, p. 95).

En synthèse, ce détour par les représentations algériennes – puisque les principales sources documentaires sont celles-ci – a l'avantage de mettre en évidence une solidarité structurelle et conjoncturelle, conditionnée par le statut du Maroc comme État colonisé d'abord, indépendant et souverain ensuite. Cette solidarité politique s'oppose ainsi dans ses motivations à celles qui ont pu animer la communauté marocaine en Algérie, qui peut-être *a contrario* qualifiée de culturelle et dont les ressorts psychologiques sont tout autres.

1.2.2.2 Solidarité culturelle

Ce glissement dans la typologie de solidarité tient du fait que le niveau d'analyse n'est pas le même. D'une solidarité étatique, on bascule vers une solidarité individuelle. Tout d'abord, examinons le quotidien de la population en Algérie pendant la guerre, à travers le récit de quatre Marocains, dont trois rencontrés lors de mon séjour au Maroc et un dont le témoignage est paru dans la presse marocaine. Ensuite, nous analyserons les questions que ces témoignages posent pour les sciences sociales.

Parue en 2007 dans l'hebdomadaire marocain *Le Reporter*, l'interview de Houari Benallal, d'origine rifaine (Maroc) mais né près d'Oran (Algérie), nous donne un exemple d'engagement de la population marocaine dans la lutte indépendantiste algérienne. Celui-ci raconte avoir fondé une cellule de résistance en 1953, « époque où la résistance organisée était basée seulement dans la capitale, Alger, et les montagnes de l'Aurès », avec 3 amis également marocains et son frère :

Les opérations que j'ai faites ne prévoyaient pas des assassinats, seulement des actes de sabotage. Au début, nous n'avions même pas d'armes. C'est un peu plus tard que j'ai pu me procurer des armes que j'ai acheminées de Sidi Belabbas. [...] Nous avons décidé de participer à la résistance algérienne pour aider nos frères algériens dans leur lutte contre le colonialisme français. Je me suis dit que les résistants sont des gens comme nous, alors pourquoi ne pas commencer, de notre propre initiative, à Oran ? Nous avons décidé de sacrifier notre vie pour la cause. Parmi les cinq de notre groupe, trois sont morts dans les combats. Il y a eu deux étapes à Oran. Dans la première, nous étions seuls à agir. Dans la deuxième, nous sommes devenus membres du FLN.

À cause de son militantisme, il sera arrêté, torturé et emprisonné pendant trois ans et demi. À lire l'interview au complet, on comprend vite que son but est de vanter l'héroïsme des Marocains qui se sont dévoués au combat pour mieux accabler l'Algérie pour son ingratitude. Pour autant, s'il illustre une des multiples formes que la lutte algérienne a prises, l'activisme, l'engagement volontaire dans la résistance n'a néanmoins pas été le fait de la majorité des résistants. Pour Benjamin Stora, pendant la guerre d'Algérie, il existait une forme de résistance populaire beaucoup plus

répandue et globale : « Cette force de résistance qui repose sur le silence, le refuge, le rejet de la communication officielle extérieure, se manifeste dans l'Algérie coloniale par une attitude de réserve à l'égard de l'intrusion étrangère, dans le domaine privé de la vie familiale et de la religion. » (1989, p. 50) En d'autres mots, il s'agit d'une résistance passive.

D'autres récits mettent quant à eux l'accent sur la contrainte et les menaces provenant du FLN-ALN, qui est un aspect de la Guerre d'Algérie assez peu traité comparé aux études qui ont été faites sur ce qui a été appelé les guerres intestines au mouvement indépendantiste⁹, opposant les différents courants nationalistes algériens. Dans un tract de la division d'Alger de l'ALN, datant du printemps 1956, nous pouvons lire ceci :

L'Armée de Libération Nationale sollicite ta contribution financière ; geste que tu accompliras, nous en sommes convaincus, par esprit de solidarité Nationale et Patriotique. Un frère combattant se présentera à toi et te délivrera un reçu portant le montant de la somme que nous te laisserons le soin de fixer. (Harbi et Meynier, 2004, p. 147)

Conformément à cet appel à contribution, les récits de Mohammed D., rencontré à Rabat, Zineb et Safia Z., rencontrées à Rabat, relatent tous les trois que leurs familles eurent à donner régulièrement de l'argent au FLN, contre lequel ils obtenaient un reçu. Plus encore, Safia affirme que le montant, contrairement à ce qui est dit dans le tract, était fixé à l'avance. Elle raconte que les hommes qui collectaient les fonds pour le FLN s'habillaient en femme, c'est-à-dire qu'ils portaient le *haïk* (grande étoffe blanche dont se couvraient les femmes pour sortir), passer dans les maisons et les magasins, demandaient une certaine somme d'argent et donnaient l'heure à laquelle ils allaient revenir.

⁹ Voir à ce titre Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du F.L.N., 1954-1962*, Paris : Fayard, 2002, 812 p.

Par ailleurs, tous les trois expliquent que leur maison était réquisitionnée comme maison de repos et cachette pour les résistants. Se déplaçant à pied et n'étant pas motorisés, ils pouvaient s'y reposer et s'y nourrir. Zineb et son mari avaient également pour ordre de surveiller les alentours afin de prévenir une attaque.

La forme injonctive qu'utilise le tract soulève la question de l'intentionnalité, ou en d'autres mots, appelle à comprendre les causes de participation des Marocains en Algérie à la lutte contre le colonisateur français. De prime abord, il semblerait que pendant la guerre d'indépendance, aucune différence n'ait été faite entre Marocains et Algériens, la conception de la nation algérienne selon le FLN-ALN était totalisante. Il ne semble pas non plus que les Marocains vivant en Algérie se distinguent comme tel dans la population, au point de ne pas participer à la résistance du fait qu'ils soient étrangers et que leur pays ait obtenu son indépendance huit ans avant l'Algérie par exemple.

Dans un rapport du Comité de Coordination et d'Exécution, alors dirigé par Ramdane Abbane, au Conseil National de la Révolution Algérienne, datant de l'été 1957, faisant en partie le point sur la situation, il est dit que

Tous les Algériens sont membres du F.L.N. L'immense majorité par conviction, une infime minorité par crainte. [...] Tous les Algériens participent à la lutte. Les uns éduquent, les autres organisent, d'autres font de la propagande, ramassent des fonds, du ravitaillement, des médicaments, etc., d'autres encore prennent la garde, servent de guides dans leur douar, hébergent, renseignent et font à l'occasion le coup de feu. (Harbi et Meynier, p. 188).

On a là une énumération des différentes possibilités de participation de la population à la résistance dans les villes et les villages. Mais il pouvait également y avoir engagement dans l'ALN et le maquis, engagement dit « illimité » correspondant à la durée de la lutte (Harbi et Meynier, p. 53 et 56). En pratique, le FLN recourut très rapidement à l'intimidation et à la contrainte pour arriver à ses fins et entraîner toute la population avec lui dans la lutte. Harbi et Meynier reproduisent ainsi un modèle de demande de contribution aux « Algériens musulmans » :

Collaborer avec le F.L.N. et l'A.L.N., c'est avoir un certificat de patriotisme, c'est préparer une vie dans l'honneur aux siens et à soi-même, une république algérienne souveraine. [...] Un refus de ta part aurait une lourde signification et amènerait de notre part de graves mesures dont tu aurais seul la responsabilité. (Harbi et Meynier, p. 194).

De même, un tract, distribué dans l'algérois fin octobre 1956 pour les deux ans du déclenchement de la guerre, déclare que « Le 1^{er} Novembre 1956 sera une journée du souvenir en attendant de devenir une fête nationale. Aucun travail ne sera permis. Dans les villes comme dans les campagnes, rien ne devra troubler notre recueillement. » (Harbi et Meynier, p. 151). Ou encore, dans un appel à des manifestations commémoratives à l'occasion du 131^e anniversaire du débarquement français en Algérie et contre la partition de l'Algérie, datant de fin juin-début juillet 1961 et diffusé dans le sud-est constantinois, nous pouvons lire : « Ô peuple algérien, tu es invité à manifester mercredi prochain. Celui qui s'abstiendrait serait considéré comme traître à la patrie. » (Harbi et Meynier, p. 165). Ce qui signifiait purement et simplement la mort.

Une idée dominante lie les trois témoignages lorsqu'il s'agit de comprendre comment ils en sont arrivés à aider le FLN : l'obligation. Comme en témoigne la réponse de Mohammed D., le choix était simple, suivre les ordres du FLN ou être tué :

Si on ne marchait pas, on nous tue. On nous tue alors. Alors nous étions obligés, nous étions obligés d'associer avec le FLN. Tu veux, tu veux pas, c'est comme ça. [...] Euh ils m'ont dit t'es obligé, on vous croit, vous êtes gentil, vous êtes courageux, vous allez nous suivre, vous allez suivre ce qu'on vous dit.

Pour Zineb S. également, c'est parce qu'ils étaient menacés de mort par le FLN qu'ils acceptèrent de suivre les ordres. C'est pour cela qu'ils avaient peur aussi bien des Français que du FLN. Cependant, malgré cette obligation, Zineb S. me dit avoir travaillé pour Dieu et ne vouloir aucune reconnaissance.

Pour les trois interviewés, jusqu'en 1962, les Marocains sont considérés comme des Algériens dans un climat de fraternité. Plus encore, au niveau local, la

question ne se pose même pas, tous sont engagés de gré ou de force dans la résistance, le FLN obligeant les uns et les autres à participer. Néanmoins, Mohammed D. déclare que les dirigeants du FLN aurait toutefois parlé d'accorder les mêmes droits aux Algériens et aux Marocains une fois l'indépendance acquise, ce qui malgré tout démontre que ces derniers, quant à eux et contrairement à la population, procédaient à des distinctions nationales.

Les études portant sur les mouvements indépendantistes en Algérie et au Maroc donnent une grande place au volontarisme. Volontarisme teinté de ferveur religieuse pour Daniel Rivet :

La résistance des Marocains face aux conquêtes française et espagnole s'inscrit essentiellement dans un langage religieux. On se mobilise pour défendre l'intégrité du *dâr al islâm* (territoire de l'islam) dans lequel se loge l'*umma* (la communauté des croyants) menacée par l'assaut des infidèles (*rûmiyun, kâfirun*). (1999, p. 330)

Cependant,

L'horreur sacrée du Chrétien islamise une forme latente de sentiment national, qui lui est antérieure phénoménologiquement, sinon historiquement. [...] Contre les Français, les Marocains défendent non pas un *dâr al islâm* abstrus comme un énoncé théologique émis par un *'alîm*, mais un territoire, un État, au nom d'une conscience historique qui leur est spécifique. (1999, p. 337)

Pour Stora, qui lui s'est attaché à étudier le militantisme des dirigeants indépendantistes algériens, culture et idéologie aboutissent à un idéal de fraternité :

Et il est vrai que le poids de l'idéologie et du culturel pèse très puissamment dans les moments décisifs d'engagement. Il permet de saisir pourquoi tous ces acteurs/militants se rangent du côté de la société contre l'État colonial, rêvent de sauver leurs frères par un culte du peuple qui effacerait toute contrainte de pouvoir. (Stora, 1989, p. 42)

Exceptés les propos de Benallal, aucun des témoignages n'a mis en avant les notions de solidarité nécessaires pour gagner la lutte idéologique. D'ailleurs, la question se pose de savoir si au niveau rural et local, l'on retrouvait les luttes idéologiques, politiques donc, manifestes au niveau des échelons supérieurs. De

même, les résistants engagés dans le maquis ne se battaient-ils pas plus contre les forces françaises que pour un certain projet d'avenir pour l'Algérie indépendante ? Encore une fois, les études manquent à ce sujet.

1.2.3 Mémoires d'expulsés

Il a déjà été rappelé à plusieurs reprises ci-avant la méconnaissance généralisée de cet épisode historique. Aucune étude n'a jusqu'à présent été produite afin de replacer la Marche noire dans son contexte, d'en expliquer les tenants et les aboutissants, de comprendre le comportement des différents protagonistes, d'en préciser le déroulement, de fonder le peu que l'on sait sur une documentation historique pertinente ou des éléments d'archives. L'inaccessibilité de celles-ci, le manque de moyens et encore une fois l'ignorance du phénomène y sont pour quelque chose. C'est pourquoi, à défaut, ce sont donc les mémoires individuelles qui vont servir de point de départ à la reconstruction des événements. Malgré les risques que le recours à des souvenirs comporte en termes d'authenticité et de véracité des faits, la mémoire orale est après tout la seule source d'information disponible aujourd'hui. Dans les pages suivantes, il s'agira donc d'en restituer le récit des expulsions d'après les souvenirs de Safia et Zineb S., dont je relate également le témoignage plus haut en ce qui a trait à leur vie en Algérie sous la colonisation, et d'Abdel SNP, ainsi que d'après différents témoignages tirés de trois sources¹⁰. Le premier, « Et soudain... l'exode ! » (dont plusieurs témoignages sont extraits ci-après), est un reportage documentaire réalisé en 2008 et diffusé dans le magazine Grand Angle sur la chaîne de télévision marocaine 2M. Le second est un film réalisé par Ahmed Kacem en 1982, intitulé « Le drame des 40 000 familles ». Le troisième est un cours film compilant plusieurs témoignages mis bout à bout de victimes d'expulsions ou de leurs

¹⁰ Pour un récapitulatif des noms et des sources documentaires, voir annexe C.

enfants, réalisé conjointement par l'Association des Marocains d'Algérie (AMA) et l'Association de Défense des Marocains Expulsés d'Algérie (ADMEA)¹¹.

Pour Kaima Belouchi (« Et soudain... l'exode ! ») : « À partir du 06 novembre et jusqu'à deux mois, quelque chose a changé. La vie en Algérie n'était plus la même. Les Algériens ont commencé à enregistrer les noms de tous les Marocains. Parfois c'était la police secrète qui les interpellait. » De novembre à décembre 1975, les autorités marocaines auraient organisé un recensement de la population marocaine destiné à établir des listes noires de familles à expulser. Puis, à partir de début décembre, « petit à petit on commence à prendre conscience que la chasse aux Marocains a démarré. » (Mohammed Cherfaoui in « Et soudain... l'exode ! ») Les arrestations se font manu militari, sans préavis : « Ils ne nous ont pas avertis, ils ne nous ont pas donné de délai, ne serait-ce qu'une semaine, le temps au moins de dire au revoir aux gens qu'on connaissait, de vendre les biens qu'on avait, de faire les bagages. » se souvient Louhcine Bouassriya (« Et soudain... l'exode ! ») .

D'après les différents récits, les Marocains sont interpellés chez eux, à leur travail, à l'école pour les enfants. Ils sont ensuite emmenés vers les commissariats de police, dans lesquels ils sont détenus de nombreuses heures sans boire ni manger, et sans un nombre suffisant de bancs ou de lits pour que les femmes et les enfants puissent se reposer. Élément qui apparaît autant dans le film de 1982 que dans les souvenirs, des photos auraient été prises de chaque interpellé, portant une ardoise où était inscrit un numéro :

Et le matin, l'image qui m'a le plus choqué, c'est qu'on m'a donné une ardoise, on m'a donné une ardoise avec un numéro, qu'il fallait mettre sur la poitrine, et y avait un photographe qui nous prenait en photo avec ce numéro. On était devenu un numéro, nous qui étions une partie de la société algérienne. (Mohammed Cherfaoui)

¹¹ Je reviendrai sur ces associations au chapitre III.

De même, selon Maghniya Allouchi (« Et soudain... l'exode ! ») : « Au commissariat, ils prenaient nos empreintes et nous photographiaient de face et de profil. »

Pour certains, la détention ne durera que plusieurs heures, une journée, une nuit. Pour d'autres, le scénario de l'interpellation se répète sur plusieurs jours. Comme me le raconte Zineb, à midi, les policiers sont venus et les ont sortis de la maison pour les emmener dans un commissariat d'Oran (la famille avait déménagé dans la ville après l'indépendance) où étaient regroupés un grand nombre de Marocains (la région oranaise rassemblait la plus importante communauté marocaine de tout le pays). Le soir aux alentours de 22h ils ont été relâchés, et sont rentrés chez eux (tous rentraient avec leurs propres moyens, la plupart du temps à pied). Le lendemain, et encore le surlendemain, le même scénario s'est répété.

C'est dans des cars que les familles marocaines sont reconduites à la frontière. Trois destinations sont alors nommées : les postes frontières de Zouj Beghal et d'Ahfir près d'Oujda, et le poste frontière de Figuig. Certaines familles ont été séparées dès ce moment-là, leur car ne prenant pas la même direction. Arrivée sur place, ils sont fouillés et pour beaucoup dépouillés des biens qu'ils avaient eu le temps d'emporter avec eux (bijoux, argent, or). Plusieurs témoignages rapportent des propos méprisants de la part des policiers et douaniers algériens : « Ils nous ont dit alors : "Vous êtes entrés en Algérie sans le sou. C'est ainsi que vous allez la quitter." Comme si nos parents n'avaient pas travaillé là-bas pendant des années pour gagner de l'argent, acheter des maisons... » (Maghniya Allouchi). Zineb S. me raconte qu'elle-même a eu une altercation avec un douanier qui venait de lui prendre tout ce qu'elle avait. Il lui aurait dit : « Tu veux donner notre argent à Hassan II ? » à quoi elle aurait répondu : « Qu'est-ce que tu vas faire avec nos papiers ? ». Alors le douanier l'aurait mise sur le côté et laissée attendre plusieurs heures sans même l'autorisation de boire. Elle me dit également que certains Marocains ont été

maltraités par les douaniers algériens, que certains sont morts pour avoir protesté et que d'autres ont disparu.

De l'autre côté de la frontière, selon SNP Abdel, les Marocains sont accueillis par des militaires qui leur offrent du pain et du lait. Pour Mohammed Cherfaoui (« Et soudain... l'exode ! »), le Croissant Rouge est également présent alors que pour Abdelmalek Cherfaoui (« Et soudain... l'exode ! ») : « Il y avait des représentants de l'ONU, ils nous faisaient défiler cinq par cinq et nous posaient des questions sur notre expulsion, sur les biens que nous avons laissé en Algérie. » Ils sont ensuite placés sous des tentes. Certains vont y rester quelques semaines, d'autres des mois ou des années. À Oujda, deux camps vont peu à peu prendre forme : le Rock1 et le Rock2 (voir annexe D). La vie quotidienne s'y organise au fur et à mesure. Des écoles y sont même ouvertes.

J'ai découvert par la suite la vie dans les camps. Été comme hiver, nous vivions sous des tentes, par 40 degrés ou -5 degrés. Pour manger, c'était le système des rations. Ils passaient à midi, nous donnaient de la soupe, des haricots blancs. Une fois par semaine, le jeudi, nous avions droit à de la viande de chameau. (Kaima Belouchi)

Zineb S. et son mari ont quant à eux été logés dans un lycée pendant trois à quatre jours (c'était une période de vacances scolaires). Selon les journalistes du reportage Grand Angle, « Oujda ne pouvant contenir le flux massif de ces milliers de refoulés, de nouveaux camps voient le jour d'abord dans d'autres villes de l'Oriental, à Nador et Berkane, puis à Meknes et Casablanca. » Louhcine Bouassriya a ainsi passé six mois à la Foire internationale de Casablanca.

Quand tous les expulsés ont été redirigés vers leur région d'origine, le mari de Safia S. a alors décidé que la famille partirait à Fès, où ils sont restés trois ans. Celle-ci raconte que là-bas ils ont été placés dans une maison de bienfaisance, que plusieurs familles habitaient dans une même pièce et qu'ils n'avaient aucune intimité. Pour elle, autant l'expulsion que leur situation après celle-ci ont été une source de souffrance. Placés par la suite dans une deuxième maison d'accueil, où il n'y avait

cette fois plus que deux familles par chambre, elle me raconte que les autorités marocaines ont voulu au bout d'un certain temps les y déloger. Devant leur refus de partir, elles les ont fait cohabiter avec des internés d'un hôpital psychiatrique de la ville. Sans grand résultat, les autorités ont fini par conditionner l'obtention d'un travail et le prêt d'argent à leur évacuation des lieux. À ce moment, des familles ont encore été séparées. Alors que Safia a obtenu un travail de femme de ménage à Rabat, une de ses filles et son mari sont restés à Fès. À Rabat, Safia n'a été payée qu'au bout de huit mois, 400 dirhams pour un loyer de 500 dirhams.

De façon générale, à écouter les différents témoignages des témoins directs ou indirects sur les expulsions de décembre 1975, c'est bien une profonde amertume qui transparait de chacun des récits. Tous ont été arrachés à leur vie en Algérie, dépouillés de leurs biens, séparés de leurs amis, famille, femme, mari, enfants pour beaucoup, traités avec irrespect, méprisés par un pays qui était le leur. Beaucoup gardent également en mémoire que ces expulsions coïncident avec le jour de *l'Aïd El Kebir*, censé être un jour de fête. Arrivés au Maroc, ils durent tout reconstruire, se trouver un logement, un travail, et survivre dans un pays qu'ils ne connaissaient pas. Car comme l'explique Abderrahmane Zenati, qui à l'époque était infirmier major à l'hôpital public d'Oujda et avait accueilli les expulsés : « C'était la troisième, quatrième, cinquième génération née en Algérie. Ils étaient complètement, mais complètement paumés. C'est une déchirure. » Marocains d'Algérie, mais plus Algériens dans leur mode de vie, leur langage, leurs coutumes, pour beaucoup, le Maroc est un pays étranger, associé à des origines, à un passé familial, mais absent du présent. C'est l'impression générale qu'exprime Maghniya Allouchi : « Je suis née en Algérie, j'y ai grandi, je ne savais même pas que j'étais Marocaine ! Je vous parle franchement. Quand on me demandait d'où j'étais, je répondais : "Je suis ghilizani, de Ghilizane." » Ou encore Mohammed Cherfaoui :

Nos parents et nos grands-parents avaient donné tellement de choses à ce pays, et ils s'y sentaient tellement bien, qu'ils nous avaient inculqués qu'on était dans un pays frère. Qu'on était quelque part dans notre pays. Et donc dans nos esprits on a grandi dans cette idée d'être dans notre pays et que y avait aucune crainte à avoir de ceux qui nous gouvernaient en Algérie.

Les personnes sont marquées par ces événements. Cependant, tous ne sont pas d'accord quant à la prévisibilité des événements. Les interviewés du reportage de la chaîne 2M parlent d'une symbiose quasi-totale, après l'indépendance, entre Marocains et Algériens, jusqu'à peu avant le mois de décembre 1975. Pour Louhcine Bouassriya : « On était comme des frères, des amis, on allait chez des voisins, ils venaient chez nous. Donc il n'y avait rien qui nous montrait qu'il y avait quelque chose qui allait arriver. Et à ce point. » Au contraire, après l'indépendance, selon Zineb S., les Marocains sont devenus des étrangers et les relations entre Marocains et Algériens ont changé. Par exemple, beaucoup de Marocains ont été remplacés dans leur travail par des Algériens qui ont pris leur poste. Et pour elle, dans les temps qui ont précédé les expulsions massives de 1975, les Marocains se sentaient mal, ils savaient qu'ils étaient dans la ligne de mire des autorités algériennes et étaient donc prêts à partir. Elle fait également part de discours xénophobes dans les mosquées à l'encontre des Marocains. La manifestation d'un certain racisme de la part des Algériens a également été évoqué par Mohammed D.. Selon lui, c'est d'ailleurs le changement d'attitude des Algériens vis-à-vis des Marocains qui l'aurait amené à quitter l'Algérie plus tôt, bien avant la Marche Noire. D'autre part, après l'indépendance, la conception exclusiviste de la nation algérienne telle que promue par le FLN, continue à faire ses effets. Tous les étrangers se voient proposer de prendre la nationalité algérienne. Beaucoup refusent, car cela implique de perdre leur propre citoyenneté, et sont alors contraints au départ par voie d'expulsion. Ceux qui décident malgré tout de rester sans renoncer à leur citoyenneté, et parmi eux beaucoup de Marocains, sont dès lors considérés comme des éléments gênant l'unité nationale.

1.3 Conclusion

Dans ce chapitre, trois événements historiques ont été éclairés à travers la mémoire orale d'individus et une analyse documentaire. Le récit des différentes périodes est quelque peu elliptique. À cela deux explications. Tout d'abord, comme il a été expliqué dans le premier chapitre, la méthodologie employée fut celle du récit de vie dans le cadre d'entretiens semi-dirigés. Les interviewés étant maîtres de leur parole, je dépendais à la fois de leurs souvenirs, de leur volonté de me les raconter et de leur propre estimation de ce qui valait la peine de m'être raconté ou non. Il est important de souligner que la remémoration pouvait ici être doublement douloureuse : d'abord parce qu'elle sollicite des souvenirs qui ont été traumatisants pour ceux qui ont vécus ces événements, ensuite parce que cette remémoration se fait dans un contexte répressif actuel qui ne reconnaît pas un droit à la mémoire de ces événements, le contrôle social s'ajoutant de surcroît au contexte politique, pour doublement lester le quotidien passé, présent et futur de ces acteurs de l'histoire. En outre, la rédaction finale obéit elle-même également à mes propres souvenirs, mes perceptions et ma priorisation dans la description des événements. En d'autres mots, elle est tributaire de ma « signature ». Enfin, la documentation de seconde main – films documentaires, articles de journaux, paragraphes dans les livres – est elle-même assez silencieuse ou ambiguë sur certains points.

CHAPITRE II L'AUTORITARISME AU MAROC, ÉTAT DES LIEUX ET SPÉCIFICITÉS MÉMORIELLES

La construction de mon sujet d'étude m'a amenée à me familiariser plus avant avec une série de mécanismes politiques en cours au Maroc. J'ai ainsi pu apprivoiser plusieurs notions ayant déjà fait l'objet d'une mise en perspectives avec les phénomènes observables au Maroc. Il en est ainsi du concept de l'autoritarisme, largement développé en science politique. La première section de ce chapitre consistera à en comprendre les implications spécifiques pour ce qui a trait au Maroc, notamment en isolant les mécanismes qui permettent une « stabilité autoritaire » du régime marocain. Dans une première section il s'agira ainsi de dresser un état des lieux à la fois de la nature du régime marocain et de la littérature disponible sur le sujet (2.12.1).

Dans une seconde section, j'explorerai plus avant le fonctionnement du régime marocain du point de vue spécifique de ses rapports à l'histoire et à la mémoire. Ainsi je m'intéresserai aux moyens employés par le pouvoir royal pour canaliser toute opposition et revendication d'ordre mémoriel. Ici j'examinerai la plasticité de l'histoire, ou plus exactement, comment elle est manipulée au profit de la domination du monarque sur toute la sphère politique. Nous verrons ainsi en quoi la censure et l'émotionalisation de l'histoire révèlent une patrimonialisation de celle-ci (2.2).

2.1 Fonctionnement et piliers de l'autoritarisme marocain

L'autoritarisme marocain se réalise à la fois par une centralisation du pouvoir et une dépolitisation paradoxale de la sphère politique marocaine (2.1.1), un recours à la religion qui cimenter le monopole du pouvoir (2.1.2) et la convocation constante d'un nationalisme comme ferment de l'assise du roi dans sa fonction d'autocrate (2.1.3).

2.1.1 Les rouages de l'autoritarisme

L'intégration de l'autoritarisme dans la typologie commune des régimes politiques est héritée des travaux de politique comparée de Juan J. Linz sur les régimes démocratiques et non démocratiques. Théoricien pionnier de la transitologie démocratique, partant du constat que, au moment où il commence ses recherches dans les années 60-70, la majorité des États ne sont ni des systèmes démocratiques ni des systèmes totalitaires, et ne sont pas plus sur la voie de l'un que de l'autre, Linz développe la notion inédite de régime autoritaire, sorte de troisième voie intermédiaire.

Procédant à la comparaison des trois modèles de structure politique, Linz s'appuie sur les deux variables suivantes : l'étendue du pluralisme politique et les caractéristiques de la mobilisation. Ce qui l'amène à définir le régime autocratique comme un régime où le degré de pluralisme est limité et qui se fonde soit sur l'apathie et la démobilisation de la population, soit sur des mobilisations contrôlées (Linz, 2006, p. 24). Il s'agit d'un pluralisme « limité » au sens où

c'est le pouvoir central qui habilite en dernier ressort les groupes admis à exister et qui détermine les conditions de leur existence. De plus, le pouvoir politique n'est ni légalement, ni en pratique responsable devant la population au travers de ces groupes, y compris lorsqu'il peut se montrer plutôt sensible à leurs réactions. (Linz, 2006, p. 160)

La diversité politique joue alors le rôle d'un hologramme du pouvoir : elle a des contours, une visibilité, mais est substantiellement vide. Sa transparence permet ainsi de remonter directement à l'organe effectif de prise décision : l'autocrate. Pour autant, l'opportunité de ce pluralisme, ajoutée à d'autres éléments comme l'ouverture sur l'extérieur ou l'autonomie accordée par certaines pratiques de libéralisation, permet l'apparition d'une opposition au régime. Opposition que Linz qualifie d'« aléale », caractéristique du régime autoritaire :

Les coûts de la semi-liberté à laquelle les opposants furent soumis ont constitué des sources de frustration, et de désintégration, ou à l'inverse parfois, des causes de l'empressement à se plier à la cooptation au sein de l'appareil autoritaire. En fait, ce phénomène a contribué autant à la persistance de ces régimes que leur capacité répressive. (Linz, 2006, p. 171)

La mobilisation politique doit elle se comprendre dans le sens de l'adhésion au régime. À la différence des régimes totalitaires, la distinction persiste entre le pouvoir et la société, le premier n'est pas conçu comme l'incarnation de la première et œuvrant pour le bien de celle-ci. Dans un régime autoritaire, l'identification avec le pouvoir étant inexistante, la mobilisation est absente ou alors limitée (Linz, 2006, p. 163). Si au départ l'on constate un autoritarisme de rassemblement, particulièrement dans les régimes autoritaires postcoloniaux, l'essoufflement est rapidement constaté par l'absence d'une idéologie qui donnerait sa direction à l'agenda politique étatique. En réalité, pour Linz, si l'idéologie est caractéristique des systèmes totalitaires, il conviendrait mieux de parler de mentalités en ce qui concerne les régimes autoritaires (Linz, 2006, p. 161), notion empruntée au sociologue Theodor Geiger. Moins globalisante que les idéologies, qui en sont les formes achevées, ce sont des manières de penser et de sentir plus émotionnelles que rationnelles, qui déterminent des façons de réagir non codifiées aux situations qui se présentent. Guy Hermet définit ainsi la mentalité selon Linz :

soit un composé d'attitudes conservatrices valorisées, d'opinions moralisantes et de préjugés réactionnaires qui déterminent, d'un côté, le soutien qu'une fraction variable et à l'occasion majoritaire de la population leur apporte et qui constituent, de l'autre, le « référentiel commun » des nouveaux gouvernants. (Hermet, 2006, p. 88)

L'autoritarisme selon Linz a depuis fait l'objet d'une littérature approfondie et plus nuancée, même si celui-ci en différenciait déjà différentes formes dans son livre. Le concept n'a ainsi pas manqué d'être appliqué à l'air culturelle arabe de telle sorte, selon l'expression de Michel Camau, que celle-ci a obtenu « le statut peu enviable d'*exception autoritaire dans un monde en voie de démocratisation*. » (Camau, 2006b, p. 59)

Loin d'expliquer l'autoritarisme arabe d'après le cadre analytique du néopatriarcat ou par l'absence de légitimité des gouvernants, deux facteurs explicatifs auxquels Camau s'oppose (2006a, 2006b), Jean-Noël Ferrié et Jean-Claude Santucci préfèrent quant à eux parler de la recherche de stabilité : « Il s'agit, si l'on veut, d'accroître l'assiette des régimes, de sorte que ce que l'on nomme légitimité ne soit pas un phénomène diachronique mais synchronique. » (2006, p. 13). La fonction de l'État est à repenser en termes de préservation de sa propre survie à long terme par l'emploi de procédés stabilisants et non plus en termes d'organisation de la société. Au Maroc, l'on assiste ainsi à des pratiques de transitions prolongées, c'est-à-dire des mécanismes qui visent à ralentir, voir bloquer l'alternance du fait du refus catégorique du pouvoir d'altérer le statu quo. Elles s'opposent aux transitions « pactées », c'est-à-dire rapides, qui sont favorisées par un accord préalable sur les règles du jeu électoral (Ferrié et Santucci, 2006, p. 14). Cependant, le pouvoir peut accepter d'en réviser partiellement et ponctuellement les règles sous pression des forces adverses, mais à condition que celles-ci ne remettent pas en cause sa suprématie. Dans un tel contexte autoritaire, il est donc plus approprié de voir les réformes démocratiques comme « un passage involontaire, consécutif à un déplacement de la ligne de tolérance des dirigeants autoritaires et à la modification

consécutives des institutions autoritaires » (Ferrié et Santucci, 2006, p. 14), plutôt que comme une preuve que la transition démocratique est en marche.

Cette idée d'un « isomorphisme croissant des institutions autoritaires et des institutions démocratiques résultant de stratégies déjà anciennes d'importation des technologies politiques »¹² (Ferrié et Santucci, 2006, p. 15), en d'autres mots de floutage de la frontière entre les deux types de régime du fait de l'utilisation de pratiques de l'un par l'autre, a également été développée par Michel Camau (2006a, p. 50-53). Selon lui, il s'agit en réalité d'un phénomène d'actualisation de l'autoritarisme qui, comme tous les types de régime en général, se recompose « sous l'effet d'un *double bind* produit par les contradictions entre mondialisation et démocratisation. » La mondialisation a elle un effet d'effacement de l'État, en tant qu'entité souveraine, au profit des mouvements transnationaux (ouverture des marchés, diffusion des télécommunications). À l'inverse, la démocratisation conduit quant à elle à un recentrage sur l'État en promouvant la participation et la représentation au niveau national. Face à cette double contrainte, l'actualisation de l'autoritarisme va prendre trois formes : (1) l'ajustement à la nouvelle division du travail et le développement de « nouveaux réseaux de confiance associant entrepreneurs, commerçants, propriétaires fonciers et personnalités disposant d'un accès privilégié aux ressources politiques » ; (2) la densification du tissu associatif (il en sera question plus amplement dans le chapitre 3 ; (3) le développement d'activités communicationnelles, « le tourisme international, les réseaux migratoires, les investissements étrangers, la télévision par satellite, la téléphonie cellulaire, l'Internet [constituant] autant d'obstacles à un contrôle étanche des flux de communication et d'information. »

¹² Les deux auteurs s'appuient ici sur une étude de Bertrand Badie, 1986, « Le transfert de technologies politiques dans le monde arabe, de l'importation à l'innovation », *Bulletin du CEDEJ*, numéro 23.

À l'instar de Michel Camau, Myriam Catusse et Karam Karam expliquent le renforcement de l'autoritarisme au Maroc en décortiquant le mythe de la réforme décentralisatrice mise en œuvre par le pouvoir royal marocain depuis quelques années. Alors que celui-ci vante à l'international un transfert de pouvoir vers les autorités locales, allant ainsi dans le sens de la bonne gouvernance encouragée par les grandes organisations internationales qui allouent au pays des aides au développement, il se jouerait en réalité une accentuation de la centralisation par délégitimisation politique au niveau local. En d'autres termes, reprenant la conception lagroyenne de la politisation, les deux auteurs déplorent une dépolitisation effective au niveau local par expertisation, technicisation ou encore économisation.

La « décentralisation » apparaît comme avant tout fonctionnelle et peu issue de revendications locales. Il s'agit avant tout d'un processus labellisé par les autorités publiques, les agences de développement, et dans un second temps par les médias. Elle reste largement entravée ou limitée, matériellement et politiquement par la centralisation au Palais et à la Direction générale des collectivités locales (DGCL) [...]. En ce sens, la problématique de la décentralisation au Maroc s'inscrit typiquement dans le cadre des paradoxes de la transition où le régime et les acteurs politiques se plient à un « questionnaire », qui l'assimile, par déductivisme, à une dynamique de démocratisation, tout en reléguant aux marges les ressources conférées par une légitimation représentative. (Catusse et Karam, 2009, p. 9)

La dépolitisation au niveau local s'explique ainsi par une priorisation du développement au détriment d'un souci de participation de la population locale. La légitimité de la représentation s'efface devant la légitimité de l'expertise, la politique étant même considérée comme gênante face aux attentes en termes de *management* du développement.

Plus encore, Alain Roussillon et Jean-Noël Ferrié exposent quant à eux le « paradoxe d'une apolitisation de la scène politique qui apparaît comme ce qui, précisément, vient rendre possible l'alternance et l'arrivée aux affaires d'une opposition qui n'est plus à Sa Majesté mais *de* Sa Majesté. » (Roussillon et Ferrié, 2006, p. 161). D'un côté, les deux auteurs constatent une apolitisation au niveau national, c'est-à-dire la limitation des confrontations à l'intérieur même de la scène

partisane, des coalitions, et la primauté du compromis à l'externe. Ce phénomène est rendu possible par la culture du consensus politique qui prévaut au Maroc depuis le référendum du 13 septembre 1996 portant sur une réforme de la Constitution entérinant justement cette pratique du consensus. Ici il faudra entendre consensus comme

Bien davantage une attitude et une rhétorique qu'un accord sur des choses précises, la forme acceptable, si l'on veut, d'un règlement au primat de la monarchie qui ne s'exprime pas en termes négatifs de défaite politique ou de renoncement à l'opposition mais en terme positif de résolution de l'opposition dans un accord apolitique, conduit par l'intérêt national. (Roussillon et Ferrié, 2006, p. 163)

Dans ce jeu du consensus, où il existe *de facto* une allégeance à la monarchie (la véritable opposition n'étant pas « politiquement » viable car entraîne une exclusion automatique de la scène politique), les partis peuvent se positionner de deux manières différentes (Roussillon et Ferrié, 2006, p. 169) : soit ils font preuve d'une allégeance « consensuelle », c'est-à-dire au service du Makhzen, soit ils expriment une allégeance « critique », ce qui les oblige à subtilement jouer avec la frontière du « dedans/dehors » (par exemple appeler au boycott des élections tout en y participant ou encore entrer au gouvernement et continuer à se présenter comme l'opposition).

Apolitisation il y a également au niveau de l'agir gouvernemental du fait de l'institutionnalisation de l'alternance, également instauré par le référendum de 1996 :

Il s'agit, en quelque sorte, d'un jeu où personne ne peut être définitivement vainqueur, les partis préférant l'immobilisme relatif au déclassement ; cette préférence est partagée par le roi qui souhaite aussi ne pas fixer les équilibres en donnant la victoire à l'un ou à l'autre parti, au risque de ne plus pouvoir contrôler la configuration politique. (Roussillon et Ferrié, 2006, p. 179)

La concurrence entre les partis neutralise toute envolée politique et opposition réelle. De ce fait, la concurrence s'arrête au niveau gouvernemental puisque la place du roi n'est pas accessible et même illégitime. Celui-ci reste l'unique détenteur du

pouvoir. Plus encore, son institution est sacrée, la politisation de l'islam étant une pratique qui se situe à la base de la stabilité autoritaire du régime.

2.1.2 Premier pilier : l'islam

Au Maroc, le roi est à la fois intouchable, à l'abri de toute critique, et souverain, situé au sommet de la hiérarchie décisionnelle du régime marocain. Cette prédominance est entièrement contenue dans l'article 19 de la Constitution de 1996 qui dispose que : « Le roi, *amir-al-mouminine*, représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. » Le roi est en effet réputé être le Commandeur des croyants (*amir-al-mouminine*) et descendant de la famille du prophète Mohammed. Plus qu'une autorité religieuse, supérieure même à l'institution des Oulémas, il trouve sa légitimité dans l'origine divine de son pouvoir. Cette source théocratique pluriséculaire est alors suffisante et le droit constitutionnel et positif n'est plus considéré que comme la mise en forme légale de cet état de fait.

Mais plus encore, pour Mohamed Tozy (1999, p. 26), « l'islam est le point d'ancrage de la culture politique dominante. Son influence ne se limite pas aux traditions revendiquées par les gouvernants comme constitutives de leur légitimité, mais aux cadres philosophiques qui structurent la relation de pouvoir. » En effet la légitimation théocratique du pouvoir implique qu'il ne peut y avoir qu'une seule source de pouvoir. Bien que l'article 2 de la Constitution stipule que « la souveraineté appartient à la Nation », c'est bel et bien le roi qui détient tout le pouvoir et qui édicte le droit, celui-ci bénéficiant alors d'un transfert de sacralité. Il n'y a ni contractualisation ni représentation de la relation politique, puisque le roi n'est pas élu par le peuple, ni d'ailleurs de division du pouvoir, puisqu'il est la source exécutive et a le dernier mot en matière législative.

Ce cumul des fonctions religieuse et civile, l'omnipotence royale, ainsi que les implications politiques de l'islam comme religion d'État, impliquent que l'obéissance et l'adhésion au pouvoir passent par la servitude à Dieu car « La servitude volontaire est donc un accomplissement de l'impératif religieux. » Qui dit pouvoir absolu dit obéissance et devoir de service absolus. Cette imbrication entre le politique et le religieux apparaît dans « trois sphères de référence appartenant toutes à la culture islamique » (Tozy, 1999, p. 27) : le modèle califal, le modèle mystique et le modèle makhzénien.

Quant au modèle califal, il s'agit de rappeler la filiation de la monarchie avec les premiers gouvernements de l'islam et de reproduire le rituel politique traditionnel. Celui-ci passe par la réinstauration de la *bay'a* i.e. l'allégeance au trône. Si dès son intronisation en 1961 Hassan II demanda leur allégeance aux Oulémas, ce n'est véritablement qu'avec la *bay'a* d'Oued El Dahab du 14 août 1979 que le rituel s'ancra. Il caractérise depuis la plupart des fêtes nationales (Fête du Trône le 03 mars, Fête de la Marche Verte le 06 novembre). Ainsi l'obéissance et la soumission au calife prend une dimension religieuse en étant synonyme de dévouement à la volonté de Dieu.

Pour ce qui est du modèle mystique, Mohamed Tozy explique que

Dans les traités de mystique, l'humilité voire l'humiliation sont à la base du parcours initiatique. La servilité est la manifestation de l'acte de soumission à Dieu. Elle est l'une des conditions de rapprochement avec Lui et de participation à son pouvoir. (Tozy, 1999, p. 38)

Enfin, la légitimation du pouvoir par obéissance et service revêt une dimension culturelle grâce au concept/lieu de Dar al-Makhzen (la maison royale), défini comme suit :

Cette notion renvoie à l'espace physique du pouvoir. Le sultan, qui y occupe le centre, dessine les cercles de proximité et définit la hiérarchie des courtisans. Il est, de ce fait, l'unique pourvoyeur du système en symboles d'autorité et le principal artisan de la culture politique dominante. (Tozy, 1999, p. 42)

Reproduite par le cercle le plus proche, l'étiquette se diffuse ensuite aux cercles périphériques. La première sphère de résonance est le Méchouar, la petite famille, c'est-à-dire les dépendances qui entourent le Palais Royal. C'est un espace privilégié qui accumule une fonction domestique, d'habitation, et politique, car le pouvoir s'y exerce. Ensuite, il touche le Makhzen, le Parlement, les partis politiques, et même le milieu familial.

Comme on peut le noter, la distinction est faite entre le Makhzen et Dar al-Makhzen d'une part, le Makhzen et le roi d'autre part. Ainsi, pour M. Tozy, « *Le Makhzen* est, à ce titre, plus qu'une institution : c'est un savoir-être et un savoir-faire dont l'efficacité redoutable n'est opérationnelle que si les interlocuteurs sont culturellement en situation de recevoir. » (1999, p. 17) Cette dernière distinction est alors d'autant plus importante à faire qu'aujourd'hui, au Maroc, la nouvelle génération, née et instruite sous l'indépendance, enclin à bousculer quelque peu la sacralité du pouvoir, vient concurrencer une classe politique vieillissante, restée attachée au mouvement national et réceptive à l'étiquette.

Cette définition du Makhzen n'est pas sans rappeler l'étude majeure que Norbert Elias a menée sur la société de cour. Pour lui, la cour royale est une formation sociale représentative à elle seule des structures sociales à l'œuvre dans les sociétés européennes des XVII^e et XVIII^e siècles, c'est-à-dire des sociétés soumises à un régime patrimonial, les mécanismes de domination du roi sur sa cour et sur sa maison étant semblable à ceux sur l'ensemble du pays.

Rien de ce qui venait de sa « propriété élargie », du royaume, ne pouvait approcher du roi sans passer par le « filtre » de la cour ; et rien ne pouvait, sans passer par le « filtre » de la cour, parvenir du roi au pays. Même le roi le plus autoritaire n'agissait sur le pays qu'en se servant des hommes vivant à sa cour. Ainsi la cour et la vie de cour se trouvaient à l'origine de toutes les expériences, de l'idée que les rois absolutistes de l'ancien régime se faisaient des hommes et du monde. Pour cette raison, la sociologie de la cour est en même temps une sociologie de la royauté. (Elias, 2008, p. 18)

Plus encore, la cour constitue « une structure de domination, qui prescrit – comme toutes les autres structures de domination – à celui qui compte en faire l'instrument de son gouvernement, des méthodes et moyens spécifiques. Il est certain que la cour n'est qu'un secteur du champ d'action du roi. » (Elias, 2008, p. 117) Il faut ici comprendre le champ de domination comme un système d'interdépendance reliant des hommes entre eux de sorte qu'ils sont prédéterminés à agir soit les uns avec les autres soit les uns contre les autres. Au sein de la cour, le roi occupe quant à lui une position particulière puisque qu'il ne subit pas, à la différence des autres hommes intégrant celle-ci, de pressions venant d'en haut. Au contraire, les hommes de cour sont eux en concurrence continue pour s'attirer les bonnes grâces du roi et imposer leur statut, que ce soit individuellement au sein d'un groupe ou les groupes entre eux. Face à ce jeu, le roi devra faire preuve d'une grande habileté pour « veiller à ce que les tendances divergentes et opposées des hommes de cour s'exercent conformément à ses intérêts. [...] On constate qu'il savait évaluer le rapport des forces à la cour, équilibrer les tensions, répartir judicieusement pressions, et contre-pressions. » (2008, p. 119) Cette présentation du pouvoir est bien entendu sans rappeler ce qui vient d'être écrit plus haut sur l'apolitisation de la politique par la substitution de querelles partisans au jeu effectif de la politique. Un instrument de cette domination est l'étiquette, la tradition révérencieuse à son égard. On pense alors tout de suite au modèle califal, décrit plus haut, au protocole et à la tradition de la *ba'ya*, au cours de laquelle tous les dignitaires du royaume sont invités à s'agenouiller devant le roi et à lui baiser la main. Il en est de même de l'exhibition dans tous les commerces, maisons, lieux publics, rues, d'un portrait du roi (Hassan II ou Mohamed VI) ou d'une photographie de la famille royale.

Bien que le roi domine la compétition et reste en retrait des intrigues qui animent la cour, le système est tel qu'il en dépend.

Mais comme l'État en tant que tel n'avait pour lui ni signification ni valeur propre, que dans le mécanisme social tout devait, de fait, concourir à la glorification de la royauté, valeur ultime et autonome - en raison même de son parti pris de motiver tout par son prestige - et qu'en fin de compte le Peuple, la cour et même la famille n'étaient là que pour servir la « haute réputation » du roi, il ne pouvait y avoir dans sa vie aucune séparation entre action d'État et action personnelle. (Elias, 2008, p 143)

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est bien le système d'interdépendance qui caractérise chaque formation d'individus et dont chaque individu est tributaire.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que depuis l'indépendance du Maroc, et particulièrement sous le règne de Hassan II, s'il est un domaine où le roi exerce sa mainmise, c'est celui de la politique étrangère et des relations internationales, le Ministre affecté aux Affaires Étrangères n'ayant pour rôle que « de savoir donner une forme diplomatique à la volonté politique qui émane du cabinet royal. » (El Houdaïgui, 2003, p. 58) C'est donc la personne du Roi qui donne toute son empreinte à son comportement sur la scène internationale et dans ses relations bilatérales. Plus précisément, selon Rachid El Houdaïgui, les décisions en la matière sont prises selon ce qu'il appelle un processus simple avec ou sans effet d'entraînement :

L'adjectif simple signifie dans ce cadre que les étapes de l'élaboration et de la prise de décision sont courtes et uniformes ; le décideur unitaire (le Roi), soucieux de conserver sa liberté de manœuvre, prépare dans le secret ses décisions avec ses proches collaborateurs civils ou militaires sans faire participer les partis politiques. Ces derniers sont simplement informés et dans la plupart des cas, en même temps que l'opinion publique, lors d'un discours télévisé. Ce qui attribue à ce type de décision un effet surprise, accompagné d'un effort d'explication. Bien sûr cette explication ne répond pas seulement au principe démocratique qui veut que les gouvernants soient tenus d'informer et d'expliquer aux gouvernés leurs décisions, mais surtout à la volonté d'entraîner, c'est-à-dire conduire par la séduction ou par la contrainte l'opinion publique et les élus dans la logique politique du décideur unitaire. Il arrive aussi que le chef de l'État trouve des difficultés à imposer cet entraînement en raison de l'opposition manifeste des formations politiques ou de la foule. Dans ce cas, l'effort d'explication officiel s'accompagne d'un rappel à l'ordre et d'une mise en garde contre toute « atteinte à la stabilité intérieure ». (El Houdaïgui, 2003, p. 21-22)

Pour résumer, l'autoritarisme étatique marocain résulte de logiques historiques, stratégiques et sociales, et est en constante reconfiguration. Du fait de la

disparité des groupes évoluant dans la sphère du pouvoir (parti au pouvoir et opposition tolérée), le roi doit sans cesse travailler à trouver un dénominateur commun pour rallier leur unité. Le nationalisme joue ici un rôle important au sens où, avec l'islam, il va éveiller les passions et paralyser la réflexion.

2.1.3 Second pilier : le nationalisme

Le nationalisme marocain qui a mené à l'indépendance du pays et celui qui s'est développé après ne sont pas les mêmes. Le premier est un nationalisme anticolonial, le second un nationalisme étatique. Toutefois, il y a continuité entre les deux quant à la prépondérance de la figure de l'Autre.

S'éloignant des affrontements typologiques qui ont animé le débat sur la nation et le nationalisme à partir des années quatre-vingt, Christophe Jaffrelot donne sa propre définition de ce dernier :

[Si] le nationalisme vient de l'extérieur, il n'est pas importé mais construit par l'intelligentsia des sociétés soumises à une domination non seulement économique et politique, mais aussi et surtout culturelle et symbolique. Dans cette perspective, le nationalisme naît bien d'une compétition, mais celle-ci se situe avant tout sur un plan immatériel et psychologique, et en outre l'idéologie qui en résulte doit être considérée comme une création indigène. (2006, p. 67)

D'après celle-ci, plusieurs éléments caractérisent l'apparition du nationalisme. Jaffrelot se fonde tout d'abord sur les modèles développés par Anthony D. Smith et John Plamenatz pour affirmer que la menace d'un Autre en est le paramètre déclencheur. Cet Autre, c'est l'État moderne, européen ou américain, colonial, qui en diffusant son enseignement occidental, va placer l'intelligentsia, catégorie sociale regroupant des professions libérales, des enseignants, des avocats et des fonctionnaires, « dans une situation ambivalente à l'origine d'une tension créatrice » (Jaffrelot, 2006, p. 85), du fait de la socialisation préalablement traditionnelle de celle-ci. Sa réaction peut alors prendre trois directions : choisir le repli dans la

tradition, assimiler entièrement les codes occidentaux ou, dans une voie médiane, s'engager dans la réforme de sa société. Le nationalisme apparaît lorsque les assimilationnistes, désillusionnés des intentions de l'Etat occidental, rejoignent la démarche réformiste, devenue alors revivaliste car réinventant la tradition et la religion originelles pour construire un projet d'avenir. C'est alors ce nouveau courant qui va être le paramètre moteur du nationalisme. Dans cette entreprise, la relation à l'Autre est ambiguë : il y a à la fois rejet comme étranger et dominateur, et imitation comme modèle à suivre et même à surpasser pour accéder à la modernité. De même, il y a simultanément rejet des traditions comme freins au progrès et survalorisation comme référents identitaires à préserver.

Cependant, ces types de nationalisme souffrent « d'une dépendance congénitale par rapport à leur "modèle " » (Jaffrelot, 2006, p. 85). Le ressentiment peut être tel que la nation dont il est question en perdrait toute sa consistance, son particularisme, si l'Autre n'existait plus. La confrontation est un élément obligatoire à leur survie, en ce sens qu'elle est l'instrument permettant la mise en avant de qualités supérieures à celui-ci. C'est pourquoi, l'auteur s'appuie sur Partha Charatterjee, pour affirmer qu'il s'agit d'un discours dérivé, car en opposant l'Orient à l'Occident il a assimilé les dichotomies érigées par l'Autre. Cependant, du fait qu'il se réfère à un « âge d'or » passé et en appelle à un héritage spirituel et traditionnel supérieur à celui de l'Autre, il est aussi créateur et (ré)inventif.

L'avantage de cette conception, et des théories auxquelles elle fait référence, et qu'elles évitent l'écueil d'un ethnocentrisme flagrant à l'instar de celles dont il a été question plus haut, qui lie irrémédiablement nationalisme, démocratie et modernité. Par ailleurs, il ressort de la démonstration précédente que le nationalisme est moins une donnée innée ou résultant d'un lien causal selon lequel la nation ferait le nationalisme, qu'un fait social construit résultant avant tout d'un travail discursif. Le nationalisme est bien une idéologie dépendant de conditions socio-économiques et

culturelles et aux enjeux politiques et culturels. Car encore faut-il que le nationalisme en question se politise et se diffuse. En d'autres termes, il doit à la fois se traduire en revendications et projets politiques et s'étendre à toutes les couches de la population pour obtenir un soutien massif sur lequel il pourra s'appuyer.

Au Maroc, le mouvement national prend forme dès les années trente avec la création du Comité d'Action Marocaine (CAM), chapeauté par Allal El Fassi et Mohammed El Ouazani. Cercle élitiste, il ne remet pas en cause le Traité de Fès de 1912, instituant le protectorat, mais émet des revendications à l'intérieur de celui-ci. De plus, il s'oppose au Dahir Berbère qui révèle la volonté coloniale de diviser le Maroc en deux pays, un arabe et un Berbère¹³. Le Parti National (PN), créé en 1937 par El Fassi, et le Mouvement Populaire (MP), créé la même année par El Ouazani suite à leur divergence d'idées, s'ils sont plus offensifs dans leurs réclamations ne parlent toujours pas d'indépendance. Cependant, comme leur nom l'indique, ce sont des organisations de masse qui recrutent dans toutes les couches de la population. Ce n'est qu'en 1943 qu'est créé le *Hizb Al-Istiqlal*, ou Parti de l'Indépendance (PI), par les intellectuels et bourgeois Ahmed Balafrej, Allal El Fassi et M'hmed Boucetta. Dès 1944, il présente le « Manifeste de l'indépendance ». Mais comme l'explique Maâti Monjib (1992, p.15), au début des années quarante, une intelligentsia d'extraction modeste prend naissance. Elle a lu l'*Humanité* et fréquenté à Paris les milieux anticolonialistes et les intellectuels de gauche. Elle désire prendre une part active à la fondation de l'Istiqlal, dont elle dominera bientôt la presse et les réunions.

Il s'agit de Mehdi Ben Barka, Aberrahim Bouabid et Abdallah Ibrahim entre autres, nouvelle génération de militants nationalistes, grâce à laquelle le PI va

¹³ Depuis les premiers efforts de recensement par quelques voyageurs européens au Maroc à la fin du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, la population berbérophone est estimée à environ 40% de la population marocaine, face à 60% d'arabophones, mais occupant la majorité du territoire. L'enjeu était donc d'autant plus grand pour les autorités françaises de « pacifier » les tribus berbères mais aussi de les subtiliser à l'autorité chérifienne que cela permettrait de désolidariser un futur mouvement nationaliste. Voir l'étude de Gilles Lafuente, *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*, 1999, Paris : L'Harmattan, 401 p.

s'assurer le soutien du prolétariat industriel et des masses urbaines. Ce sont ces derniers qui iront négocier l'indépendance à Aix-les-Bains en 1955.

On discerne bien ici les trois phases décrites par Jaffrelot : (1) l'éveil nationaliste de l'intelligentsia colonisée, (2) la politisation et (3) la diffusion aux masses. Tout particulièrement le rapport ambigu à l'Autre est omniprésent. Le cas du Maroc est sur ce point éloquent puisque les Accords d'Aix-les-Bains signés en septembre 1955 entre le gouvernement français dirigé à l'époque par Edgar Faure et la délégation marocaine instituent la célèbre formule de « l'indépendance dans l'interdépendance ».

Après l'indépendance, le nationalisme prend toutefois une autre trajectoire. Très rapidement le pouvoir est accaparé par un homme qui n'est pas le meneur historique de la lutte indépendantiste, mais plutôt symbolique car la famille royale était exilée à Madagascar dans les dernières années du Protectorat. Le nationalisme postindépendance n'a donc plus ses bases révolutionnaires, ni populaires. C'est un nationalisme imposé et manipulé, dont le pouvoir central est le seul détenteur et initiateur. La nation en question est quant à elle une coquille vide. Dès lors pour Bertrand Badie, il ne s'agit plus de pouvoir mais de puissance :

Le pouvoir humain ne peut être que dégradé par rapport à l'ordre divin. Celui qui s'exerce sur terre (*amr*) ne peut être que fait de puissance et, en tant que tel, fragile et illégitime. [...] Parce qu'il est humain, le pouvoir-puissance ne peut pas être légitime : il peut juste utiliser en sa faveur l'argument de nécessité et doit en toute hypothèse consentir un effort de légitimation, c'est-à-dire de rapprochement de la Loi de Dieu. » (Badie, 1997, p. 113)

Ce nationalisme vidé de son sens premier garde cependant son processus de construction fondé sur l'altérité. Alain Dieckhoff affirme ainsi que

Parce qu'elles sont foisonnantes, les cultures sont des ferments de spécificité, propices pour souligner les différences, et donc adaptées à l'exaltation du particularisme. La diversification culturelle est d'ailleurs constamment entretenue par le processus historique lui-même. (Dieckhoff, 2000, p. 42)

La culture en tant que contenant est assez malléable dans son contenu. Pour une même culture, il est quasiment systématique d'observer la mouvance et des ajustements dans la perméabilité de ses frontières symboliques. Les référents culturels et identitaires peuvent être plus ou moins denses, concrets ou/et exclusifs, protectionnistes. L'histoire joue ici le rôle de témoin de ces évolutions. Mais elle peut aussi devenir un aspect de la spécificité culturelle en étant prise à parti. Peu importe que cela soit l'histoire « vrai » ou une histoire réinventée, sublimée, noircie ou amoindrie.

Ainsi comprend-t-on que le régime marocain repose sur des configurations de pouvoir et des jeux politiques qui permettent de consolider son autoritarisme et l'omnipotence royale. Celle-ci est d'autant plus ancrée dans le mode de gouvernement du Royaume que l'islam et un nationalisme paroxysmique, sont employés à maintenir cet ordre social et politique. Ces variables sont importantes car elles déterminent la politique (étrangère) marocaine. Leur imprégnation historique apparaît également éminemment pertinente puisqu'elle atteste de la particularité de la relation que le régime marocain entretient avec l'histoire elle-même.

2.2 Les outils de gestion royale de la mémoire

Le Maroc en tant qu'État moderne est récent. Mais la forme monarchique du régime est réputée prendre racine dans les quatre cents ans de règne de la dynastie alaouite (dont les trois rois qui ont régné depuis l'indépendance sont issus) sur le territoire de l'actuel Royaume du Maroc. De même, la politique intérieure et extérieure du pays se justifierait au regard de l'histoire du pays, mise en scène par l'historiographie officielle du régime. Entre déni politique (inconscient) et politique du déni (organisée), le régime marocain assure sa stabilité en instrumentalisant l'histoire.

À l'examen des mécanismes de contrôle de l'historiographie officielle par le Palais royal (2.2.1), j'analyserai sa captation par un subterfuge de patrimonialisation de l'histoire marocaine (2.2.2), les modalités de censure et de restriction de la liberté d'expression (2.2.3), ainsi que l'émotionalisation de la politique (2.2.4).

2.2.1 Le monopole royal de l'histoire de l'indépendance

Dans *Le Savant et le politique*, Max Weber établit trois fondements à la légitimité politique : « l'autorité de "l'éternel hier" », c'est-à-dire celle des mœurs coutumières, « l'autorité de la *grâce* personnelle extra-quotidienne », c'est-à-dire le charisme, et enfin celle qui s'impose « en vertu de la croyance à la validité d'une codification légale et de la "compétence" objective » (2003, p. 120). En d'autres mots, cette troisième affirmation établit une relation entre savoir et pouvoir, le premier légitimant le second. La question est très ancienne et a occupé tout un pan de la littérature en sciences humaines et sociales depuis les grands penseurs grecs. En ce qui concerne le Maroc, nous pouvons en retenir que le pouvoir n'existe que dans un cadre relationnel. Il n'y a pas de pouvoir substantiel. Le savoir, qui ne peut exister sans le pouvoir et inversement, est ce qui permet la domination, l'ascendant. Mais

celui-ci n'est un pouvoir que parce qu'il s'accompagne de techniques propres à la connaissance, qui à la fois mène à cette connaissance et sont issue de cette connaissance. En ce sens, la notion de pouvoir est élargie à l'ensemble des relations humaines dans une société et dépasse le cadre de la relation État/Population, ces micro-pouvoirs étant renforcés par l'influence de leur discours. Cependant, les relations de pouvoir ne sont pas fixes, elles peuvent se renverser du fait de la concurrence des sources de savoir. C'est pourquoi les pôles forts vont chercher à institutionnaliser leurs savoirs afin de faire perdurer leur pouvoir, tout en délégitimant les autres sources de savoir. En considérant alors que l'histoire est un savoir l'on comprend bien en quoi il peut être plus dangereux pour le pouvoir marocain de le laisser s'exprimer en tant que « contre-savoir » apte à saper les fondements de la légitimité historique de celui-ci (qui est le premier fondement du pouvoir selon Weber), plutôt que de l'institutionnaliser en tant que savoir détenu par un unique pouvoir. Cette idée nous permet ainsi de comprendre les enjeux de la captation et de la monopolisation de l'histoire par le politique. Qui plus est, le lien entre histoire et nationalisme peut également être fait. S'étant accaparé dès l'indépendance le discours nationaliste, le pouvoir royal manipule à son gré le concept central de « nation », vidée de sa substance, pour mobiliser une conscience nationale historique dès que le moment s'en fait sentir. Dès lors, on comprend mieux la domination royale sur la production historique marocaine, notamment en limitant l'accès aux archives :

Le rapport entre l'histoire et la politique se formule à travers le besoin de construire une identité nationale avec des structures temporelles qui imposent un encadrement du temps et de l'espace. Les acteurs historiques sont ainsi insérés dans ce temps et cet espace pour les identifier à la nation. Dans ce genre de quadrillage, les individus et les acteurs historiques perdent leur autonomie ou parfois le caractère parfois spontané de leurs actions. C'est la nation qui se substitue aux acteurs sociaux pour devenir le véhicule de l'histoire et l'agent historique actif par excellence. (Maghraoui, 2009, p. 20)

L'année civile marocaine s'organise autour d'un ensemble de jours fériés marquant soit des fêtes religieuses (Aïd El Kébir, Naissance du prophète) soit des journées commémoratives (fête de l'indépendance, anniversaire de la Marche Verte).

À cet égard, la célébration du cinquantenaire de l'indépendance en 2005-2006 fut marquée par l'organisation à travers tout le pays de spectacles, de colloques, de manifestations destinées à la fois à restituer l'histoire de la lutte pour l'indépendance et établir le bilan de ces cinquante dernières années. La mobilisation fut tout aussi politique que médiatique, la télévision, la radio et la presse écrite rivalisant dans la qualité de la narration historique et la quantité des dossiers et articles dédiés à cette occasion.

Pour autant, il est à déplorer une absence remarquable des études sur le sujet menées dans un contexte académique (Hatimi, 2009, p. 29-34). C'est que tout d'abord, en général, au Maroc, le domaine historique ne suscite pas d'intérêt en matière de débouchés professionnels, mais également pour ce qui concerne les conditions, les facilités de la recherche. Pendant très longtemps, les sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, histoire, science politique) ont été dévalorisées au profit des sciences pures, car l'esprit critique qu'elles favorisaient était ressenti comme une menace à la stabilité du pouvoir¹⁴. De ce fait, l'écriture de l'histoire nationale au Maroc n'est donc pas le fruit de la recherche universitaire ou du travail d'historiens de métier, mais le produit du pouvoir royal car elle est très tôt apparue comme un fardeau en quelque sorte, qui, remaniée, pourrait se révéler fort utile pour assurer la stabilité du régime marocain. Le passé vient solidifier le présent et préparer l'avenir. D'où un fort activisme mémoriel, imposé par le calendrier (fêtes annuelles) ou initié par le pouvoir royal lui-même (commémoration du cinquantenaire de l'Indépendance). Celui-ci révèle en réalité un travail de patrimonialisation de l'histoire, qui une fois nationalisée permet un contrôle quasi total du régime.

¹⁴ Voir Alain Roussillon, 2002, « Sociologie et identité en Égypte et au Maroc : le travail de deuil de la colonisation », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 2, no 7, p. 193-221.

2.2.2 La patrimonialisation matérielle et immatérielle de l'histoire

Le Palais royal procède à une double captation de l'histoire. Il est à la fois l'artiste et le modèle, la maison d'édition, l'auteur et le livre. D'un côté, il labellise des historiens officiels, certifiés conformes à l'orientation générale impulsée à l'historiographie par le Makhzen, et dont les travaux vont recevoir l'approbation et le soutien de celui-ci. Ce qui revient à disqualifier d'emblée les rares aventureux qui voudraient se lancer dans la recherche historique sans cet assentiment préalable des autorités royales. Il crée aussi des musées nationaux, comme seuls espaces habilités à dispenser un enseignement authentique, marqué du sceau royal. C'est par exemple le cas du Musée National de la Résistance et de l'Armée de Libération. Créé en 2001, il relève du Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération. Visité lors de mon travail de terrain, tableaux et récits à la gloire de la famille royale s'y succèdent, alors que les leaders du mouvement national et les signataires du Manifeste de l'Indépendance, futurs dirigeants du parti Istiqlal restent dans l'obscurité. D'un autre côté, la monarchie marocaine produit son histoire, construit et ancre son histoire en nationalisant ce qui est sa version de l'histoire. Enfin, elle est très narcissiquement le sujet de l'histoire puisque celle-ci est employée comme outil de légitimation et de stabilisation à court terme. Mais il semblerait que le Makhzen n'ait pas toute suite vu toutes les potentialités que représentait une telle pratique. Du moins en ce qui concerne la patrimonialisation dans sa dimension matérielle.

L'on doit à Alain Roussillon une étude importante sur la patrimonialisation au Maroc, à la fois dans la pratique et dans le discours. Brossant avec force détail un résumé très complet du marquage et de l'appropriation d'un patrimoine national par le Palais royal, l'auteur cherche à démontrer les implications symboliques de ce qu'il appelle une « inflation à la fois quantitative et qualitative du discours patrimonial » (Roussillon, 2010) à partir seulement de la deuxième moitié des années quatre-vingt.

Comme si la récupération par le Maroc, avec l'indépendance, de la conduite autonome de sa destinée avait pour effet de désamorcer en tant que problème la question du rapport au passé et à sa gestion : l'héritage bâti des vieilles villes se serait vu en quelque sorte créditer d'un « coefficient d'évidence » qui aurait dispensé de mettre en œuvre des modalités spécifiques - par exemple législatives et réglementaires - d'appropriation de ce patrimoine, ce qui fait que la législation lyautéenne restera en vigueur, inchangée, jusqu'au début des années 1980. (*Ibid.*)

En fait, il faudrait voir dans la reconnaissance successive d'un nombre important de quartiers, bâtiments, édifices, comme patrimoine mondial par l'UNESCO, un moyen pour la monarchie d'assembler les éléments qui vont au final former l'identité nationale marocaine, dans l'affirmation du Soi en opposition à l'Autre, et ce à deux niveaux. D'abord à un niveau externe, en identifiant ses filiations civilisationnelles et en se positionnant géostratégiquement, le régime marocain montre sa volonté de s'insérer dans son environnement régional en revendiquant ses spécificités et particularités. Ensuite, à un niveau interne, la monarchie s'auto-affirme en marquant ses traces – et en effaçant celles des autres – et prouve sa permanence dans le temps, sa continuité dans l'histoire dans une dynamique prospective.

Ainsi, la notion de patrimoine national renvoie en soi à l'appropriation par une société d'un ensemble matériel et immatériel de référents qui vont lui donner une consistance en l'ancrant dans une histoire et dans l'histoire, référents qui vont à la fois lui donner son identité, mais aussi lui permettre de se distinguer par rapport aux autres sociétés. En d'autres mots, selon la formule d'Abdelmajid Arrif,

le patrimoine a une fonction à la fois de « miroir réflexif », dans lequel une société, un groupe se regarde pour se reconnaître, et de « miroir transitif » qui tend ou donne à voir l'image que cette société expose au regard de l'Autre – étranger – pour se faire reconnaître dans sa spécificité et sa singularité. (1994, p. 154)

En ce sens, le patrimoine se construit dans la continuité de l'histoire, peu important les ruptures et les désordres des histoires. Il nécessite donc à la fois une gestion juridique, administrative, et une actualisation des référents, dont on peut

d'ores et déjà avancer que la seule autorité légitime habilitée à s'en charger sera le Palais royal.

Cette question de la patrimonialisation de l'histoire, particulièrement pour ce qui est de sa dimension identitaire, pose par ailleurs avec prégnance la problématique de la gestion du passé colonial du Maroc avec lequel le Palais royal semble encore assez mal-à-l'aise. Roussillon estime que la question centrale qui se pose après l'indépendance est celle du rôle des élites dans la construction de l'État nouvellement indépendant, et ce pour deux raisons (1998, p. 533). D'un côté, il s'agit d'identifier les intérêts des groupes au pouvoir qui, se prévalant d'avoir mené le pays vers l'indépendance, héritent du système légué par le colonisateur, système qui va être employé à maintenir leur domination. De l'autre il s'agit de considérer les mécanismes de légitimation de leur contrôle et de leur projet politique, mais aussi comme expliquant la validité de ce projet unique, dans sa version monarchique donc. Tout au long de cette étude, nous en avons ainsi isolé plusieurs, à travers particulièrement la pratique de politisation.

2.2.3 La censure

Précédemment dans le premier chapitre, j'ai décrit comment le pouvoir royal marocain procédait à une reconfiguration de sa centralisation, à une adaptation de son autoritarisme face aux nouvelles contraintes, internes et externes, auxquelles il était exposé. On suppose alors que le façonnement de cette nouvelle image d'un pays en transition démocratique, qu'il cherche à exporter sur la scène internationale avec un relatif succès, se double d'un remaniement dans les moyens répressifs, pour moins d'ostentation et d'évidence et plus de floutage dans ce qu'il est possible de faire et de dire. Dans ce cas où les frontières, les limites ne sont pas expressément claires, où autant les probabilités que les modalités de répression ne sont pas certaines, on peut

croire que le comportement général ira à la méfiance et à la réserve dans la liberté d'expression et d'opinion.

La liberté de la presse est souvent l'un des premiers critères examinés pour jauger la démocratisation d'un pays. Même si à ce niveau, l'arrivée de Mohamed VI a clairement marqué un frein aux pratiques de l'ère hassanienne, que la presse marocaine se distingue par son pluralisme tant en langue arabe que française et peut user d'une relative liberté de ton, il n'empêche que le Maroc reste classé 135^e sur 178 pays¹⁵ selon le classement annuel établi par Reporters Sans Frontières (RSF). Il est vrai qu'en 2009, comme le souligne Ahmed R. Benchemsi, ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire francophone *Tel Quel*, dans son éditorial du 04 janvier 2010, la liberté de la presse avait subi plusieurs atteintes graves :

Autre séquence spectaculaire de l'année qui s'achève : le règlement de comptes féroce et général de l'État avec la presse. Cela a commencé par l'aberrante censure d'un sondage créditant Mohammed VI de 91% d'opinions favorables (!), avant que la machine ne s'emballe. Tout à coup, la police s'est mise à interroger les journalistes pendant des jours et des jours, par pelletées de 10, un journal a vu sa parution illégalement arrêtée et ses locaux arbitrairement fermés, un autre, ses comptes bancaires saisis, un troisième, son mobilier vendu aux enchères, un quatrième, son directeur jeté en prison (il y est encore)... On en oublie. (Benchemsi, 2010)

À l'instar d'autres pays arabes, la presse marocaine peut se diviser en trois catégories : les journaux pro-gouvernementaux (*Le Matin du Sahara et du Maghreb*), les organes de presse affiliés à des partis politiques (*Libération*, *L'Opinion*, *Al Bayane*, *Al Alam*) et les journaux indépendants (*Tel Quel*, *Al Ayam*, *Maroc Hebdo International*). Cependant, l'année 2009, marquée par l'anniversaire des dix ans de règne de Mohammed VI et une montée de la tension entre le pouvoir royal et les indépendantistes du Front Polisario (affaire Aminatou Haddaïr¹⁶), a été traversée par

¹⁵ Selon le classement annuel effectué par Reporters Sans Frontières. En ligne, page consultée le 30 avril 2011 : <http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2010,1034.html>

¹⁶ Le 13 novembre 2009, de retour des États-Unis, Aminatou Haddaïr déclare dans sa fiche d'entrée au Maroc destinée aux douanes aériennes être résidente du Sahara Occidental et refuse d'inscrire qu'elle est de nationalité marocaine. Expulsée vers les Iles Canaries, elle y entame une grève de la faim pendant un mois, pour être à nouveau réadmise au Maroc le 18 décembre, sous pression internationale.

une vague de répression à l'encontre de ces derniers, soit dont certains de leurs numéros furent interdits de publication, soit dont les rédacteurs en chef furent condamnés à de lourdes amendes financières ou même à des peines de prison (tel que Driss Chahtane, directeur d'*Al-Michael*). Trois journaux furent ainsi contraints à la fermeture : *La Gazette du Maroc*, *Nichane* et *Le Journal Hebdomadaire*. D'autre part, le Code de la presse, tel que remanié en 2002, reste très sévère, puisqu'il prévoit encore des peines de prison allant de 3 à 5 ans pour délit de presse (auparavant pouvant aller jusqu'à 20 ans), élargit la notion de diffamation à la religion musulmane et à l'intégrité territoriale et maintient l'autorité de suspension ou d'interdiction des journaux en la personne du roi. En effet, bien que de telles décisions relèvent désormais de la justice et non plus de l'administration, dans l'état actuel où il n'existe pas au Maroc d'autorité judiciaire indépendante, la réforme n'altère en rien le fait que le roi ait au final le dernier mot en matière de liberté de la presse. À cet égard, il est utile de souligner la distinction opérée par Ahmad Sayf Al-Islâm Hamad entre deux niveaux du corpus législatif en matière de liberté d'expression. Le premier, celui qu'il qualifie de statique, décrit les mécanismes juridiques et le système législatif. Le second, à l'opposé dynamique, s'intéresse aux acteurs sociaux comme producteurs de discours et de textes dans un contexte donné.

L'adoption d'une règle juridique répond à des circonstances sociales précises et reflète en effet l'équilibre des forces sociales au moment où cette règle est édictée. Avec le temps, cette dernière se libère progressivement des circonstances qui lui ont donné naissance – sans pour autant s'en défaire complètement – et se constitue sa propre histoire à travers les applications successives qu'elle entraîne, applications qui reflètent à leur tour le climat social dominant au moment de l'application. Ce climat influe à son tour sur l'interprétation de la règle ou sa réinterprétation, voire sur son application ou sa non-application, son amendement ou sa modification. Il révèle enfin les forces sociales qui veillent à l'application de cette règle afin de protéger leurs intérêts, et celles qui en sont victimes. (Al-Islâm Hamad, 2000)

Les journalistes étrangers et les journaux étrangers ne sont pas non plus à l'abri du contrôle de l'information. Alors que les premiers pour certains se voient refuser le renouvellement de leur accréditation, les seconds sont ponctuellement interdits de publication pour des articles jugés outranciers. Il en fut ainsi des numéros

du 4 août et du 22 octobre 2009 du journal français *Le Monde* qui respectivement reproduisaient le sondage cité par Benchemsi et une caricature de la famille royale, et du numéro du 26 octobre 2009 du journal espagnol *El País* pour des raisons identiques (Le Monde, 2009).

En ce qui concerne les relations algéro-marocaines et les trois récits exposés au chapitre 2, il est vrai que le travail d'investigation des journalistes peut parfois combler la faible participation universitaire dans la production, concurrentielle, historiographique nationale. Pour autant les moyens des uns et des autres ne sont pas les mêmes. Les historiens s'appuient sur des « relais classiques », c'est-à-dire les étapes de l'édition académique, qui dispose de trop peu de ressources pour procéder à une diffusion à grande échelle, cela ajouté au fort taux d'analphabétisme de la société marocaine. Les journalistes disposent quant à eux des nouvelles technologies (site internet, blog) et des médias (télévision, radio, presse) pour se diffuser plus largement et toucher un plus grand public. Qui plus est, un reportage écrit dans un magazine de quelques pages ou un documentaire télévisé semble beaucoup plus attractif qu'une étude scientifique de plusieurs chapitres.

De ce fait, leur interprétation de l'histoire, correcte ou tendancieuse, ne se pose pas uniquement en termes de rapport avec les faits et la vérité. Elle a une influence sur l'opinion publique et la manière dont elle perçoit l'histoire. C'est dans ce contexte que les représentations du passé, à l'abri desquelles les spécialistes eux-mêmes ne sont pas tout à fait ni toujours à l'abri [*sic*], prennent le pas sur le passé lui-même. (Kenbib, 2009, p. 80)

L'apport journalistique est d'une grande importance pour l'enrichissement de l'écriture de l'histoire marocaine car les médias disposent de plus de moyens et sont plus accessibles. Cependant, la recherche du scoop ou l'évitement de la censure jouent sur la présentation des faits historiques et au final sur « les représentations du passé » et leur interprétation.

La raison de cet ostracisme réside dans les règles du jeu qui organisent la sphère politique marocaine et se conçoivent en termes d'inclusion et d'exclusion.

Dans le milieu de la presse comme en politique, on constate un pluralisme limité en ce sens où pour ne pas devenir un *outsider*, les journalistes, et toutes les personnes qui ont une voix dans l'espace public, vont devoir respecter les balises posées par les autorités royales, qui vont dessiner la « géographie du dit et du non-dit, géographie qui se déploie non seulement sur l'horizon de la parole interdite mais conjointement sur celui d'une parole autorisée. » (Hamzah, 2000) Ces sujets tabous sont inchangés depuis plus de cinquante ans et le « libéralisme » de Mohammed VI n'y a rien changé : le roi et la monarchie, l'intégrité territoriale et le Sahara « marocain », la religion et l'islamisme. Ces interdits constituent ainsi un moyen de censure en amont de la publication, en amont de la rédaction, en amont du travail de journaliste. Leur intangibilité musèle dès lors autant la presse partisane dépendante du jeu des acteurs politiques que la presse qui bien qu'elle se dise indépendante est contrainte par les mêmes rouages de domination du pouvoir royal.

Ces objets de l'interdit constituent ce que Dyala Hamzah nomme des « contenus positifs » de l'interdit en ce sens qu'ils ne sont pas des catégories d'interdits mais bien des mires, des cadres généraux de la censure, qui renvoient à des catégories générales pouvant « prendre pour noms "rapport à soi", "rapport à l'autre" et "rapport au monde". » (Hamzah, 2000) Par suite, ils permettent de définir et de nourrir tout un vocable qui n'a de sens seulement en considération de ces interdits (par exemple « traître », « criminel », « athée »).

Pour autant, selon la distinction établie par Bernard Botiveau à propos de la censure en Égypte, ces interdits ne donnent à voir que d'un premier niveau d'intelligibilité : « Un deuxième niveau d'intelligibilité s'organise en effet autour de la question de savoir comment l'Égypte, dans ses projets politiques et culturels, dans son organisation sociale et dans ses relations extérieures, peut et doit être représentée. » (1993) L'on peut ici aisément remplacer « l'Égypte » par « le Maroc ». Le débat se situe alors sur le point de savoir « qui a le droit, et dans quel but, de s'approprier la

mémoire et les institutions de cet État-nation. » (*Ibid.*) L'enjeu est à terme de construire au Maroc des fondations, qui s'appuient sur l'histoire, et de les hiérarchiser afin de désigner par la suite les autorités légitimement autorisées à s'exprimer au sujet de l'avenir du pays. Étant entendu que la devise nationale du Maroc est « Dieu, la patrie, le roi », en d'autres mots, la religion, le nationalisme et la monarchie (l'autoritarisme), nous avons là les trois piliers qui soutiennent la structure organisationnelle du Royaume, et par là donnent voix aux autorités musulmanes, non pas au peuple mais à l'histoire du pays, et au roi, celui-ci synthétisant en définitive les deux autres. Mais si donc, la religion, l'histoire et la monarchie sont intouchables, l'émergence de nouvelles dynamiques, tensions, revendications suscite tout de même un débat quant à savoir si celles-ci peuvent trouver leur place dans la représentation identitaire du pays. Et particulièrement dans les éléments qui forgent l'identité du Maroc sur la scène internationale. De même qu'il subit des contraintes à l'interne, les débats qui ont cours sur la scène internationale ne sont pas sans influence, que ce soit dans la région avec le succès relatif de l'islam politique dans certains pays ou dans les pays occidentaux avec la dynamique démocratisation/mondialisation et les rapports rédigés par les ONG de défense des droits de l'homme.

Une fois les mécanismes de la censure éclairés par les réponses apportées sur les points de savoir quels sont les objets de la censure, qui en est l'origine et qui sert-elle, comment est-elle exercée, Hamzah précise alors qu'« il devient paradoxalement possible de dire, c'est-à-dire d'inventer ces stratégies discursives, qui doivent sans doute autant au capital social et à l'imagination individuels qu'aux legs de savoir-faire hérités des aînés. » (Hamzah, 2000) Et de proposer trois « lieux » d'exploration de la géographie de la parole autorisée : (1) « ce qui se dit autour des œuvres censurées ou des affaires de censure [...] : dans cette catégorie, la puissance et le triomphe de la censure se mesurent à l'aune de l'orientation que prennent les débats. » ; (2) « ce que disent les œuvres heureuses [...] et paradoxalement heureuses [...], celles réunissant tous les « ingrédients » de la censure et qui pourtant ne sont pas

censurées : ici se pose la question du pourquoi (ces silences ou ces ratés de la censure) à laquelle on tâchera de répondre en posant la question du comment (ces auteurs heureux font-ils pour échapper au couperet). » ; (3) « enfin, dans ce que donnent à entendre, sur le mode du « listening between the lines », des polémiques et des débats nationaux récurrents [...], des réactions à des événements extérieurs ou intérieurs [...], à des phénomènes de société » (Hamzah, 2000).

Dans ces stratégies de contournement de la censure, l'auteur donne une place particulière à l'oralité : celle-ci ne peut être considérée comme un faire, qui lui « est indissociable de la contextualité dans laquelle il advient, de l'instauration d'un avant et d'un après, et [...] est une production et une modification (de la langue ; de la relation [avec l'écrit] et de sa dynamique). » (*Ibid.*) que dans la mesure où elle a vocation à être diffusée, entendue, enregistrée, et donc donne prise à la censure. La parole libre n'est ainsi pas un mode de résistance en soi à la censure si elle n'est pas porteuse d'un message à vocation d'être transmis et à altérer le présent.

Ainsi, dans une société de tradition orale, touchée par un fort taux d'analphabétisme¹⁷, en l'absence d'écrit donc, l'on pourrait s'attendre à ce que le témoignage oral, transmis de génération en génération, devienne le matériau de recherche privilégié des chercheurs. Ce n'est pourtant pas le cas. D'abord pour une raison académique, la question de la véracité des souvenirs et de leur récit pose problème. Ensuite, dans le contexte particulier marocain (il en sera plus amplement question ci-après), la liberté de parole reste contrôlée. Le sujet marocain ne peut parler que s'il y est invité, comme par exemple ce fut le cas en 2004 dans le cadre de l'instance Équité et Réconciliation (IER). Consistant en l'audition des victimes des années de plomb et de leurs ayants-droit et en l'organisation de colloques, auxquels furent conviés des historiens, sur « La Vérité » ou « Les écrits de la détention politique », elle avait pour objectif de réconcilier le peuple marocain avec son passé

¹⁷ On estime à environ 40% le taux d'analphabétisme au Maroc.

selon les procédés de justice transitionnelle. Alors que dans ce cadre précis, le témoignage oral prenait de la crédibilité aux yeux du pouvoir, alors il pouvait devenir un matériau d'étude pour les chercheurs, « autorisés » à investiguer sur le règne d'Hassan II, marqué par la torture, les disparitions forcées et l'emprisonnement arbitraire. Recherche limitée cependant car à titre d'exemple, aucun nom de tortionnaire n'a été cité lors des auditions. L'on en comprend bien la raison : l'État, la monarchie, qui sont en cause, du moins en filigrane, dans ce procès public, demeurent sacrés.

2.2.4 L'« émotionnalisation » du politique

Autant le discours médiatique que la recherche académique se font les caisses de résonance et les interprètes de la bellicosité des relations entre le Maroc et l'Algérie. Ce biais polémologique est à l'origine d'un traitement limité de la question. Certes le froid est certain entre les autorités des deux pays frontaliers, des conflits armés les ont opposés aux premières heures de l'indépendance et la frontière qui les sépare est officiellement fermée depuis 1994. Certes, l'évolution du conflit du Sahara Occidental est un facteur déterminant dans l'évolution des relations algéro-marocaines en général. Cependant, on ne peut réduire la question à ces aspects antagoniques. En effet, la prépondérance de cette vision macro-politique s'organise au détriment d'une approche micro-politique plus nuancée et apte à dégager les points de convergence entre les politiques étrangères des deux pays.

D'autre part, cette approche monolithique a pour conséquence un certain transfert de cette « susceptibilité » politique dans la représentation commune que l'on se fait des relations algéro-marocaines. Le traitement médiatique et scientifique décrit plus haut conduit à une essentialisation de cette susceptibilité politique, qui apparaît alors comme inhérente et indiscutable, et une intériorisation et une banalisation de l'opposition « naturelle » entre le Maroc et l'Algérie. Ainsi, comme l'explique Luc

Boltanski : « Pour que l'imagination puisse jouer son rôle dans la coordination des engagements émotionnels, il faut que des personnes différentes puissent nourrir leur imagination à une même source. » (2007, p. 103) À tel point que la logique explicative initiale, visant à éclairer l'histoire contemporaine des relations entre les deux pays, en est inversée. La question de la conflictualité est posée en prémisses à toute observation, conclusion, situation comme seule explication valable, quitte à oublier qu'il s'agit là moins d'une caractéristique « biologique » que d'un artifice rhétorique.

Cet « affect » du politique relève d'une démarche plus ou moins consciente et volontaire. À supposer que dans un contexte idéal de démocratie les médias demeurent indépendants, comme l'explique Sieber, « *Journalists, however, want information that is newsworthy, that is, likely to interest their audience, and that runs counter to everyday expectations, or that contains elements of dispute and contention among parties.* » (1993, p. 24) On pourrait donc comprendre cette propension à présenter les relations entre les deux pays sous l'angle du conflit, latent ou patent, selon les périodes, par la recherche du scoop, garantie d'audience. Mais dans le contexte marocain, à cette recherche de l'événementiel médiatique s'ajoute un parti pris évident des médias nationaux, qui subissent les limites fixées par le pouvoir royal. Instruments d'une propagande visant à délégitimer constamment l'Autre (l'Algérie), ils répondent à « une sommation parfois politiquement suspicieuse de n'étudier l'une des sociétés qu'en regard de son conflit avec l'autre » (Romani, 2007, p. 29). Ces médias sont pourtant la source informationnelle première de la population marocaine, qui est alors invitée, au lieu de s'intéresser au jeu politique de son propre gouvernement, à transférer ses déceptions et ses frustrations sur un ennemi « prémâché » dont les politiques sont forcément plus répressives, moins libérales que celles appliquées dans son propre pays.

Cependant, en pratique, cette émotionnalisation, pour user d'un néologisme, permet un plus grand contrôle de l'information et justifie une restriction des libertés. Concrètement, cela signifie un accès restreint et surveillé, voire un droit à l'information atrophié, c'est-à-dire un manque de transparence quasi-totale dès lors que la question des relations algéro-marocaines est abordée de près ou de loin. Ainsi, on s'aperçoit rapidement que l'« émotivité politique » décrite plus haut révèle une captation au préalable des émotions par la sphère politique.

À ce point, l'analyse de la dimension psychologique en politique telle qu'établie par Philippe Braud se révèle utile. Selon l'auteur,

Par émotion on entend, en effet, tout état affectif qui s'écarte de ce degré zéro qu'est l'indifférence absolue envers un objet. Elle inclut donc le vaste domaine des passions politiques mais ne s'y résorbe pas, celles-ci se caractérisant seulement par une intensité et une visibilité plus forte. (Braud, 1996, p. 8)

Pour lui, politique et émotions sont intrinsèquement liées, et non seulement à l'extrême (emportement, passion), mais en soubassement de l'activité politique en général. Qui plus est, l'affirmation commune qui voudrait faire de cette dernière une activité noble de l'intelligence à l'abri de toute influence passionnelle, se fonderait sur une représentation faussée de ce que sont les émotions.

Une telle simplification n'est pas recevable, non seulement parce que l'intrication entre ces deux instances du rationnel et de l'émotionnel est constante dans les comportements individuels mais aussi pour une raison plus fondamentale dans la perspective des sciences sociales. L'univers des émotions, trop complexe d'ailleurs pour être ramené à celui des passions incontrôlables ou dangereuses, est socialement et culturellement travaillé. (Braud, 1996, p. 48)

Le recours aux émotions n'est pas sans intérêt : force est en effet de penser que leur mobilisation peut servir en définitive à neutraliser tout débat critique et analyse rationnelle de la population, dont les réactions se teignent alors d'un fort nationalisme doublé d'un patriotisme exacerbé. Et l'on voit encore la dimension émotionnelle de ce dernier dans la définition qu'en donne Émile Durkheim, « La

patrie est la société politique en tant que ceux qui la composent s'y sentent attachés par un lien de sentiment... la patrie est la société politique sentie d'une certaine manière : c'est la société politique vue du côté affectif. » (Cité dans Birnbaum, 1998, p. 2) Dans ce cas, l'élan nationaliste est sublimé pour devenir un sentiment socialement valorisé en plus d'être politiquement encouragé. Pour reprendre l'aphorisme de La Rochefoucauld, « nous ne ressentons nos biens et nos maux qu'à proportion de notre amour-propre. » (1967, p. 126) Ainsi peut-on supposer que le baromètre de la susceptibilité marocaine n'est pas exempt de tout calcul politique. Il s'agirait ici de ce que Boltanski qualifie de mise en commun d'expériences émotionnelles, de

sensibilités communes sur lesquelles peuvent s'appuyer des accords préreflexifs – de l'ordre, si l'on veut, du préjugé, pour ne pas dire du préjugement – entre des personnes qui se reconnaissent sinon les mêmes valeurs éthiques, au moins une communauté de réactions, que l'on appelle souvent « viscérale » pour dire qu'elles préexistent en quelque sorte à leur justification par des principes. » (Boltanski, 2007, p. 109)

L'émotionalisation programmée et intériorisée est utile dans le sens où elle produit un préjugé, proche de la moralisation, qui participe, en amont, du processus réactionnel, autant chez le gouvernement que chez la population. Cependant,

Une forte émotivité dans la réaction diminue les chances d'une appréciation réaliste du processus critique et, en même temps, d'une adaptation pratique à son égard. Une attitude relativement irréaliste due à la pression de fortes émotions diminue les chances de mettre le processus critique sous contrôle. (Boltanski, 2007, p. 79)

Il ne faut pas oublier que la mobilisation marocaine pour l'indépendance de l'Algérie et les expulsions de 1975 sont des événements qui s'inscrivent dans un continuum et dans un environnement historique et politique. Quant à la première, elle prend part dans le contexte violent de la Guerre contre la France pour mettre fin à son occupation. Quant aux secondes, elles interviennent dans un climat « conflictuel » entre les deux pays voisins, qui tous deux cherchent à s'affirmer en tant qu'État indépendant. Qui plus est, il y a continuité au sens où ces Marocains sont vus comme une communauté unie et homogène. Ils sont appréhendés non pas d'après leur

expérience de vie individuelle mais dans leur ensemble, comme un groupe ayant vécu ces événements et traversé la frontière comme un seul homme. Vincent Romani explique cette perception par la notion de traumatisme :

Ici encore, nation et individu, passé et présent sont mêlés. Ce croisement des temporalités, où le présent est éclairé par le passé, l'individu par sa nation, se laisse donc mieux appréhender par la notion de contexte traumatique qui renvoie aux dimensions à la fois collectives et séquentielles des effets de la violence sur les individus, dimensions sans lesquelles ne seraient pris en compte que l'événementiel immédiat et l'individu-victime. (Romani, 2005, p. 262)

S'il y a une émotivisation des relations algéro-marocaines, la cause des Marocains d'Algérie revêt également un certain affect au sens où elle est présentée sous l'angle du traumatisme, réel ou instrumentalisé.

Ci-haut ont été exposées plusieurs pratiques caractéristiques d'une monopolisation de l'histoire et des mémoires par le pouvoir royal. Dans une dernière section, mon intention sera d'engager une réflexion sur la frontière, pierre d'achoppement de la normalisation des relations entre les deux pays et priorité dans le discours politique marocain. Histoire et frontières marocaines sont liées puisque la première est instrumentalisée à fin de justifications de secondes, tant sur les plans discursif que physique.

2.3 Conclusion

L'accaparement du pouvoir par le Palais royal et le contrôle pesant de la société illustrent dans quelle mesure l'autoritarisme du régime marocain est globalisant : il se réalise aussi bien dans les rapports entre le roi et la sphère politique qu'entre le roi et la population du Royaume. Le facteur clé concourant à la stabilité de cet autoritarisme réside dans son institutionnalisation, c'est-à-dire dans les reconnaissances mutuelles de ce rapport de domination et de la fonction, de l'influence des autres éléments qui est alors objectivé, au sens développé par Michel Dobry (1992, p. 102-113). L'omnipotence royale est perçue en même temps par les deux éléments ci-haut – la sphère politique et la société – comme un fait ayant une réalité externe et contraignante. Le pouvoir n'apparaissant plus comme une *res publica* mais comme une propriété privée inaccessible, ce lien de subordination n'est plus remis en question par ces dernières. Pour autant, cela ne signifie pas un gèle de la nature des rapports qui existent entre ces différentes composantes. Ces transactions collusives sont à l'origine d'une réadaptation constante de l'autoritarisme marocain, particulièrement avec le changement de règne entre Hassan II et Mohamed VI. Loin de saper les fondements de celui-ci, au contraire elle renforce sa stabilité à force de repositionnement face aux reconfigurations d'influence internes à la structure.

Nous avons également vu que l'autoritarisme marocain puisait ses fondements dans l'histoire au sens où celle-ci justifiait l'état actuel du régime en présentant une continuité avec le passé. À travers la monopolisation de l'histoire par le Palais royal, celui-ci cherche à maintenir la justification d'une domination historique du roi sur l'ensemble de la structure organisationnelle du régime. L'enjeu est le même pour ce qui est de l'« affectif » de la politique étrangère marocaine vis-à-vis de l'Algérie. Celui-ci résulte d'une exploitation en continu depuis l'indépendance de ressorts affectifs, mais aussi d'un travail de construction identitaire en opposition à l'Autre, à savoir l'Algérie.

BILAN INTERMÉDIAIRE

Le premier chapitre portait sur la recherche de terrain, les conditions de sa réalisation ainsi que ses résultats. Il se situait au niveau infra-étatique et externe. Concernant les résultats, il restituait des expériences individuelles et donnait à voir des conditions de vie et des rapports d'existence entre Marocains et Algériens sur le sol algérien. L'intention était de proposer une vision alternative à la vision commune des relations entre les deux pays, dont les protagonistes sont les gouvernements, en plaçant la focale sur les populations. On se rend compte que les récits retranscrits sont elliptiques. Cela en partie du fait que les conditions d'entretiens n'étaient pas idéales, de ma méconnaissance de l'arabe, mais aussi du contexte politico-social. Concernant les conditions de sa réalisation, ce chapitre posait les prémisses d'un carcan autoritaire en décrivant certaines difficultés d'enquête.

Le deuxième chapitre avait pour objectif de comprendre la structure autoritaire du régime marocain, dans ses rouages généraux mais surtout concernant les aspects historiques et mémoriels. Il s'est agi de dresser un état des lieux politique du Maroc d'aujourd'hui afin d'éclairer les contraintes décrites dans le premier chapitre. Ces deux éléments sont intrinsèquement liés. En effet, l'autoritarisme du régime d'une part et les lacunes informationnelles en la matière d'autre part ont été deux variables déterminantes qui m'ont amenée à explorer la piste mémorielle et à effectuer une recherche de terrain, restituée en partie dans le second chapitre

Le chapitre suivant, qui terminera cette étude, va relier les constats établis dans les deux chapitres précédents en analysant les rapports de force qui se jouent entre le Palais royal (manipulateur de mémoire) et ces Marocains d'Algérie (émetteur de mémoire).

CHAPITRE III LA RÉSISTANCE DES MÉMOIRES INDIVIDUELLES

Avec l'arrivée du nouveau roi et les avancées que celui-ci a bien voulu concéder aux revendications démocratiques, les mémoires individuelles ont été réévaluées et ont pu acquérir une certaine visibilité. Dans ce dernier chapitre, nous allons analyser l'espace d'expression que celles-ci occupent malgré les barrières auxquelles elles se heurtent, symptomatiques d'un autoritarisme mémoriel et historique. Aussi, s'agira-t-il de répondre à plusieurs questions : quelle est la répercussion, l'impact de ces mémoires individuelles sur la mémoire collective marocaine ? Comment ces mémoires individuelles s'organisent-elles pour atteindre l'espace public ? Quels médias empruntent-elles ?

Enzo Traverso fait la différence entre « mémoire forte » et « mémoire faible » : « Il y a des mémoires officielles, entretenues par des institutions, voire des États, et des mémoires souterraines, cachées ou interdites. La "visibilité" et la reconnaissance d'une mémoire dépendent aussi de la force de ceux qui la portent. » (2005, p. 54) Les mémoires faibles sont tentées, et même obligées, d'employer des moyens parallèles pour contourner l'inaccessibilité aux voies traditionnelles ou l'échec de l'emploi de celles-ci. Partant de cette dichotomie, l'hypothèse avancée ici est que la mémoire des trois moments historiques présentés dans le deuxième chapitre s'est vue appropriée par des porte-paroles qui ont fait le choix soit de porter leur revendication en intégrant la société civile soit d'employer des voies alternatives telles qu'Internet. Cependant, que ce soit l'une ou l'autre méthode, tous se heurtent à la manipulation et la monopolisation de l'histoire par les autorités royales qui fixent à la fois les frontières physiques du Royaume et les frontières discursives à l'intérieur de celui-ci.

Dans un premier temps, il s'agira de comprendre les mécanismes d'appropriation, d'institutionnalisation des mémoires individuelles à travers l'examen

de la « société civile » marocaine et de l'action de celle-ci au niveau national et international (3.1). À partir de cette première analyse, et après avoir évalué la portée de l'action de ces « défenseurs » de la mémoire, je conclurai ce troisième chapitre avec une courte réflexion sur la notion de frontière comme délimitation de l'autoritarisme marocain (3.2).

3.1 La « société civile » au Maroc, caisse de résonance de l'institutionnalisation des mémoires.

Le constat présenté ici est que les mémoires individuelles ont été appropriées par des acteurs de la société civile marocaine, ce qui a conduit à une institutionnalisation de la cause des expulsés d'Algérie. Avant de déterminer quels sont ces acteurs (3.1.2), je vais tout d'abord discuter de la qualification de « société civile » pour désigner les modes d'action extra-étatiques observables dans le pays et justifier l'utilisation de cette appellation (3.1.1).

3.1.1 L'articulation entre l'État et la « société civile » au Maroc

Aujourd'hui, la notion de société civile en science politique recouvre un spectre très large d'espèces. L'étendue de ses multiples définitions pose particulièrement problème lorsqu'il s'agit de savoir si le phénomène qu'elle est censée désigner, à savoir l'existence d'un espace d'expression, de revendication en dehors du jeu de la « politique politicienne », est observable dans les sociétés du Sud et si donc le terme est transposable en dehors du champ d'étude occidental, alors que leurs acteurs civils, politiques et économiques eux-mêmes s'en sont appropriés le vocable. À cette interrogation, appliquée aux pays arabes, plusieurs auteurs s'accordent pour répondre que la question à se poser est moins celle de l'existence d'une société civile que celle de la substance, de la contenance de celle-ci, puisque la polysémie et la souplesse du terme permettront toujours à celui-ci de désigner¹⁸.

Michel Camau (2002, p. 216) préfère ainsi « centrer l'analyse sur des manières de faire et de dire et non sur l'improbable décalque d'un prétendu modèle »,

¹⁸ La plupart des auteurs cités ci-après ont contribué au numéro de la *Revue Internationale de Politique Comparée* paru en 2002 et consacré à la question suivante : « Démocratie et société civile. Une vue du Sud », *RIPC*, vol. 9, no 2, 172 p.

c'est-à-dire s'interroger sur « des pratiques, des formes d'organisation et des justifications, constitutives d'usages de la notion de société civile ». C'est pourquoi il propose de parler de « sociétés civiles réelles », reprenant la formule de Jeffrey Alexander à propos du socialisme, qu'il oppose aux « sociétés civiles comme si » : « comme si les sociétés civiles observables pouvaient et devaient, par définition ou par vocation, se conformer aux canons d'une téléologie de la démocratisation inspirée d'autres expériences historiques. »

La question de la transportabilité posée plus haut implique en effet que la société civile soit, selon les critères établis par la transitologie, directement liée à la démocratie, puisqu'est censée être à la fois l'indice de mesure et le moyen de réaliser une démocratisation politique. Or, j'ai déjà évoqué le problème que cette théorie posait, en nommant transition démocratique ce qui relevait en fait d'une reconfiguration de l'autoritarisme, le pouvoir œuvrant ainsi dans le sens d'une ouverture du régime au pluralisme, pour mieux en anesthésier les effets attendus. Cette « transition par imposition », pour reprendre l'expression de Philippe C. Schmitter et Terry Lynn Karl, constitue alors une entrave à la démocratisation puisque la libéralisation politique est contrôlée par le haut. Cette constatation prend le contre-pied de ceux, comme Saad Eddin Ibrahim, qui ont vu ou continuent à voir dans les sociétés arabes la « résurrection » d'une société civile capable de contraindre le pouvoir dans la direction qu'elle lui impose (Camau, 2002, p. 222-223). La question qui se pose alors est la suivante : considérant que l'efficacité de la société civile se mesure à sa teneur politique, sans quoi le pouvoir ne serait pas plus contraint que si celle-ci était inexistante, quel rôle et quelle place le régime laisse-t-il à la société civile au Maroc ?

Pour commencer, dressons un état des lieux de la société civile au Maroc, qui comme dans le reste du monde arabe prend les traits d'un développement associationniste tant dans la quantité que de la diversité d'associations. On peut en

différencier trois types (Camau, 2002, p. 226-227) : (1) celles, nationales ou internationales, qui interviennent dans les domaines économique et social, niches qui reviennent traditionnellement à l'État, et correspondent donc au modèle de gouvernance participative promu par les institutions internationales ; (2) celles qui occupent des niches traditionnellement réservées aux partis et syndicats en œuvrant pour une redéfinition de l'ordre politique et militant pour les droits de l'homme, de la femme, la transparence, etc ; (3) les organisations islamiques qui interviennent quant à elles dans tous les champs de la société et présentent un projet politique alternatif à celui établi. On constate ainsi que la société civile telle que présentée désigne un espace public qui répond à la fois à un désengagement de l'État et à une dépolitisation de la scène partisane, mais en considération de ce troisième type d'association, également à la nécessité de désigner un espace public distinct de la mouvance islamiste, qui pourtant se veut elle-même une incarnation de la société civile.

En réalité, cette double fonction, qu'occupe la société civile – pallier les désengagements de l'État et contrer la mouvance islamiste – conforte l'État dans son retrait au profit des investisseurs privés et des organisations non gouvernementales en se présentant comme un relais, et favorise un alignement de la société civile sur le régime en évinçant ainsi le projet islamiste. En d'autres termes, « C'est ainsi que la société civile s'institutionnalise (ou est institutionnalisée) à la faveur d'un contexte particulier dans un double mouvement : la régularisation des rapports avec les autorités publiques et la mise en doute de ses vertus en matière de changement. » (Catusse, 2002, p. 313)

Dans le cas de la société civile marocaine, tout comme la sphère politique partisane, elle subit le modèle d'organisation du régime autour d'une délimitation entre *insiders* et *outsiders*, les premiers étant ceux qui acceptent de jouer le jeu orchestré par celui-ci, les seconds ceux qui le refusent et sont marginalisés (les partis/associations islamistes par exemple). Le « jeu » devant être ici compris comme

l'accès à une visibilité et l'autorisation d'action, mais dans les limites fixées par le pouvoir. Ce qui revient à une neutralisation effective de cette action. Dans ce cas, alors l'on voit bien que la société civile au sens de celle qui existe dans les pays arabes, se distingue de celle existant habituellement dans les démocraties occidentales puisque, selon la conception binaire que l'on fait des rapports entre l'État et celle-ci, elle apparaît comme complémentaire dans les premiers et réactive et concurrente dans les deuxièmes. La société civile suit ainsi les codes, mais aussi les pratiques et les valeurs que suit l'agenda politique du régime.

En termes de valeurs et de causes, cela n'implique pas forcément qu'elles soient contradictoires à la base. Bien au contraire, le régime peut s'approprier les causes défendues par les associations institutionnalisées. Pour les autorités politiques, l'enjeu de la « récupération » est important puisqu'elle justifie alors la nécessité de l'action politique pour atteindre les objectifs de l'activité et renforce sa position dominante dans la hiérarchie des activités sociales. Pour les acteurs de cette activité, ils peuvent également en tirer des profits en termes de réalisation de ces objectifs, et de visibilité. On peut ainsi donner l'exemple de la Fondation Mohammed V pour la solidarité. Créée en 1999, elle se donne pour vocation, à en croire son site internet¹⁹, d'aider les démunis, à savoir les jeunes, les femmes, les handicapés, les personnes âgées, dans les domaines de la santé, l'insertion professionnelle, le microcrédit, la scolarisation et l'éducation, ou encore l'alphabétisation. Une autre pratique réside dans l'article 9 du dahir de 1958 qui permet à une association d'être reconnue d'utilité publique, ce qui lui donne certaines facilités en matière de collecte de fonds et certains avantages dans ses relations avec l'État. Cependant, il apparaît clairement depuis quelques années, selon l'avis d'Amina Bouayach, présidente de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH), que « les critères de la reconnaissance de l'utilité publique sont fondamentalement politiques. On accorde aujourd'hui ce statut à des associations non pas sur la base de la qualité de leur travail, ni sur leur

¹⁹ En ligne : <http://www.fm5.ma/mission>. Page consultée le 27 avril 2011.

présence sur le territoire national, mais plutôt pour des raisons purement politiques²⁰. » (cité in Skalli, 2007) Une fois le partenariat passé avec les autorités royales, ce sont bien ces dernières qui fixent le calendrier d'exécution des objectifs tout en amputant franchement à l'autonomie des associations.

En d'autres termes, s'il ne suffit pas de créer un ministère des Droits de l'homme pour décréter la liberté, en portant dans leur nom les problèmes portés au public par des membres de la "société civile", ces comités ou commissions font advenir au statut d'intérêt collectif digne de préoccupation les questions soulevées par ces militants plus ou moins intégrés au système de représentation, tout en les cantonnant à un espace de discussion sectoriel et politiquement irresponsable. (Catusse, 2002, p. 315)

Dans cette situation, la société civile marocaine est remise en cause dans sa capacité à présenter un projet alternatif à l'autoritarisme royal puisque s'adapte à celui-ci plutôt que ne vient ébranler sa mainmise sur le pouvoir. C'est ce qui amène Myriam Catusse à parler d'un paradoxe de la société civile marocaine : alors que celle-ci est apolitisée, « c'est de sa constitution *contre* le politique ou une certaine manière d'envisager la chose publique, ou encore contre "l'État" et son appareil souvent appelé *makhzen*, que ceux qui se revendiquent de la "société civile" puisent l'essentiel de la légitimité de leur action publique. » (2002, p. 300) Brossant le portrait de l'évolution de la société civile au Maroc, l'auteur remarque ainsi un changement dans la définition que la société civile se donnait d'elle-même, qui date précisément de la fin des années quatre-vingt-dix alors qu'un gouvernement d'alternance dirigé par Abderrahman Youssoufi s'installe au pouvoir (24 mars 1998) et que Mohamed VI est intronisé (30 juillet 1999). Ce n'est qu'à partir des années soixante-dix, qu'une société civile, dans sa représentation occidentale, émerge au Maroc. Provenant de la gauche, voire de l'extrême-gauche de l'échiquier politique, elle s'oppose fermement au pouvoir et est sévèrement réprimée. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix donc, elle se caractérise par un fort *leadership* :

²⁰ L'emploi de l'adjectif « politique » est ici à distinguer de la conception qu'en donne Lagroye et doit plus s'entendre au sens de « personnel », de « manœuvre calculée ».

cet inventaire [de personnes ou de sigles d'associations] illustre la personnification du processus comme son inscription dans un réseau social dense, vivant, complexe et hiérarchisé, dont il importe de rendre compte : les fondations de la "société civile" comme catégorie sociale pertinente reposent sur une identification à des problèmes et à des personnes, décuplée par les compétences de certains à s'exposer et prendre parole : pour que la société civile "soit", il fallait qu'elle prenne faits et causes, mais également qu'elle prenne corps. » (Catusse, 2002, p. 305)

L'efficacité de leur action dépend de leur médiatisation, À tel point que les dirigeants d'association deviennent de véritables personnes publiques. À partir des années deux-mille, l'« ouverture » du régime, les rouages du Makhzen forcent donc la dépolitisation de la société civile, qui capitalise tout de même le savoir-faire des décennies passées en matière de *lobbying* et de plaidoyer politique, économique et social. La stratégie des *leaders* associatifs n'est plus la même, elle est plus conciliante et ne peut d'une certaine manière qu'être conciliante si ces derniers veulent éviter de devenir des *outsiders*. Les « charmes discrets » de la société civile (Catusse, 2002) en attirent plus d'un qui vont alors préférer affronter, d'une manière institutionnalisée, les autorités royales sur la question de savoir qui est le plus qualifié pour parler au nom de l'ensemble, ce qui déterminera quel sera le problème social dominant (Catusse, 2002, p. 307). Mis à part les ambitions des uns et des autres, Camau, propose alors de regarder la société civile sous cet angle, à savoir sa volonté de fonder une communauté politique malgré les mécanismes de domination bien ancrés, ses valeurs, plutôt que par le biais transitologique de la démocratisation (2002, p. 232).

Étant désormais entendu que la société civile marocaine doit être comprise selon ses efforts pour participer à la vie politique du Royaume, examinons maintenant la place qu'y occupent les mémoires des Marocains d'Algérie et leur champ d'action.

3.1.2 Visibilité et institutionnalisation des mémoires dans l'espace public marocain

Au Maroc, trois associations se sont faites les porte-paroles des expulsés d'Algérie. La première est l'Association de Défense des Marocains Expulsés d'Algérie (ADMEA). Présidée par Mohamed Harouachi, elle a été créée en juillet 2005, siège à Nador (nord-est du pays) et dispose de plusieurs sections dans les grandes villes du pays, ainsi qu'une en Belgique (ADMEA-Europe) et bientôt à Madrid. La seconde est l'Association des Marocains Victimes d'Expulsions Arbitraires d'Algérie (AMVEAA), créée à l'été 2006. Présidée par Miloud Chaouch et siégeant à Rabat, elle dispose d'une section « stratégique » et « symbolique » à Oujda, puisque la ville se trouve non loin de la frontière avec l'Algérie et que beaucoup de Marocains expulsés et leur famille vivent dans la région proche. La troisième est l'Association Insaf pour les Marocains Expulsés d'Algérie, siégeant à Meknès, mais qui reste très nébuleuse dans son organisation et ses activités. Il m'est impossible de savoir si cela est dû au fait qu'elle est peu médiatisée ou peu active.

En 2007, l'AMVEAA et l'Association Insaf appelèrent à une fédération de toute les associations travaillant à la réparation morale et matérielle des expulsés d'Algérie et de leur famille, aussi bien au niveau national qu'international. Cependant, trois ans plus tard, le constat est à l'individualisme et même à la concurrence des actions. Loin de collaborer et de travailler ensemble, les deux principales associations – l'ADMEA et l'AMVEAA – s'ignorent l'une l'autre. La seconde accuse même, à tort ou à raison, la première de « récupération politique » et d'instrumentalisation de la cause à des fins personnelles. Ce conflit n'est pas sans saper la crédibilité des militants rivaux et de la cause en question.

L'organisation des expulsés d'Algérie en association est importante du point de vue du besoin et du processus de reconnaissance. Elle est une étape intermédiaire précédant la reconnaissance officielle, institutionnelle ou étatique, puisque permet

avant cela une reconnaissance réciproque, entre victimes, d'autant plus nécessaire dans un contexte de déni des mémoires et de l'histoire.

La reconnaissance est fondamentale en ce sens qu'elle est intrinsèquement liée à l'identité. Mais plus encore, « Si ce besoin de reconnaissance se retrouve dans la vie quotidienne, il se révèle également nécessaire pour donner sens à la souffrance. » (Claisse, 2006, p. 106) Lorsqu'un événement traumatisant a été vécu, individuellement ou collectivement, le besoin de reconnaissance est encore plus grand. Au contraire, une non-reconnaissance peut être une source de frustration et alimenter à long terme un conflit social. Face à ce constat, les différents chercheurs ont pu mettre en valeur une relation triangulaire qui se construisait entre la victime, l'auteur du dommage et le tiers. Dans la relation, ce dernier est indispensable puisque va reconnaître à la fois, la victime, le dommage et l'auteur du dommage.

La notion du tiers, d'autrui (la famille, l'État, la justice, la société tout entière...) est fondamentale. Ce schéma ouvre la porte à la reconnaissance dont le créateur sera la victime et le débiteur, le tiers. Pour que cette reconnaissance soit efficiente, il faut que ce tiers soit reconnu par la victime comme pouvant la reconnaître. (*Ibid.*, p. 112)

En reprenant la typologie de Jean Audet et Jean-François Katz, élaborée dans leur *Précis de victimologie générale*, inspirée de la dichotomie déjà travaillée par Todorov, les expulsés de 1975 chercheraient ainsi une reconnaissance de distinction, c'est-à-dire à marquer leur différence par rapport à ceux qui n'ont pas vécu la même souffrance et à obtenir réparation (1999, p. 511-513) Dans une guerre de mémoire, le tiers en question est donc amené à jouer un rôle en acceptant de reconnaître ou non les mémoires-victimes. Mais l'appel au tiers est également un moyen de combattre.

L'AMVEAA comme l'ADMEA utilisent des moyens communs de reconnaissance en privilégiant la voie institutionnelle et le recours à des actions de démonstrations pacifiques.

En novembre 2008, l'ADMEA adresse une lettre au Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon, dans laquelle elle appelle à la création d'une commission

d'enquête internationale sur les « crimes commis contre l'humanité » par les responsables algériens. Le 18 décembre 2009, à l'occasion du trente-quatrième anniversaire des événements de 1975, elle organise un sit-in à Rabat devant l'ambassade de l'Algérie. En juillet 2010, un sit-in est organisé cette fois-ci devant le consulat algérien à Oujda. Le 01 novembre 2010, à l'occasion de l'anniversaire du déclenchement de la Guerre d'indépendance algérienne, elle réitère sa demande d'ouverture d'une enquête onusienne. Avec la création d'une section à Madrid, elle prévoit par ailleurs de porter l'affaire devant l'Audience nationale espagnole, la plus haute instance judiciaire espagnole²¹.

Quant à l'AMVEAA, devant le mutisme du gouvernement marocain à qui elle avait d'abord choisi de s'adresser, elle a saisi en 2007, conjointement avec l'Association Insaf, le Tribunal Pénal International. Ni le Maroc ni l'Algérie ne reconnaissant l'autorité de l'institution, elle a alors choisi d'interpeller le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Dépendant de l'ONU, l'organe est en charge de la surveillance de la bonne application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003) par ses États-parties, ratifiée par l'Algérie le 21 avril 2005 et par le Maroc le 21 juin 1993. Cependant, il est à noter que tous deux ne se considèrent pas liés par les dispositions de l'article 92 alinéa 1 de la convention, qui prévoit que tout différend entre deux ou plusieurs États parties concernant l'interprétation ou l'application de la convention, qui n'est pas réglé par voie de négociation, est soumis à l'arbitrage ou à la Cour Internationale de Justice, à la demande de l'un d'entre eux. Se réunissant une fois par an, le Comité a tenu sa douzième session entre les 26 et 30 avril 2010. Alors que l'Algérie devait présenter son rapport annuel (que chaque pays membre doit présenter dans l'année suivant son adhésion puis tous les cinq ans), l'AMVEAA a

²¹ Pour adresser une requête à l'Audience, le demandeur doit être ressortissant espagnol. Or beaucoup de Marocains expulsés d'Algérie habitent aujourd'hui en Espagne et ont la nationalité espagnole.

saisi l'occasion pour soumettre au Comité une communication individuelle pour non respect de la Convention lors des expulsions de 1975. Nous pouvons ainsi lire dans le procès-verbal en date du 27 avril 2010 que :

« Ms. Poussi [rapporteuse pour l'examen du rapport par l'ensemble des experts] then referred to a past event that the Committee learned of that raised the issue of migrant workers and the right to property. The Committee was told that in 1975 there was a mass expulsion of Moroccans who had been long time residents of Algeria. The expulsion affected about 45,000 families or 350,000 to 500,000 individuals and based on the information given to the Committee they were expelled inhumanely. The delegation of Algeria was asked if this account was in fact true and if so what were the causes of the situation, did the expulsion take place in conformity with legislation valid at that time in Algeria (was there a valid legal basis at the time), what were the consequences of the expulsion of these families and had the Government undertaken an initiative to ensure reparations of the victims of these expulsions? »²²

Ce à quoi la délégation algérienne aurait répondu que « the Committee was not provided with full information [...]. There were also many Algerians who were expelled at this time, and the Algerian Government was looking into the issue further. » Le Comité exhorte alors le gouvernement algérien à prendre toutes les mesures nécessaires pour réunir les familles séparées et à restituer leurs biens à leurs propriétaires.

Le 23 septembre 2010, l'Association organisait également un sit-in à Genève devant le siège des Nations Unies, alors que se tenait la quinzième session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Enfin, le 18 décembre 2010, elle convoquait à Rabat, avec la collaboration du Ministère chargé des Marocains résidants à l'étranger une conférence intitulée «Le rétablissement des droits des Marocains victimes de l'expulsion collective et abusive de l'Algérie en 1975 : Une affaire nationale et une responsabilité de tous ».

²² En ligne.

http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/%28httpNewsByYear_en%29/59C3B816124F6243C12577110049D805?OpenDocument

Les actions de ces deux associations demeurent assez bien relayées par les différents médias marocains, télévision ou presse écrite, les différents journalistes semblant disposés à retranscrire leurs communiqués, à se déplacer pour couvrir leurs activités et à solliciter des interviews (cf le reportage Grand Angle sur la chaîne 2M ou encore le dossier « Expulsions des Marocains d'Algérie » de la *Gazette du Maroc* paru en novembre 2008²³). Cependant, il est à déplorer une relative confusion médiatique quant aux noms des différentes associations (ainsi peut-on lire dans un article du quotidien *Aujourd'hui Le Maroc* en date du 17 mai 2010, « L'Association des Marocains victimes d'expulsion arbitraire d'Algérie (ADMEA) »²⁴), et quant à savoir laquelle de ces dernières est à l'origine de l'événement organisé. De même, les journalistes parleront tantôt de 45 000 familles, tantôt de 45 000 Marocains, alors que les chiffres oscilleront entre 300 000 et 500 000 expulsés.

Abdel SNP, que j'ai rencontré à Paris, militant pour la cause des réfugiés marocains, a quant à lui choisi de privilégier la voie « technologique » en défendant sa cause via l'Internet. Il est cependant à noter qu'avant de se lancer sur la Toile, il participait aux activités de l'ADMEA-Europe, qu'il a finalement quitté pour conflit d'intérêt. Lorsqu'il était actif dans l'association, il a participé à l'organisation d'une exposition à Paris en décembre 2008, intitulée « La chouha de 1975 ou l'histoire de la déportation des franco-marocains d'Algérie ». Il est aussi l'auteur d'un blog et d'un forum. Conçu comme un journal de bord, le forum, intitulé « Algérie-Maroc »²⁵, s'ouvre sur une citation d'Amin Maalouf : « La vérité est rarement enterrée, elle est juste embusquée derrière des voiles de pudeur, de douleur, ou d'indifférence ; encore faut-il que l'on désire passionnément écarter ces voiles. » Il est actualisé assez régulièrement par l'ajout d'articles, de liens, de photos, de vidéos traitant des relations algéro-marocaines, de la politique algérienne, de la politique marocaine, des

²³ Benhamed Mohammadi, 2008, « Expulsions des Marocains d'Algérie : Quand Boumédiène décida de punir le Maroc », *La Gazette du Maroc*, no 598 (07-13 novembre), p. 26-35.

²⁴ <http://www.aujourd'hui.ma/instantanes-details75912.html>

²⁵ En ligne. <http://marocains-d-algerie.niceboard.com/>

événements de 1975. La démarche est personnelle, l'auteur s'exprime à la première personne et répond aux commentaires laissés par les internautes. Le blog, « Mémoire de Marocains d'Algérie »²⁶, n'est quant à lui plus actif depuis environ un an et demi.

Pour Louise Merzeau, Internet est ainsi devenu un forum de revendication du fait de l'inaccessibilité des médias traditionnels (Merzeau, 2008, p.288). De plus, l'enjeu réside moins dans la propagation, la diffusion, que dans la persuasion. Aujourd'hui, l'expansion de la couverture du web favorise la juxtaposition des opinions et leur visibilité, c'est avant tout un moyen d'expression. La conviction et l'adhésion générale ne sont pas automatiques. Au contraire, la tendance est au retranchement, en témoignent les commentaires des plus agressifs laissés par les internautes. Pour autant, pour l'auteur, c'est la structure même du réseau, l'actualisation régulière, l'échange verbal instantané qui participe de la création d'un conflit, d'une opposition, qui peut être plus ou moins violente :

Cette conflictualité s'explique en partie par le bouleversement du rapport d'autorité et du statut d'auteur qui lui est lié. En ce sens, la violence des échanges sur le Web témoigne autant d'une réactivité aux formes traditionnelles de la médiation qu'aux énoncés eux-mêmes. En amont de toute querelle il faut postuler une autre guerre : celle qui oppose la mémoire autorisée des grands médias à celle en train de s'écrire sur les réseaux. » (Merzeau, 2008, p. 293)

Car il est certain que pour une juste résolution de ce problème des expulsés, le premier défi à relever est celui de la visibilité du combat que mènent les différents militants. Alors qu'au niveau interne, les autorités marocaines et algériennes font la sourde oreille, au niveau international, les organisations internationales sont quant à elles encore ignorantes du problème, malgré les démarches entreprises par les différentes associations. Ainsi, le plus gros du travail semble d'abord porté sur les efforts de communication politique, à savoir peaufiner son discours et choisir ses mots.

²⁶ En ligne. <http://marocainsdalgerie.sosblog.com/index.htm>

Quel que soient les conflits internes au mouvement, les revendications sont assez semblables : tous exigent la réparation morale et matérielle des expulsés et de leur famille, la restitution des biens, la fin de l'impunité des autorités algériennes et des excuses ouvertes du gouvernement algérien, ainsi que l'ouverture des frontières pour la réunion des familles séparées. Un autre point commun réside dans la dénonciation de l'ingratitude algérienne face à la communauté de destin des deux peuples algérien et marocain soumis au colonialisme, à leur fraternité culturelle, religieuse, mais surtout historique puisque tous font appel à un même référent : la participation marocaine au combat pour l'indépendance de l'Algérie. Ainsi, l'ADMEA dénonce-t-elle le « volte-face du régime algérien qui "une fois l'indépendance acquise, a laissé tomber le masque et s'en est pris aux vrais combattants et fils des martyrs ayant sacrifié leur vie pour une Algérie libre, démocratique et indépendante". » (Agence Maghreb Arabe Press, 2010) Alors que Miloud Chaouch, à l'occasion du sit-in organisé le 23 septembre 2010 à Genève expliquait quant à lui que « cette manifestation vise à "dénoncer ces expulsions et à demander à l'État algérien de réparer le préjudice et à reconnaître le crime qu'il a commis à l'encontre d'innocents, dont des enfants, femmes enceintes, personnes malades et âgées, travailleurs immigrés marocains, dont certains ont participé à la guerre de libération de l'Algérie". » (Agence Maghreb Arabe Press, 2010)

Pour autant, le mouvement faire (re)connaître le sort des expulsés de 1975 est un mouvement de la deuxième génération. Ce sont les enfants de ces derniers, très jeunes à ce moment ou qui sont nés par la suite sur le territoire marocain ou européen et qui ont grandi avec ce passé familial qui a conditionné leur vie, qui ont entrepris les démarches. Leurs parents qui ont vécu l'expulsion se disent trop amers pour en parler et défendre eux-mêmes leur cause. De toute évidence, ce ne sont pas non plus les Marocains ayant combattu entre 1954 et 1962 en Algérie et expulsés par la suite qui ont initié le mouvement par souci de reconnaissance de leur bravoure. De ce fait, il apparaît que l'évocation du « sacrifice » de ces derniers soit en réalité mise au service

de la cause plus globale. Il faut voir ici, en complément du besoin de reconnaissance de distinction vis-à-vis de l'État marocain, l'expression d'un besoin de reconnaissance de conformité vis-à-vis de la population algérienne, au sens où, ces expulsés étaient parfaitement intégrés à la société algérienne et ont même combattu pour ses idéaux et sa libération.

Ainsi, il semble bien que la reconnaissance de la cause par le régime marocain soit la voie privilégiée pour porter celle-ci au niveau national. C'est pourquoi, les expulsés d'Algérie se sont constitués en association. Une autre question serait de savoir s'il s'agit de la voie la plus susceptible de répondre favorablement aux revendications présentées. En effet, nous avons vu qu'intégrer le « jeu » politique permettait d'éviter la marginalisation mais simultanément neutralisait l'action protestataire. Pour ce qui est de la résistance mémorielle, les résultats de l'intégration au système sont d'autant plus mitigés en termes de succès que la monarchie marocaine exerce un contrôle accru sur l'histoire du pays. Plus encore pour la cause spécifique des Marocains d'Algérie, puisque le Palais royal contrôle aussi bien les frontières physiques avec le voisin algérien que discursives sur les relations avec celui-ci.

3.2 L'autoritarisme marocain en frontières

On peut voir l'histoire comme un construit social reposant sur un rapport de force. L'histoire est une construction sélective du passé, dépendant à la fois de la conjoncture présente et des enjeux d'avenir. Plus encore, la notion d'histoire prend une dimension hautement politique, impliquant des rapports de pouvoir et des enjeux identitaires majeurs et pour l'individu et pour le groupe. De ce fait, le questionnement de l'historiographie d'une société permet de s'interroger sur la représentation que celle-ci se veut d'elle-même.

À travers sa mainmise sur l'historiographie marocaine, le Palais royal est mieux amène de contrôler son image, son influence, son poids à l'extérieur, et particulièrement avec son voisin frontalier, l'Algérie. Mais l'histoire joue également un autre rôle : elle est employée au service de la délimitation des frontières en doublant les référents identitaires d'une consistance *spatiale* (3.2.1), mais aussi *temporelle* (3.2.2).

3.2.1 Frontières territoriales

Les trois critères classiquement constitutifs d'un État sont un territoire, un gouvernement et une population. C'est ici le premier élément qui nous intéresse. Selon la définition de Daniel Nordman,

un territoire est intellectuellement perçu comme l'objet précis et direct d'une appropriation, d'une domination, et [...] constitue un enjeu militaire, économique ou politique. Le concept de territoire – de territoire exclusif – ne s'affirme jamais aussi nettement que dans les conflits et les prétentions au pouvoir, sous quelque forme que ce soit. [...] Enfin, [...] un territoire a été doté d'un nom, le toponyme étant le signe de l'identité géographique et politique et signalant l'occupation, la possession, la domination. (1997, p. 970)

La domination d'un territoire par un État implique par ailleurs la délimitation de celui-ci, en d'autres mots, l'instauration de frontières physiques. Pour autant, tout comme la réalité géographique d'un territoire découle d'une conceptualisation initiale des critères de reconnaissance d'un territoire, les frontières, particulièrement celles qualifiées de naturelles, « n'ont jamais cessé d'exister comme construction intellectuelle, juridique, géographique, et comme argument stratégique. » (*Ibid.*) Et il en est également de même des droits historiques à détenir un espace, espace qui lorsqu'il est dominé, peut prendre la caractérisation de territoire. De façon générale, on peut donc postuler que l'évolution dans les dénominations géographiques correspond moins à des changements observables au niveau local qu'à une adaptation du vocabulaire typologique à l'approfondissement des concepts européens en géographie politique.

Le traité de Lalla Maghnia, signé le 18 mars 1845 entre le sultan marocain Abd Ar-Rahman et le gouvernement français, est à ce titre intéressant. Alors que la conquête militaire de l'espace algérien se poursuivait depuis 1830, l'exigence est apparue pour la France de fixer son territoire, de faire perdurer ses limites dans le temps, en établissant des frontières rigides (ce qui éviterait par la suite les conflits territoriaux, armés, avec les pouvoirs voisins). Instrument de pénétration militaire et politique, la frontière avec les territoires sous domination chérifienne a donc été arrêtée « naturellement » sur la rivière de la Moulouya. Le désert s'étendant plus au Sud, il n'a pas alors été jugé nécessaire à ce moment d'en discuter la partition. Plus tard, sous le double Protectorat français et espagnol, la région a revêtu une autre importance, puisqu'elle était considérée comme « une région centrale, charnière (dans la mesure même où elle était doublement un espace frontière, vis-à-vis de l'Algérie et de l'Espagne), intermédiaire entre l'Oranie et le Maroc occidental. » (Nordman, 1997, p. 977) De surcroît, elle était stratégiquement utile au gouvernement français en tant qu'*hinterland*. Signifiant « arrière-pays » en allemand, ce concept de géographie politique a pris tout son sens à la fin du XIX^e siècle par la dimension typiquement

colonialiste qu'il revêtait : « Il apparaît comme une variété de région, ouverte, extensible, mal délimitée, ou délimitée en fonction d'objectifs plus que de critères éprouvés. » (Nordman, 1997, p. 984) Entendu au sens de zone d'influence, cette région constituait ainsi la périphérie des ports coloniaux présents sur le territoire, comme Melilla ou Oran.

Depuis leur indépendance respective, à savoir 1956 pour le Maroc et 1962 pour l'Algérie, les relations diplomatiques entre les deux pays sont plus ou moins tendues selon les périodes. Histoires de guerre, histoires de paix, radicalisation, détente, on en revient néanmoins toujours à un statu quo de non résolution du soi-disant problème qui est au cœur des tensions : l'intégrité territoriale. La première guerre entre les deux pays, la Guerre des Sables, éclate en octobre 1963, au sujet du tracé des frontières qui les séparent au Nord, et durera trois semaines. Lorsque le combat cesse le 05 novembre grâce à la signature d'un cessez-le-feu provisoire, les troupes marocaines occupent Hassi Beïda et Tinjoub et a fait près de 400 prisonniers algériens. Les troupes algériennes ont quant à elles atteint Figuig. Un cessez le feu définitif est signé à Bamako le 20 février 1964 par l'entremise de l'Organisation de l'Unité Africaine. Les territoires occupés sont libérés, le tracé des frontières est inchangé, mais celles-ci deviennent une zone démilitarisée sur près de 1600 mètres. Le 15 janvier 1969 un accord de fraternité, de bon voisinage et de coopération est signé à Ifrane. En application de celui-ci, 3 ans plus tard, une nouvelle convention est signée entre Abdelaziz Bouteflika et Ahmed Taïbi Benhima, ministres algérien et marocain des Affaires Étrangères. Elle est ratifiée en 1973 par l'Algérie, mais seulement en 1992 pour le Maroc. Suite aux attentats de Marrakech d'août 1994, dont le Maroc attribua la responsabilité aux services secrets algériens, Hassan II décide unilatéralement la fermeture des frontières terrestres avec l'Algérie, qui n'ont toujours pas été officiellement réouvertes à ce jour. Aux conflits directs s'ajoute également la question du Sahara Occidental dans lequel l'Algérie a délibérément pris partie, et à propos duquel les discours tant marocains et algériens se sont

particulièrement radicalisés au cours de ces dernières années. La réconciliation de fait ne semble donc pas d'actualité.

D'un point de vue migratoire, des frontières ouvertes permettent la mobilité, la diffusion de mouvements transfrontaliers. Au contraire, des frontières fermées impliquent de penser la migration comme définitive car elles entravent le retour au pays. Mais cette entrave à la mobilité causée par la fermeture physique a aussi des répercussions sur la mobilité des frontières immatérielles, dont l'une est le gel des frontières symboliques ou leur déplacement vers l'accentuation de l'altérité.

3.2.2 Frontières symboliques

Depuis l'indépendance, les tensions entre le Maroc et l'Algérie trouvent pour origine le désaccord sur le tracé des frontières résultant de la période coloniale. Désaccord qui conduit à la confrontation armée en 1963 (Guerre des sables). Comme l'explique Anne-Marie Thiesse :

Une nation digne de ce nom n'a le droit de combattre que pour protéger son héritage contre les agressions extérieures et éventuellement récupérer ce dont elle a été spoliée. L'établissement des droits de propriété ancestrale sur un territoire devient dès lors un enjeu majeur, de même que l'argument de la continuité de détention de cet héritage, que la tradition populaire est supposée attester. (2006, p. 223)

L'enjeu de telles revendications territoriales est certes culturel, mais surtout politique. Sur le plan de la culture tout d'abord, le Maroc et l'Algérie appartiennent à la même région géographique – l'Afrique du Nord, le pourtour méditerranéen – et véhiculent les codes de la civilisation berbéro-arabe avec toutes les valeurs culturelles, linguistiques, religieuses que cela implique. Et comme nous l'avons vu plus tôt, on peut sensiblement établir des parallèles entre leurs histoires contemporaines. Voisins, ils ne disposent cependant pas de la même situation géopolitique et la nature de leurs relations bilatérales avec les pays de la région varie en intensité et en qualité. De même, il est clair qu'à titre d'exemple, la religion ne

joue pas le même rôle dans les deux États, les dialectes et les coutumes sont différents, leurs trajectoires historiques n'a ni la même durée ni les mêmes repères.

Sur le plan politique ensuite, un des mots d'ordre du nationalisme, tant marocain qu'algérien, était et demeure l'intégrité territoriale, pour renouer avec ce passé glorieux (cf l'Âge d'or du Grand Maghreb dans le cas du Maroc) ou partir des bases établies par le colonialisme.

Mais si culturel et politique sont liés, comment alors comprendre la fermeture des frontières depuis 1994 ? Cet état de fait reflète-t-il un protectionnisme accru des deux pays ? Car on ne peut que constater que le Maroc s'est quant à lui très tôt tourné vers l'Occident, allant même jusqu'à passer un accord de libre-échange avec les États-Unis en 2002 et obtenir un statut avancé au sein de l'Union Européenne en 2008.

Alain Dieckhoff nous fournit quelques éléments de réponse. Analysant le paradoxe contemporain de montée des nationalismes malgré le processus de globalisation, se référant à Claude Lévi-Strauss, il identifie deux tendances opposées mais œuvrant simultanément : l'une allant vers le particularisme l'autre vers la convergence (ce qui rappelle les deux tendances également opposées par Michel Camau : la démocratisation et la mondialisation).

La première tendance est entretenue par l'isolement mais aussi par le voisinage qui stimulent le désir de se distinguer, d'être soi en se démarquant des autres ; la seconde est favorisée par la contiguïté géographique, les échanges, les contacts. La proximité agit donc parallèlement dans une double direction : celle du rapprochement, voire à terme, de l'homogénéisation et celle de la diversification, de la fragmentation. » (Dieckhoff, 2000, p. 30)

On pourrait ici concevoir la globalisation comme dit plutôt l'appartenance des deux pays au même ensemble culturel. L'analyse rendue ainsi applicable à notre cas d'étude, l'isolement en question serait la conséquence de la guerre ouverte ou symbolique qu'ils se livrent ; tandis que la notion de voisinage est quant à elle claire.

Par ailleurs, pendant les premières décennies de l'indépendance, toutes les tendances politiques et tous les partis adhèrent au « constructivisme national » (Dieckhoff, 1998, p. 149), c'est-à-dire à l'effort national de reconstruction. « Les différences étaient de méthode et de style, pas de nature. » (Dieckhoff, 1998, p. 150) Cependant, au bout d'un moment, le nationalisme étatique n'arrive plus à canaliser les oppositions et les divergences de fonds. Décrivant le renversement des forces politiques, en Israël, après la Guerre de Kippour de 1973, et la récupération de l'idéologie nationaliste par le Likoud, à l'encontre des partis politiques considérés comme plus modérés (i. e. qui trahissent les visées nationalistes d'Israël), Alain Dieckhoff écrit que

« Le nationalisme des nationalismes » ne peut se déployer qu'à partir du moment où le pouvoir renonce de son côté à se faire le promoteur actif du projet nationaliste. Le nationalisme devient alors une force d'opposition (et d'alternative potentielle) contre un gouvernement accusé d'abandonner l'idéal qui fut à l'origine de la défense de l'État. Il constitue une ressource de légitimité qui doit permettre d'éroder la légalité politique du gouvernement. » (Dieckhoff, 1998, p. 154).

En Algérie, depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, l'armée-FLN a toujours eu le monopole du nationalisme. Cependant, cela n'a pas empêché les autres forces politiques de décrédibiliser l'idéal nationaliste étatique pour revendiquer la véracité du leur. À titre d'exemple, Benjamin Stora explique que

privé de revendications « territoriales » (ce qui était le cas des mouvements nationalistes au temps colonial), l'islamisme s'épuise dans la recherche d'accentuation de différences (les haines dites ancestrales), et dans la violence individuelle ; ce néonationalisme devient une menace pour la cohésion même de la nation. » (1995, p. 335)

Pour revenir à la question de la fermeture effective des frontières, cette décision ne se comprend-t-elle pas dès lors comme un retour à un nationalisme territorial, plus concret, et donc plus mobilisateur ? D'autant plus que le nationalisme d'État caractéristique du Maroc depuis l'indépendance, qui prône l'unité et l'intégrité territoriale, est paradoxalement mis à mal par justement l'émergence de nationalismes infra-étatique : les nationalismes berbère et sahraoui. Dans ce cas, la question de la

fermeture des frontières sort du champ de la politique extérieure pour entrer dans celui de la politique intérieure.

3.3 Conclusion

La société civile marocaine ne peut être analysée à la lumière des études traditionnelles sur la démocratie qui lient d'emblée ces deux notions l'une à l'autre. En effet, il ne peut y avoir de société civile démocratique dans un État qui n'est pas lui-même démocratique. Car dans ce sens, la première, bien qu'elle soit autonome et indépendante, est censée présenter une complémentarité au second. Or, si celui-ci n'œuvre pas en faveur de la démocratie, il ne se fera pas le relais de l'action réformatrice associative. Puisque c'est le cas au Maroc, la société civile ne peut en aucun cas être considérée comme une alternative politique. Au contraire, celle-ci est à la fois évidée de ses compétences politiques – dépolitisation – et intégrée dans la sphère de domination royale – institutionnalisation – alors que les enjeux qu'elle défend sont endossés par la sphère politique – instrumentalisation. C'est là un écueil à la diffusion des mémoires présentées dans le chapitre premier : la neutralisation par l'intégration. Car si guerre de mémoire il y a, l'affrontement reste quelque peu conventionné et dépend des conditions posées par le pouvoir royal.

Par ailleurs, l'omniprésence de la composante monarchique dans l'histoire du Maroc, et sa patrimonialisation comme caractéristique identitaire du pays, est essentielle au statu quo de domination. Parallèlement, elle est aussi importante dans la différenciation d'avec l'autre, les pays limitrophes et particulièrement l'Algérie avec laquelle il est en froid, et pour l'image que l'État veut projeter à l'international. Or, cette question de l'identité, fondée sur une conception de l'altérité, est à ce point à mettre en perspective avec l'évolution parallèle de la fonction de l'État comme gardien d'un territoire, les frontières revêtant alors une importance inévitable. La notion de frontière apparaît dès lors essentielle puisque sous-tend tout l'argumentaire politique, culturel et social d'un régime qui a institutionnalisé la domination et la centralisation du pouvoir, et qui est en reconfiguration constante de son autoritarisme.

Pour résumer, les rapports qu'entretient la monarchie marocaine et avec l'espace et avec l'histoire sont directement à relier avec la recherche d'une certaine stabilité, garante du maintien d'un statu quo synonyme de prédominance de la royauté sur l'ensemble de la vie politique et sociale.

CONCLUSION

La présente étude avait pour objectif de comprendre le fonctionnement de l'autoritarisme marocain au prisme de ses rapports à l'histoire et à la mémoire, en choisissant la thématique centrale des relations algéro-marocaines.

Par le truchement de récits individuels, de la mobilisation de Marocains pour la libération de l'Algérie, des expulsions de 1975, complétés par une recherche documentaire et des analyses théoriques, l'intention était de tester les rouages internes sur lesquels repose encore et toujours l'autoritarisme marocain. À travers l'articulation entre cadre théorique et travail de terrain, plusieurs pistes de réflexion ont été explorées, chacune développant certaines notions-clés.

Le premier chapitre a été consacré aux mémoires individuelles, porte-paroles d'une mémoire collective : celle de la communauté marocaine résidant en Algérie, communauté qui a vécu la migration, la résistance et l'exil. Chacun de ces récits individuels illustrent à leur manière une dimension des relations algéro-marocaines peu mise en avant : les liens forts qui unissent les deux populations. Non pas parce qu'elles sont toutes les deux « arabes » et « musulmanes » mais parce qu'il y a eu brassage de cultures, intégration et échange. Ces mémoires sont assez précieuses puisqu'elles sont à ce jour les seules sources capables de pallier les dénis historiques en cours au Maroc. La manière dont elles ont été récoltées a elle aussi été instructive puisqu'elle a mis en exergue un contrôle sur la population. Ce constat, si j'en avais prévu la substance avant mon travail de terrain, ce n'est qu'après avoir rencontré la population et les autorités marocaines que j'ai pu en délimiter plus concrètement les contours.

Dans le second chapitre, l'attention a été portée sur la structure autoritaire du régime marocain. En entravant la transmission du pouvoir par la mise en place de tout un système – le Makhzen – qui sert de garde-fou au potentat royal, le monarque

marocain anime à lui seul l'activité politique aussi bien à l'intérieur du Royaume que sur la scène régionale ou internationale du fait qu'il en soit la clé-de-vôte constitutionnelle. Dépolitisation de la scène partisane et des institutions gouvernementales et parlementaires, institutionnalisation de la domination royale, neutralisation de toute opposition : l'autoritarisme marocain, loin de s'affaiblir face aux nouvelles pressions internationales (démocratisation, libéralisation), a su se réadapter pour mieux huiler ses rouages, notamment en s'appuyant sur des piliers de mobilisation commune (l'islam et la nation). Ces mécanismes s'appliquent d'autant plus lorsqu'il est question de la mémoire et de l'histoire que l'enjeu final au Maroc est la réécriture de cette dernière. Monopolisée par le pouvoir royal, celui-ci est la seule institution légitime à modifier ses contours et son contenu, et par suite l'unique source productrice de discours sur le sujet.

Le troisième chapitre visait enfin à expliquer d'une part comment s'exerce la résilience des mémoires et d'autre part comment le Palais royal y fait face. L'on s'aperçoit ainsi que la résurgence de ces dernières est à la fois dû (1) à l'action de la deuxième ou troisième génération de résistants ou expulsés, c'est-à-dire de personnes qui étaient en bas-âge à l'époque ou des fil(le)s ou petit(e)s-fil(le)s et (2) à l'inflation associative octroyée par Mohamed VI dès son arrivée au pouvoir. Pour autant, l'apparition d'associations de défense de la cause des expulsés marocains dans le concert des différentes organisations composant la société civile marocaine n'est pas garantie de succès. Ainsi, l'histoire étant une construction sélective du passé, dépendant à la fois de la conjoncture présente et des enjeux d'avenir, nous avons vu que cette dernière prenait une dimension hautement politique, impliquant des rapports de pouvoir et des enjeux identitaires majeurs et pour l'individu et pour la nation. De ce fait, le questionnement de l'histoire officielle d'une société et l'analyse de son processus de patrimonialisation permettent de s'interroger sur la représentation que celle-ci se veut d'elle-même. L'identité forgée par l'histoire, en termes d'intégrité territoriale (frontières), de puissance politique (prédominance du pouvoir royal) et de

diplomatie (solidarité, à opposer à une ingratitude), est déterminante et essentielle car va être le fondement du fonctionnement actuel du régime qui ne fait que préserver une identité.

Tout au long de ce travail de recherche, beaucoup de questions ont été posées. Quelques réponses ont été apportées, mais ce sont surtout des pistes de réflexion qui ont été déblayées, appelant à poursuivre les recherches dans ce domaine. On peut encore une fois souligner le manque de coopération de la part des autorités marocaines et de volonté de faire le jour sur les épisodes historiques décrits, grâce aux mémoires orales, dans le premier chapitre. Les chapitres 2 et 3 nous expliquent pourquoi. Au regard de mon expérience de terrain, et malgré ces difficultés, c'est pourtant « là-bas » pour reprendre l'expression de Clifford Geertz que cela doit se jouer à l'avenir. D'ailleurs, cette conclusion n'est valable que pour « ici », que pour ce travail de recherche en soi. Beaucoup de ces Marocains dont il est question ici, qu'ils soient migrants, résistants, expulsés sont déjà morts et ceux qui demeurent encore en vie arrivent à un âge assez avancé pour que l'amertume et la lassitude les poussent à choisir l'oubli, le refoulement, l'abandon plutôt que la transmission.

Car, bien que la diachronie des événements puisse être reconstituée avec plus ou moins de facilité et de manière plus ou moins détaillée, un flou certain continue d'entourer la Marche noire. Ce point n'a pas été abordé dans le corpus du mémoire car celui-ci proposait une réflexion sur l'histoire et non pas dans l'histoire. Toutefois, en guise de conclusion plusieurs questions peuvent être soulevées. Les principaux protagonistes de cet épisode sont plus ou moins connus, Boumediene et Bouteflika figurent ainsi au-devant du banc des accusés. Mais pour ne pas céder à « l'illusion héroïque » telle que décrite par M. Dobry, il reste encore à faire la lumière sur « ce qui s'est passé » entre le lancement de la Marche Verte et la réaction de la Marche Noire. Le choix lui-même de recourir à l'expulsion de 350 000 Marocains manu militari et avec une telle violence, reste encore à expliquer. Qui plus est, il s'agit là

concrètement et sans aucun scrupule de prendre des mesures de rétorsion contre la population civile, cela dépasse le cadre d'un conflit conventionnel, armé, entre deux États, vantés comme modernes et indépendants. La politique de table-rase du passé menée par les dirigeants algériens et l'aversion que ceux-ci avaient pour ceux marocains sont deux éléments d'explication mais largement insuffisants, du fait même qu'ils restent encore à être fondés solidement par des études documentées.

Côté marocain, la tiédeur de la réaction royale reste tout aussi inexplicée. Vu l'accueil réservé aux familles à la frontière, il est certain que les autorités marocaines étaient prévenues de l'arrivée de ces expulsés. Peut-être pas sur leur nombre exact, mais du moins de la décision des dirigeants algériens. La question de savoir comment ils en ont été informés reste ouverte. Par ailleurs, selon Ahmed Snoussi, ancien ambassadeur du Maroc en Algérie, interviewé dans le reportage *Grand Angle* de 2M,

On avait non seulement prévu ces expulsions, mais on s'est rendu compte que le gouvernement algérien avait prévu, à la frontière algérienne, que les Algériens seraient expulsés en contrepartie, et il y avait des centaines de cars et de camions, et à leur grande surprise, ils ont attendu là-bas pendant deux semaines ou trois semaines, nous n'avons pas expulsé là-bas parce que ce n'est pas dans nos traditions de nous venger de cette manière, surtout sur des enfants et des femmes.

Bien que l'incident ne soit ni médiatisé ni publiquement condamné par Hassan II, cette décision des autorités algériennes aurait pu une fois de plus servir le régime chérifien et ternir l'image internationale du FLN algérien. Par ailleurs, ce retour de réfugiés marocains intervenait au moment même où la figure paternaliste d'Hassan II engageait la population marocaine dans un élan nationaliste et patriotique. Comme l'explique l'historien marocain Mustapha Bouaziz (interviewé dans le reportage « Et soudain... l'exode ! ») : « La nation était là, pour payer, pour panser les plaies, amortir le choc. [...] Des fois la stratégie politique ne donne pas beaucoup de place au drame personnel. » On se serait toutefois attendu à ce que le roi réagisse avec plus de virulence, si ce n'est militairement, du moins diplomatiquement. Or, il faudra attendre que les leaders du Front Polisario se réfugient début 1976 en Algérie et le

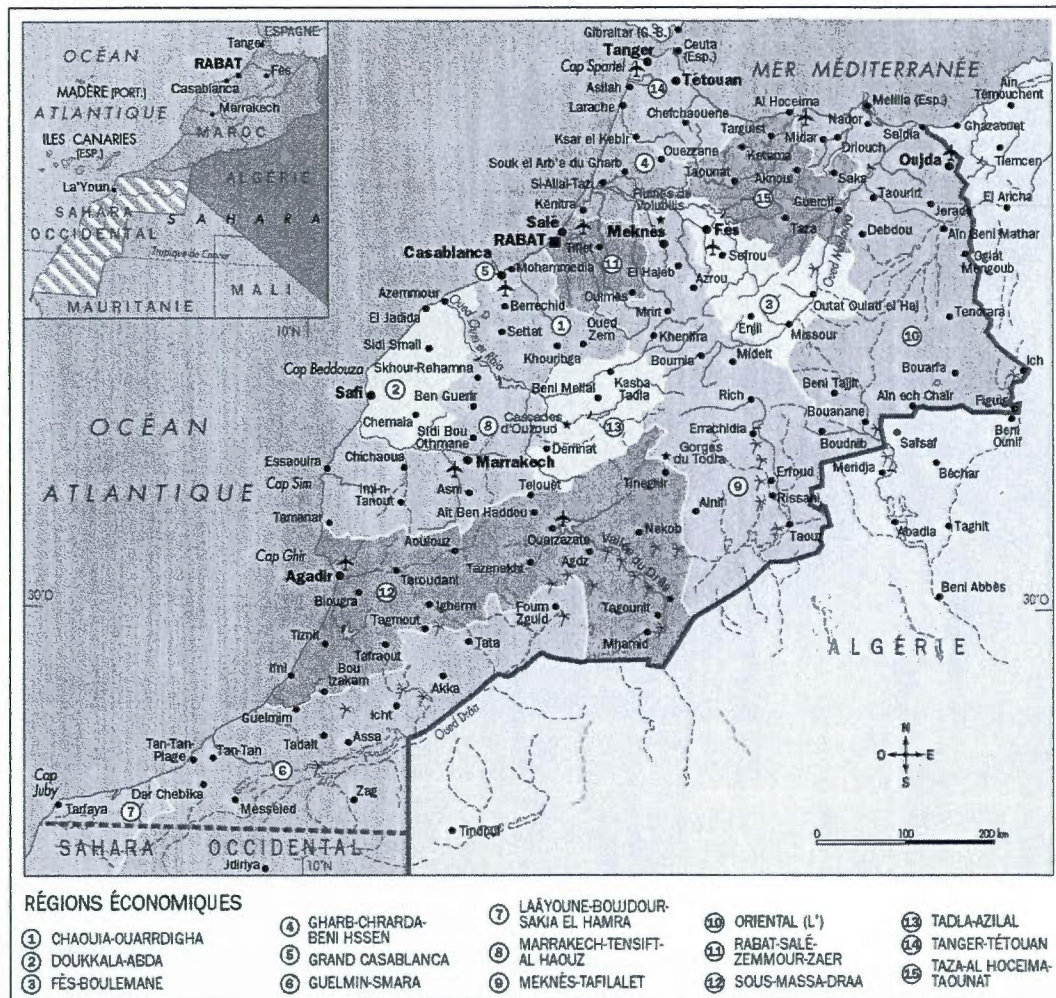
refus des dirigeants algériens de reconnaître les Accords de Madrid, en soutien à ces derniers, pour que le Maroc interrompe ses relations. L'accès aux archives pourrait certainement fournir quelques pistes de réponse. Par ailleurs, l'on ne peut que déplorer que ceux qui ont pu approcher Hassan II de près et s'entretenir longuement avec lui (particulièrement Ignace Dalle) n'aient pas cherché à explorer plus avant ces questions. Si tant est qu'ils avaient connaissance de ces faits. Peut-être est-il possible d'avancer l'hypothèse que cette réaction est liée aux relations tumultueuses qu'Hassan II entretenait avec les régions du Rif et de l'Oriental, historiquement opposées au pouvoir royal, et dont les expulsés de 1975 étaient majoritairement originaires. On sait aussi que de tout son règne, il n'a pas une seule fois visité la région. Son désintérêt pour le Nord-est du Maroc était tel que la région a connu un rythme de développement bien inférieur à celui du reste du pays. Le Maroc se démarquait ainsi par rapport aux autres pays du bassin méditerranéen qui eux cherchaient au contraire à développer les régions côtières en vue d'optimiser leurs relations économiques, politiques avec l'extérieur.

J'espère grandement que des recherches verront le jour de l'autre côté de la frontière (i.e. en Algérie), dont il est grandement question ici, mais qui reste le grand absent de cette étude dont l'ampleur du travail à réaliser demandait un cadrage serré. En effet, il est à supposer qu'en Algérie l'histoire ne connaît pas un meilleur sort. Au sortir de la guerre d'indépendance, le mot d'ordre en Algérie est l'unité. Les dirigeants politiques, c'est-à-dire le FLN, cherchent à imposer par le haut une unité nationale qui peine à se matérialiser en réalité. Le FLN lui-même est en prise avec des conflits internes acharnés. Le corollaire d'une confiscation du pouvoir est une confiscation de l'Histoire. L'exemple le plus édifiant sur ce point est l'éviction, par le travail discursif mais aussi par l'élimination physique, des acteurs kabyles du récit de l'indépendance algérienne. Mais on assiste également à une survalorisation de cet épisode fondateur de l'Algérie moderne et de manière biaisée, preuve que quoi qu'il en soit, celle-ci ne semble pas tout à fait à l'aise avec son Histoire. Les questions

posées tout au long de cette étude trouverait-elle ainsi plus de réponses en Algérie ? Il est possible d'en douter et d'avancer non sans trop de risque que l'historiographie officielle algérienne occulte complètement l'implication de la communauté marocaine dans la lutte pour l'indépendance, alors qu'elle nie toujours les expulsions de 1975, qui d'ailleurs ne figurent dans aucun manuel scolaire. Du moins, les résultats de recherche obtenus, ajoutés à ceux de la présente étude, pourraient démarrer une compilation d'informations de base.

ANNEXE A

CARTE DES VILLES PRINCIPALES ET RÉGIONS ÉCONOMIQUES DU MAROC



A1 : Villes principales et régions économiques du Maroc

Source : <http://photosdumaroc.over-blog.com/5-index.html>

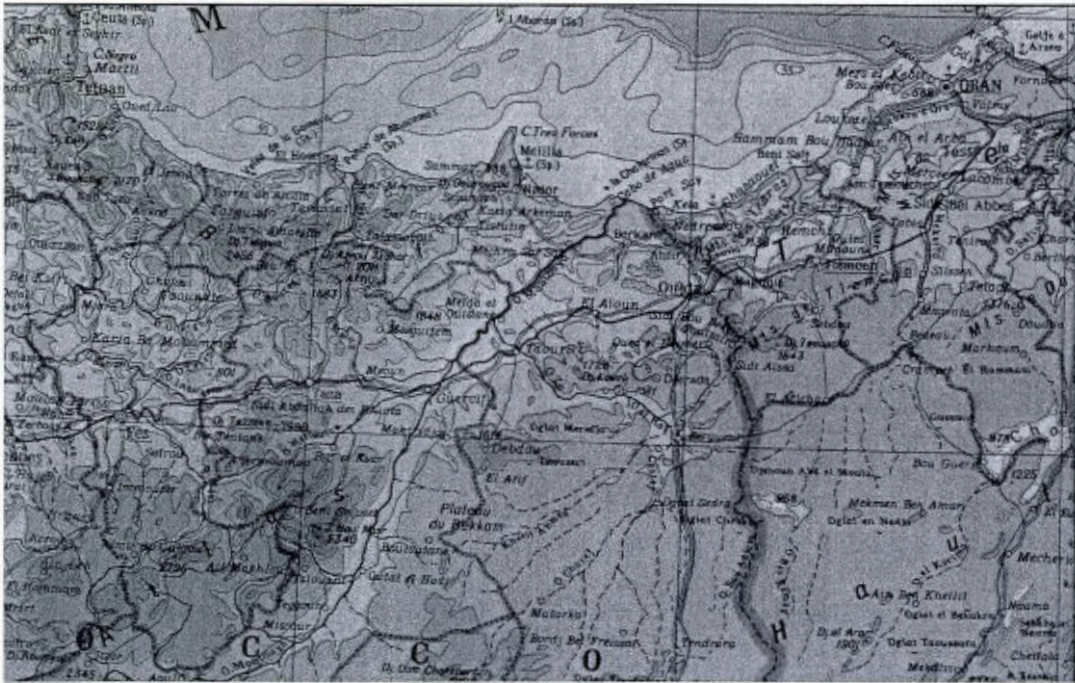
ANNEXE B

CARTES DE LA FRONTIÈRE NORD
ENTRE LE MAROC ET L'ALGÉRIE

B2 : Frontière nord entre le Maroc et l'Algérie en 1833

Source : <http://www.davidrumsey.com/luna/servlet/detail/RUMSEY~8~1~28705~1120942:Carte-de-la-Barbarie-contenant-l->

[Em?qvq=w4s:/where/Morocco/Algeria/when/1833/:lc:RUMSEY~8~1&mi=0&trs=1](http://www.davidrumsey.com/luna/servlet/detail/RUMSEY~8~1~28705~1120942:Carte-de-la-Barbarie-contenant-l-Em?qvq=w4s:/where/Morocco/Algeria/when/1833/:lc:RUMSEY~8~1&mi=0&trs=1) (détail)



B3 : Frontière nord entre le Maroc et l'Algérie en 1967

Source :

<http://www.davidrumsey.com/luna/servlet/detail/RUMSEY~8~1~205679~3002540:Morocco,-Algeria,-Tunisia--Pergamon?qvq=w4s:/where/Morocco/when/1967/:lc:RUMSEY~8~1&mi=0&trs=2>

ANNEXE C

LISTE DES TÉMOIGNAGES ORAUX ET ÉCRITS

I – Témoignages orauxEntretien en France

- SNP Abdel, 07 mai 2010 (Paris) : Marocain expulsé d'Algérie

Entretiens au Maroc

- Mohammed D., 07 juillet 2010 (Oujda) : Résistant marocain pour l'indépendance de l'Algérie
- Mohammed H., 14 juillet 2010 (Oujda) : Résistant marocain pour l'indépendance de l'Algérie
- Zineb S., 28 juillet 2010 (Rabat) : Marocaine expulsée d'Algérie
- Safia S., 28 juillet 2010 (Rabat) : Marocaine expulsée d'Algérie

Reportage Grand Angle (2M)

- Abdelmalek Cherfaoui : Marocain expulsée d'Algérie
- Maghniya Allouchi : Marocaine expulsée d'Algérie
- Lhoussine Bouassriya : Marocain expulsée d'Algérie
- Kaima Belouchi : Marocaine expulsée d'Algérie
- Abderrahmane Zenati : ancien infirmier major à l'hôpital public d'Oujda
- Ahmed Snoussi, ancien ambassadeur du Maroc en Algérie
- Mustapha Bouaaziz : historien marocain

Film documentaire de l'ADMEA et de l'AMA

- Mohammed Cherfaoui
- SNP Abdel

II – Témoignages écritsArticle du Journal La Gazette du Maroc

- Houari Benallal

Forum Marocain d'Algérie

- SNP Abdel

ANNEXE D

PHOTOGRAPHIES DES CAMPS D'ACCUEIL À OUJDA EN 1975



RÉFÉRENCES

Monographies

AUDET, Jean et Jean-François Katz. 1999. *Précis de victimologie générale*. Paris : Dunod. 570 p.

AZIZA, Mimoun. 2004. « Le Rif : terre d'émigration. D'une migration saisonnière en Algérie à une émigration permanente vers l'Europe ». In *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, sous la dir. de Nouria Ouali, p. 63-96. Louvain-la-Neuve (Belg.) : Academia-Bruylant.

———. 2008. « L'immigration algérienne au Maroc à l'époque coloniale : le cas de la communauté algérienne à Oujda ». In *Les migrations Algériennes à l'étranger. Problèmes de connaissance et de mesure. Conditions d'exil et évolutions. Nouvelles générations, nouveaux statuts et nouveaux espaces. Actes du colloque international (Alger, 11-12 juin 2005)*, sous la dir. de Abdelhafid Hammouche et Hocine Labdelaoui, p. 113-123. Alger : Publications de la faculté des sciences humaines et sociales de l'université d'Alger.

BADIE, Bertrand. 1987. *Les deux États : pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*. Paris : A. Fayard, 334 p.

BECKER, Howard. 2004. *Écrire les sciences sociales*. Paris : Economica, 179 p.

BERTAUX, Daniel. 2005. *Le récit de vie*. Paris : Armand Colin, 126 p.

BIRNBAUM, Pierre. 1997. *Sociologie des nationalismes*. Paris : Presses Universitaires de France, 462 p.

BOLTANSKI, Luc. 2007. *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique. Suivi de La présence des absents*. Paris : Gallimard, 519 p.

BOURDIEU, Pierre. 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris : Éditions du Seuil, 251 p.

BRAUD, Philippe. 1996. *L'Émotion en politique ; problèmes d'analyse*. Paris : Presses de Sciences Po, 256 p.

CAMAU, Michel. 2006a. « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe ». In *La politique dans le monde arabe*, sous la dir. de Élisabeth Picard, p. 29-53. Collection U science politique, Paris : Armand Colin.

CATUSSE, Myriam et Karam Karam. 2009. « Le "développement" contre la "représentation" ? Comparer la "technicisation" du gouvernement local au Liban et au Maroc ». In *Démocraties et autoritarismes - Fragmentation et hybridation des régimes*, sous la dir. de Michel Camau et Gilles Massardier, p. 85-120. Paris : Karthala.

CHATTOU, Zoubir. 1998. *Migrations marocaines en Europe, le paradoxe des itinéraires*. Paris : L'Harmattan, 254 p.

CLAISSE, Stéphanie. 2006. « Reconnaissance sociale et problèmes historiques ». In *Questions d'histoire contemporaine : Conflits, mémoires, identité* sous la dir. de Laurence Van Ypersele, p. 103-131. Paris : Presses Universitaires de France.

DIECKHOFF, Alain. 2000. *La nation dans tous ses États. Les identités nationales en mouvement*. Paris : Flammarion, 354 p.

DOBRY, Michel. 1992. *Sociologie des crises politiques : La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Nouv. éd. Paris : Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 319 p.

EL HOUDAÏGUI, Rachid. 2003. *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*. L'Harmattan, Histoire et Perspectives Méditerranéennes

ELIAS, Norbert. 2008. *La société de cour*. Paris : Flammarion, 330 p.

FERRIÉ, Jean-Noël, et Jean-Claude Santucci (dir. publ.). 2006. « Introduction ». Chap. in *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, p. 9-18. Paris : CNRS Éditions.

FOUCAULT, Michel. 1984. « Le pouvoir, comment s'exerce-t-il ? ». In *Michel Foucault, un parcours philosophique*, sous la dir. de Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, p. 308-321. Paris : Gallimard.

GAUDIO, Atilio. 1991. *Guerres et paix au Maroc (reportages : 1950-1990)*. Paris : Karthala, 439 p.

GEERTZ, Clifford. 1996. *Ici et là-bas : l'anthropologue comme auteur*, Paris : Éditions Métailié, 152 p.

HARBI, Mohammed. 2004. *Le FLN, documents et histoire*. Paris : Éditions Jeune Afrique. 583 p.

JAFFRELOT, Christophe et Alain Dieckhoff. 2006. *Repenser le nationalisme : théories et pratiques*, Paris : Presses de science po. 463 p.

KATAN, Yvette, 2000. *Oujda, une ville frontière du Maroc (1907-1956) : Musulmans, juifs et chrétiens en milieu colonial*. Paris : L'Harmattan, 683 p.

KAUMANN, Jean-Claude. 2007. *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand Colin, 127 p.

LA ROCHEFOUCAULD, François, duc de. 1967. *Réflexions ou sentences et maximes morales, réflexions diverses*. Genève : Librairie Droz, 281 p.

LAGROYE, Jacques (dir. publ.). 2003. « Les processus de politisation ». Chap. in *La politisation*, Paris : Belin, p. 359-372.

LINZ. Juan J. 2006. *Régimes totalitaires et autoritaires*. Préf. de Guy Hermet. Paris : Armand Colin, 406 p.

MAGHRAOUI, Driss. 2009. « Histoire et mémoire : Quels enjeux politiques au Maroc ? ». In *Temps présent et fonctions de l'historien*, éd par Mohammed Kenbib, p. 17-27. Rabat : Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Série Colloques et Séminaires, no 158.

MARTIN, Jean-Clément. 1984. « La Vendée, région-mémoire ». In *Les Lieux de mémoire*, sous la dir. de Pierre Nora, p. 519-534. Paris : Gallimard, tome 1.

MERZEAU, Louise. 2008. « Guerre des mémoires *on line* : un nouvel enjeu stratégique ». In *Les Guerres de mémoires*, sous la dir. de Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson, p. 287-298. Paris : La Découverte.

QUIVY, Raymond et Luc Van Campenhoudt. 2006. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 256 p.

RABINOW, Paul. 1988. *Un ethnologue au Maroc : réflexions sur une enquête de terrain*. Paris : Hachette, 143 p.

RENZETTI, Claire M. et Raymond M. Lee (éditeurs). *Researching sensitive topics*, Sage focus editions, 1993, p.

RIVET, Daniel. 1999. *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V : le double visage du Protectorat*. Paris : Denoël, 461 p.

ROUSSILLON, Alain. 2010. « À propos de quelques paradoxes de l'appropriation identitaire du patrimoine ». In *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*, sous la dir de Raffaele Cattedra, Pascal Garret, Catherine Miller et Mercedes Volait, p., Beyrouth : Presses de l'Ifpo, Rabat : Centre

Jacques Berque. [En ligne], mis en ligne le 15 janvier 2010, consulté le 01 mai 2011.
URL : <http://ifpo.revues.org/908>.

ROUSSILLON, Alain, et Jean-Noël Ferrié. 2006. « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique ». In *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, sous la dir. de Jean-Noël Ferrié et Jean-Claude Santucci, p. 149-196. Paris : CNRS Éditions.

SIEBER, Joan. « The ethics and politics of sensitive research ». In *Researching sensitive topics*, sous la dir. de Claire M. Renzetti et Raymond M. Lee, p. 105-127, London : Sage.

STORA, Benjamin. 2002. *Algérie, Maroc. Histoires parallèles, destins croisés*. Paris : Maisonneuve et Larose, 193 p.

TOZY, Mohammed. c1999. *Monarchie et islam politique au Maroc*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 303 p.

TRAVERSO, Enzo. 2005. *Le passé, modes d'emploi : histoire, mémoire, politique*. Paris : Fabrique éditions, 136 p.

WEBER, Max. 2003. *Le savant et le politique : Une nouvelle traduction. La profession et la vocation de savant. La profession et la vocation de politique*. Paris : La Découverte, 206 p.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 1999. *Faut-il ouvrir les frontières ?*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 113 p.

ZADE, Mohammed. 2006. *Résistance et Armée de Libération au Maroc (1947 – 1956)*, Rabat : Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération, 369 p.

ZINN, Howard, c2003. *Le XX^e siècle américain : une histoire populaire de 1890 à nos jours*. Marseille : Agone, Montréal : Lux, 474 p.

Articles scientifiques

AL-ISLAM HAMAD, Ahmad Sayf. 2000. « L'intervention administrative dans la liberté d'expression », *Égypte/Monde arabe*, Deuxième série, La censure ou comment la contourner, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index785.html>. Consulté le 03 mai 2011.

- ARRIF, Abdelmajid. 1994. « Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc. », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, no 73-74, p. 153-166.
- BIZEUL Daniel. 2007. « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe ». *Revue française de science politique*, vol. 57, no 1, p. 69-89.
- BOCCO, Riccardo et Daniel Meier. 2005. « Editorial. Penser la notion de frontière au Moyen-Orient », *A contrario*, vol. 3, no 2, p. 3-10.
- BOTIVEAU, Bernard. 1993. « Penser, dire, interdire. Logiques et enjeux de la censure des écrits en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, Première série, Dits et écrits, mémoires et rites, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index579.html>. Consulté le 03 mai 2011. p.133-162.
- BOUMAZA Magali et Aurélie Campana. 2007. « Enquêter en milieu "difficile". Introduction ». *Revue française de science politique*, vol. 57, no 1, p. 5-25.
- CAMAU, Michel. 2002. « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, no 2, p. 213-232.
- CAMAU, Michel. 2006b. « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe ». *Critique internationale*, no 30 (janvier-mars), p. 59-81.
- CATUSSE, Myriam. 2002. « Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc "ajusté" », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, no 2, p. 297-318.
- HAMZAH, Dyala. 2000. « La Censure ou comment la contourner : introduction », *Égypte/Monde arabe*, Deuxième série, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index784.html>. Consulté le 03 mai 2011.
- HEYDEMANN, Steven. 2002. « La question de la démocratie dans les travaux sur le monde arabe », *Critique internationale*, no 17 (octobre-décembre), p. 54-62.
- HERMET, Guy. 2006. « Autoritarisme, démocratie et neutralité axiologique chez Juan Linz », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no 1, p. 83-94.
- MATHIEU, Lilian. 2002. « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, no 1, p. 75-100.

NORDMAN, Daniel. 1997. « De quelques catégories de la science géographique : Frontière, région et hinterland en Afrique du Nord (19e et 20e siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 52e Année, no 5 (septembre - octobre), p. 969-986.

ROMANI, Vincent. 2005. « Quelques réflexions à propos des processus coercitifs dans les Territoires occupés ». *Études rurales*, vol. 1-2, no 173-174, p. 251-272.

——— 2007. « Enquêter dans les Territoires palestiniens. Comprendre un quotidien au-delà de la violence immédiate ». *Revue française de science politique*, vol. 57, no 1, p. 27-45.

ROUSSILLON, Alain. 2002. « Sociologie et identité en Égypte et au Maroc : le travail de deuil de la colonisation », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 2, no 7, p. 193-221.

Articles électroniques

AGENCE MAGHREB ARABE PRESS. 2010. « Sit-in de l'Association des Marocains victimes de l'expulsion arbitraire d'Algérie devant le siège de l'ONU à Genève », 23 septembre. En ligne : <http://www.casafree.com/modules/news/article.php?storyid=50567>. Page consultée le 25 août 2011.

Articles de journal

BENCHEMSI, Ahmed M. « Édito : Annus horribilis », *Tel Quel*, no 404-405, (26 déc 2009- 08 janvier 2010)

EL HAMRAOUI, Mohamed. 2007. « Un rifain au F.L.N : Houari Benallal », *Le Reporter*,

SKALLI, Khadija. 2007. « Association : l'utilité publique en question », *Aujourd'hui Le Maroc*, (10 janvier).

« El Pais à son tour interdit au Maroc », *Le Monde*, 26 octobre 2009. En ligne. Page consultée le 09 mai 2011 : http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2009/10/26/el-pais-a-son-tour-interdit-au-maroc_1259114_3236.html

Vidéos

2M production. 2008. *Et soudain... l'exode !*, Grand Angle, Maroc.

KACEM, Ahmed. 1982. *Le drame des 40 000 familles*, Maroc.

ASSOCIATION DES MAROCAINS D'ALGÉRIE ET ASSOCIATION DE DÉFENSE DES MAROCAINS EXPULSÉS D'ALGÉRIE, documentaire. Date non connue.